

SÉANCE DU 31 MAI 1886.

PRÉSIDENCE DE M. HÉGER.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement du scrutin. — M. Victor Goutier, candidat-notaire à Braine-l'Alleud, est proclamé membre effectif à l'unanimité des suffrages.

Correspondance. — MM. Francis Galton et Tylor remercient la Société de leur nomination de membre honoraire.

MM. Clark Bell et Stieda remercient la Société de leur nomination de membre correspondant.

Ouvrages présentés. — *Ancient Rock inscriptions in Eastern Dakota*, by F.-H. Lewis.

The « monumental tortoise » mounds of « De-coo-dah », par le même.

Vocabulary of the Selish language, by W.-J. Hoffman, membre correspondant.

Vocabulary of the Waitshum'ni dialect of the Kawi'a language, par le même.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1886, fasc. 4.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, 1886, fasc. 1.

Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland, 1886, fasc. 4.

The medico-legal journal, mars 1886.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, 16 janvier 1886.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, avril 1886.

Communication du Bureau. — La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, dont fait partie la Société d'anthropologie de Bruxelles, tiendra son deuxième Congrès à Namur, le 17 août prochain, sous la direction de la Société archéologique de cette ville.

Le Congrès durera trois jours : le 17 et le 18 seront consacrés aux séances et aux visites des collections de la ville ; le 19 les membres du Congrès feront une excursion archéologique dans la province ; il est question de fouiller plusieurs camps gaulois et francs dans la vallée de la Molignée, les ruines de Montaigle et l'abbaye de Maredsous.

La souscription, donnant droit à un exemplaire du compte rendu de la session, est de 5 francs pour les membres des sociétés fédérées, de 10 francs pour les autres souscripteurs.

Les membres de la Société d'anthropologie peuvent adresser leur adhésion et toute demande de renseignements au secrétaire, M. Victor Jacques.

COMMUNICATION DE MM. DE PUYDT ET LOHEST.
SUR DES STATIONS DE L'ÂGE DE LA PIERRE POLIE
ET DES DÉCOUVERTES D'OBJETS DE LA MÊME ÉPOQUE
AUX ENVIRONS DE LIÈGE, NAMUR, ETC.

Pour répondre au vœu exprimé par la Société d'anthropologie de Bruxelles, nous avons l'honneur de faire connaître les résultats de nos recherches au point de vue des antiquités préhistoriques.

Nos collections d'instruments de l'âge de la pierre forment la base de ce travail, qui est divisé en deux parties : la première émet des considérations d'ensemble sur les produits des stations analysés ou énumérés dans la seconde ; une carte permet, en outre, de saisir d'un coup d'œil le cercle de nos explorations.

Si incomplets que soient encore nos renseignements, nous avons cru faire chose utile de les publier dès aujourd'hui, plusieurs gisements de silex étant actuellement épuisés et les découvertes isolées étant perdues pour la science si elles ne sont pas signalées.

A moins de déclaration contraire, tous les objets renseignés nous appartiennent et sont de provenance authentique.

PREMIÈRE PARTIE.

Les découvertes indiquées dans la seconde partie de notre mémoire appartiennent à la période néolithique, sauf ce qui est dit pour Huccorgne et Moha. Liège a été le centre de nos recherches,

mais l'un de nous ayant habité Namur pendant plusieurs années a pu, dans un rayon de moins de deux lieues, reconnaître un nombre relativement considérable de stations de l'âge de la pierre polie et recueillir plusieurs objets de la même époque trouvés isolément.

Les belles collections du Musée archéologique de Namur et de divers particuliers, notamment celles de MM. Henri de Radiguès de Chennevière, J. Woot de Trixhe et Gilson, prouvent la richesse du sol de cette province en antiquités préhistoriques. Nous n'avons d'autre but, en parlant des environs immédiats de Namur, que de mentionner les produits de nos propres travaux.

En dehors de la ville et des communes avoisinantes, nos explorations dans la province de Namur n'ont guère dépassé les rives de la Meuse et des ruisseaux de Marche-les-Dames, Ville-en-Waret et Samson.

Autour de Liège nos recherches ont été plus étendues comme l'indique la carte annexée, mais elles ne s'étendent pas, en ce qui concerne les bords de la Vesdre, de l'Ourthe, de la Meuse et du Hoyoux, au delà du Trooz, de Barvaux, de Braives et des Avins.

SITUATION TOPOGRAPHIQUE.

C'est dans le voisinage des cours d'eau et sur les bords des plateaux aux flancs escarpés que nous avons récolté le plus de silex taillés. Les parties les plus élevées d'une région ont attiré également l'attention de l'homme primitif. Il s'est aussi installé là où il avait pu découvrir la matière première servant à la confection de ses armes et outils.

On aurait tort pour nos environs ⁽¹⁾ de croire que les mamelons dénudés et incultes étaient spécialement recherchés; la presque totalité des positions mentionnées devait être autrefois couverte de bois plus épais encore que ceux dont nous retrouvons maintenant les restes. Si des clairières y existaient, elles étaient l'œuvre de l'homme et non celle de la nature.

Rien ne nous prouve que nos vallées ne renferment pas non plus de nombreuses traces du travail humain comme le sol des hauteurs qui les dominent; seulement les recherches sont pénibles dans les plaines, la culture a transformé les terres et de

(1) Voir à ce sujet DUPONT, *Les temps préhistoriques en Belgique*, p. 235. — VAN OVERLOOP, *Les origines de l'art en Belgique*, p. 170.

nombreux villages se sont élevés, peut-être sur l'emplacement de cabanes néolithiques; les champs d'Eysden vers Visé et ceux de Beez, près de Namur, qui nous ont fourni plusieurs silex taillés et des fragments de haches polies, ne sont élevés que de quelques mètres au-dessus du niveau de la Meuse.

La question de défense naturelle a nécessairement joué le rôle capital dans le choix des positions comme Hastodon, Pont-de-Bonne, etc. ; mais en dehors de ces oppida qui constituaient vraisemblablement des places de refuge, il serait difficile d'admettre — tout au moins pour les petites stations — que les tribus de l'âge de la pierre aient habité les hauteurs escarpées spécialement en vue de la défense commune. La chasse rendait, d'un côté, ces peuplades plus ou moins nomades et les forçait probablement à vivre en petit nombre; d'un autre côté, les gisements préhistoriques ne font nullement défaut dans les parties du pays où il n'y a ni montagnes, ni rochers abrupts, comme en Hesbaye.

INDUSTRIE ET MATÉRIAUX EMPLOYÉS.

Dans son intéressant mémoire sur le *Classement des âges de la pierre en Belgique*, le savant directeur du Musée de Bruxelles, M. Dupont, écrivait : « Le caractère des instruments de l'âge de la pierre polie est le même dans les provinces de Namur et de Liège » et dans le Hainaut, aussi bien, du reste, que dans toute la Belgique. Le silex qui a servi à en fabriquer la plus grande partie est le silex du Hainaut. Ainsi, tandis que nos troglodytes se servaient du silex champenois, les peuplades de l'âge de la pierre polie qui habitèrent la même région *n'employèrent que le silex de Spiennes*; ce qui rend plus profonde encore la solution de continuité qui se présente entre ces peuplades. Mais l'absence absolue de relations (*) que nous constatons entre les populations de la

(*) Notre intention n'est pas de donner ici notre opinion sur les caractères qui distinguent l'industrie paléolithique de l'industrie néolithique; nous nous bornerons à mentionner qu'à Spy et à Modave, dans les deux grottes de l'âge de Mammouth qu'il nous a été permis d'explorer, le silex noir de la craie blanche paraît dominer et il ne tire pas vraisemblablement son origine de la Champagne; qu'en outre, le phtanique et des variétés de silex analogues à celui du crétacé du Limbourg étaient également employés à Spy et à Modave. (Voir page 36, *Ann. de la Soc. géol. de Belg.*, t. XIII, Mémoires, 1886.)

» Haute et de la Moyenne Belgique pendant l'âge de la pierre
» taillée se transforme ici en relations intimes, dénotées tant par
» la forme des silex que par l'origine elle-même de la matière pre-
» mière..... On rencontre au sommet de ces mamelons (de la
» Meuse et de la Lesse) des éclats de silex, des pointes de flèches
» barbelées, des haches ou des fragments de haches polies. *Le silex*
» *de ces instruments provient toujours du Hainaut.* » (CONG. D'ANTH.
DE BRUX., 6^e session, 1872, pp. 473, 474 et 475.)

Dans le cercle limité de nos études et spécialement pour Liège et le Limbourg, il ne nous est pas possible de confirmer ces déclarations sur l'origine commune et le caractère toujours semblable des instruments néolithiques.

D'une manière générale, l'on peut dire, qu'à l'âge de la pierre polie, les instruments se ressemblent partout, en ce sens que les mêmes besoins ont fait naître les mêmes moyens de les satisfaire; mais la variété existe dans les armes et les outils et les produits d'une localité peuvent n'avoir qu'une ressemblance de nom avec ceux d'un endroit voisin.

Les silex bien connus d'Hastedon, de Marche-les-Dames, de Vezin, de Pont-de-Bonne, de Franière, etc., sont à peu près identiques d'aspect, mais ces instruments diffèrent absolument des silex taillés de Sainte-Gertrude, Huccorgne ou Tohogne. Les petites lames de la station des Vieux-Murs près du château de Namur ne peuvent non plus se confondre avec les produits des stations avoisinantes. Les instruments délicats recueillis au-dessus des rochers de Chokier et Flémalle-Haute n'ont rien de commun avec les lames et marteaux de Hollogne-aux-Pierres, lesquels se confondent, à leur tour, avec les instruments de Wonck-sur-le-Geer.

Les pointes de flèches à ailerons, admirablement travaillées, sont relativement nombreuses à Pont-de-Bonne, Ghlin, Tilff, Marche-les-Dames, etc., alors qu'à Sainte-Gertrude, sur des milliers d'instruments une seule pièce de ce genre a pu être découverte et elle ne paraît pas être en silex du pays! Certaines lamelles, longues à peine de 2 à 3 centimètres, retouchées avec le plus grand soin et taillées en pointes, se rencontrent à Tohogne près de Durbuy et ne peuvent se distinguer de celles du Thier-Molu sur la Mehaigne; les unes et les autres se rapprochent, par l'exiguïté des formes, de certains instruments de nos grottes.

Nous possédons de la seule station de Ghlin plus de cinquante instruments dits « tranchets » nettement caractérisés, alors que nous n'en avons que quelques-uns pour tous les gisements signalés dans les provinces de Liège et de Limbourg!

A l'âge de la pierre polie, comme à toute autre époque, les tribus ont donc varié dans leurs goûts, leurs manières d'être, leur degré de civilisation; de la comparaison des divers produits la science pourra nécessairement, plus tard, tirer d'intéressantes conclusions. Nous ne pouvons les entrevoir aujourd'hui que comme des possibilités !

D'après nos collections, pour Namur et les parties de ses environs qu'il nous a été permis d'étudier, les silex bien connus d'Hastedon peuvent, en général, servir de type; il en est de même sur les bords du Hoyoux; les instruments recueillis sur les hauteurs qui le dominent ne diffèrent pas ordinairement des produits du Camp-de-Bonne.

Mais si vous groupez ces instruments et si vous les comparez avec les antiquités d'une partie, tout au moins, de la Hesbaye ou du Limbourg, vous êtes frappé de la différence des industries, différence qui paraît en rapport avec la nature du silex utilisé.

On sait que le sous-sol du nord de la province de Liège est formé de terrains crétacés dont l'ensemble est connu en géologie sous le nom de massif crétacé du Limbourg. Le silex y existe en grande abondance, mais son aspect, sa dureté, son grain et sa couleur diffèrent considérablement suivant le niveau où on le rencontre.

Les silex commencent à apparaître vers la partie moyenne de la craie blanche sénonienne, où ils se présentent d'abord en rognons disséminés, peu volumineux, affectant des formes bizarres. Les silex trouvés en place à ce niveau sont d'ordinaire recouverts d'une épaisse croûte blanche de cacholong. En remontant la série des couches, les rognons deviennent plus volumineux; vers la base du Maastrichtien, ils forment même des bancs subcontinus; enfin, ils semblent disparaître vers la partie supérieure de cet étage.

Les silex de la craie blanche ou craie de Hesbaye sont gris, gris bleuâtre, bruns ou noirs. Ces derniers sont caractéristiques pour cet étage. Les variétés claires diffèrent des variétés de même teinte provenant du Maastrichtien par une homogénéité plus grande dans la pâte et une translucidité beaucoup plus considérable.

Les variétés grises et noires de la partie moyenne de la craie blanche convenaient le mieux à la taille des petits objets. La variété brune, qui se rencontre en rognons très volumineux ou en bancs à la partie supérieure de la craie blanche, à proximité du contact du Maastrichtien, ne pouvait guère être utilisée pour les instru-

ments délicats. C'est dans cette variété qu'était ouvert l'atelier de Sainte-Gertrude et il est permis de se demander si ce n'est pas le caractère relativement grossier de la matière employée qui a empêché les exploitants de confectionner les pointes de flèches à ailerons à peu près inconnues dans cette riche station.

Le silex du Maastrichtien est de beaucoup le plus abondant dans la province de Liège. Des conglomérats, atteignant souvent jusqu'à 7 mètres de puissance et uniquement formés de silex (la craie qui les empâtait primitivement ayant été dissoute), se trouvent notamment en Hesbaye, et dans le Condroz aux environs de Beaufays, Tilff, Bonnelles et Rotheux. Nous ne possédons que des haches en silex du Maastrichtien, assez impropre, sans doute, à la confection des lames ou pointes. A part quelques exceptions, les caractères minéralogiques des silex taillés, trouvés aux environs de Liège ou sur les frontières du Limbourg belge et du Limbourg hollandais, sont, peut-on affirmer, identiques à ceux des silex en place du crétacé du Limbourg; nous sommes donc portés à croire que les peuplades néolithiques s'approvisionnaient, en général, de matériaux propres à la fabrication de leurs armes ou outils dans les gisements les plus rapprochés et pas exclusivement à Spiennes ou dans le Hainaut. Pourquoi, en effet, aller rechercher à l'étranger, au prix d'immenses fatigues, ce que le sol peut fournir à proximité?

Diverses circonstances viennent confirmer cette opinion en lui donnant un caractère de certitude pour quelques points déterminés.

Dans le grand atelier de Sainte-Gertrude, l'extraction du silex se faisait à ciel ouvert et nous avons tout lieu de penser que dans plusieurs endroits de la Hesbaye les tribus préhistoriques n'ont pas hésité à percer des puits et des galeries pour atteindre le silex de la craie blanche.

Il existe, en effet, à Liège, dans les collections publiques et privées et notamment à l'Université (¹), des bois de cerf recouverts d'une épaisse patine et rencontrés à la partie supérieure de la craie blanche de la Hesbaye, lors du creusement de tranchées pour les routes ou de puits pour l'extraction de la marne; la croûte calcaire qui recouvre ces cornes met hors de doute l'authenticité de leurs gisements. Au point de vue géologique, la situation de ces restes de mammifère paraissait fort étrange; pour pouvoir l'expliquer il

(¹) Voir DEWALQUE, *Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. II, p. LXVII.

eût fallu admettre que tous les dépôts supérieurs au Sénonien, c'est-à-dire le conglomérat à silex et les sables exploités à Rocour près de Liège, considérés comme Tongriens, eussent été en certaines places fortement remaniés à l'époque quaternaire.

Les bois de cerf que nous avons pu examiner portant pour la plupart des traces d'usure et de stries, il était plus simple de les regarder comme des outils ou fragments d'outils vraisemblablement abandonnés dans les travaux par les mineurs de notre pays. A l'appui de cette hypothèse, nous constatons ce fait intéressant que M. C. Lohest, avocat à Liège, possédait une corne intentionnellement travaillée ⁽¹⁾, extraite, il y a plusieurs années, d'une marnière située à Crotteux, sur le flanc de la colline où se trouve précisément la station de Hollogne-aux-Pierres!

On peut aussi voir au Musée de l'Institut archéologique liégeois un bois de cerf portant des entailles parfaitement caractérisées, trouvé dans une marnière à Meeffe, où existe un gisement néolithique dont les produits ne diffèrent guère de ceux de Hollogne ⁽²⁾.

Quant aux silex recueillis par nous aux environs de Namur et sur les bords du Hoyoux, l'épaisse patine qui les recouvre presque tous rend la détermination de leur nature minéralogique excessivement difficile. Certains instruments dont la surface n'est pas altérée et provenant notamment de Marche-les-Dames, de Bois-Laiterie (Rivière), de Vezin, etc., sont en silex identiques à ceux du crétacé du Limbourg.

Il est exceptionnel dans nos provinces de rencontrer des instruments en matière différente du silex. Nous sommes cependant en possession de plusieurs haches ou fragments de haches en grès révinien, en grès rhénan, en psammite du Condroz et en phtanite. Tout porte à croire que l'homme a cherché simplement à utiliser des cailloux qui affectaient plus ou moins la forme d'une hache polie.

Quatre instruments en roches très dures étrangères à la Belgique et peut-être aux pays voisins font partie de nos collections; nous en connaissons d'autres du même genre aux mains de tiers.

(¹) Aujourd'hui dans nos collections.

(²) M. C. Galand, instituteur à Latinne, vient de nous faire part d'une découverte analogue. « Des bois de cerf, écrit-il, ont été trouvés à Braives, à droite du chemin dit « Drève d'ormes » à 457 mètres au sud de la chaussée romaine. Ils étaient déposés à la partie supérieure de la craie et recouverts par plus d'un mètre de limon ».

L'étude délicate de l'origine probable de ces intéressants spécimens n'est pas terminée et nous désignons provisoirement sous le nom de « pierre verte » la roche dont ils ont été formés.

PATINE.

Les silex trouvés sur les rochers ou dans les endroits incultes revêtent presque toujours une épaisse patine blanche.

Dans les environs de Liège et spécialement en Hesbaye, les silex ont le plus souvent conservé leur couleur primitive.

Quelques pièces fortement patinées portent des retouches qui le sont moins, d'autres instruments ne sont patinés que sur une facette

A Sainte-Gertrude, un fait assez étrange a été signalé par l'un de nous : dans les bois et terrains entourant l'atelier d'exploitation, le silex est patiné ; dans les champs vers Eysden, au contraire, il est difficile de trouver une pièce n'ayant pas conservé sa couleur première. Comme sur toute l'étendue de la station le même silex se trouve répandu sur le même sol, l'on se demande si la culture, en enfouissant les objets, les aurait empêchés de s'altérer ?

Il est hors de doute que l'usage exclusif de la pierre se soit prolongé pendant une durée considérable, mais aucune circonstance dans nos recherches ne nous a permis d'apporter à cet égard le moindre éclaircissement.

A notre avis, il serait téméraire de penser que notre pays était fortement habité parce que partout on y découvre les restes d'une même industrie.

Si Sainte-Gertrude était de beaucoup la plus riche et la plus importante position de la région figurant sur notre carte, rien ne prouve qu'elle était contemporaine de toutes les autres stations.

SECONDE PARTIE.

DÉCOUVERTES ISOLÉES ET STATIONS.

A.

Alleur, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

- a. Champs à l'est de l'ancien château de Hombroux : deux fragments de haches polies, plusieurs marteaux et nucléus, diverses lames et grattoirs.
- b. Contre le parc du château de Waroux, vers la route de Saint-Trond : deux silex retouchés.

Amay, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Lieu dit « Hodinfosse », près d'un moulin à vent : fragment de hache polie.

Ampsin, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Au-dessus du tunnel du chemin de fer du Nord et sur les hauteurs avoisinantes : deux fragments de haches polies, pointe de flèche à pédoncule excessivement large, portant deux encoches montrant la manière dont elle devait être attachée, divers silex taillés et éclats nombreux.

Au lieu dit « Campagne des Sarts », M. Dor, ingénieur à Ampsin, a recueilli une hache en silex rougeâtre de grande dimension, une plus petite et trois fragments, diverses lames et deux pointes de flèches dont une à ailerons est dentelée et d'un travail tout à fait remarquable. M. J. Frésart, au château de Flône, possède une hache du même endroit et un long couteau retouché avec soin.

Andenne, arrond. et prov. de Namur.

- a. Lieu dit « Sur le Roc » : petits fragments de haches polies, pointe travaillée et silex taillés.
- b. Sur la hauteur, près d'un ancien moulin, au-dessus du bois de Stud : éclat de hache polie et quelques silex taillés.
Plusieurs haches ont été trouvées dans ces environs.
- c. Près du hameau de Rieudotte, clairière dans le bois Cheneux : fragment de couteau et divers débris.

M. O. Hock, ingénieur à Isberghe (Pas-de-Calais), a découvert, dans le même gisement, un couteau entier de dimension peu commune.

M. Moncheur, qui habite le château de Rieudotte, a bien voulu nous faire don de deux pointes de flèches dont une à ailerons, d'un petit instrument délicatement retaillé et d'un usage incertain, de deux lames et d'un fragment de hache polie provenant de ses propriétés dans lesquelles existe vraisemblablement une station importante.

Angleur, cant., arrond. et prov. de Liège.

- a. Champs cultivés formant clairière dans le bois Saint-Jacques, vers l'Ourthe : instrument ressemblant à une hachette, ayant 0^m,05 de longueur, travaillé avec soin et portant de faibles traces de polissage, grattoirs, pointe de flèche et éclats assez communs.
- b. Dans le bois d'Angleur : pointe de flèche.
- c. Hache polie trouvée en exécutant des travaux de briqueterie, dans les campagnes vers la Meuse.
- d. Près du hameau du Sart-Tilman, vers l'Ourthe : fragments de haches polies, deux pointes de flèches, marteaux, nucléus, lames et débris de silex assez nombreux.

Annevoie, cant. et arrond. de Dinant, prov. de Namur.

Pointe de flèche.

Anthelt, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Plateau lieu dit « Leumont » : pointe travaillée pouvant avoir servi de bout de flèche, éclat de hache polie et quelques débris.

Avennes, arrond. de Waremme, prov. de Liège.

Fragment de hache ébauchée.

Avins-en-Condros (Les), cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Sur les deux rives du Hoyoux vers Petit-Avins : divers débris de la taille.

B.

Barvaux, cant. de Durbuy, arrond. de Marche, prov. de Luxembourg.

- a. Hauteur vers Wéris : éclat de hache polie.
- b. Plateau près de la station du chemin de fer : fragment de lame.

Bas-Oha, cant. de Héron, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Au-dessus de Javaz, près du bois du Fond-des-Rys : quelques petits fragments de haches polies et éclats de silex.
 - b. Près de la source Fontaine-au-Bois : quelques silex taillés.
- D'autres découvertes ont été faites dans cette localité; le catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège mentionne, au n° 11, une hache de 0^m,20 de longueur, appartenant à M. Schuermans.

Beaufays, cant. de Louveigné, arrond. et prov. de Liège.

Petite hache polie en psammite du Condroz.

L'Université de Liège (collection Dewalque) possède une magnifique hachette en pierre verte trouvée près de la Capsulerie; une autre hache de grande dimension, provenant de la même commune, est entre les mains de M. F. Charles, avocat à Liège.

Bees, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Entre le village et les Grands-Malades : deux fragments de haches polies et divers silex.
- b. Hameau de Forêt, au-dessus des rochers des Grands-Malades : divers éclats de haches polies, grattoirs et quelques lames ou débris.
- c. Lieu dit « Tête du Pré » : beau tranchant de hache polie.

Ben-Ahin, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

a. Près de la Sarte : belle pointe de flèche à ailerons et quelques très rares éclats de silex.

b. Non loin du château de Solière, près du bois de Morogne : trois haches polies, une pointe finement travaillée et quelques débris de la taille.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés il existerait dans les environs une riche station néolithique.

Bomal, cant. de Durbuy, arrond. de Marche, prov. de Luxembourg.

a. Près de Juzaine : trois silex taillés.

b. Entre Bomal et Barvaux, rive droite de l'Ourthe : quelques éclats.

Boninne, cant., arrond. et prov. de Namur.

Bords du plateau vers le ruisseau de Gelbressée : beau fragment de hache polie et quelques silex taillés.

Braives, cant. d'Avennes, arrond. de Waremme, prov. de Liège.

Plateau, rive gauche de la Meuse : marteau.

Bras, cant. de Saint-Hubert, arrond. de Neufchâteau, prov. de Luxembourg.

Magnifique petite hachette en pierre verte de 0^m,07 de longueur.

C.

Caune, cant. de Sichen-Sussen et Bolré, arrond. de Tongres, prov. de Limbourg.

Rive droite du Geer, sur la frontière hollandaise : hache ou ciseau dont le tranchant seul est poli, une partie du corps de l'instrument est restée brute.

Chaudfontaine, cant. de Fléron, arrond. et prov. de Liège.

Près du bois de la Rochette, hauteurs, rive droite de la Vesdre : débris de lames et éclats.

Cheratte, cant. de Dalhem, arrond. et prov. de Liège.

Sur la hauteur regardant la Meuse : silex taillé.

Chevetogne, cant. de Ciney, arrond. et prov. de Namur.

Couteau en silex de 0^m,15 de long, donné comme trouvé en creusant une tranchée.

Chokier, cant. de Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

Hauteur droite du vallon : deux éclats de silex taillés.

Clermont, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Sommet de la montagne vers Engihoul, au tournant de la nouvelle route : lames, nucléus, grattoirs et éclats de petite dimension.

Clermont-sur-Berwlune, cant. d'Aubel, arrond. de Verviers, prov. de Liège.

Champs près du Bois de Clermont : grattoir, plusieurs éclats et lames dont une au tranchant finement retouché.

Cemblain-au-Pont, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Rive droite de l'Ourthe, plateau au-dessus de la station du chemin de fer : divers éclats.
- b. Rive gauche de l'Ourthe, sur les hauteurs : petit instrument retouché et débris de la taille.
- c. Hauteurs à 800 mètres environ à l'est de l'église d'Oneux : grattoir et quelques éclats.
- d. Hauteurs à 800 mètres environ à l'est de l'église de Fraiture : quelques éclats ou débris.

Crapet, cant., arrond. et prov. de Namur.

Près de Venatte : silex taillé.

D.

Dave, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Au-dessus des rochers de Dave : quelques silex taillés.
- b. Près du hameau de Velaine (vers Jambes), gauche du ruisseau : pointe de flèche à ailerons et quelques silex taillés et éclats.

Dourbes, cant. de Couvin, arrond. de Philippeville, prov. de Namur.

Marteau provenant probablement d'une sépulture franque.

Barbuy, arrond. de Marche, prov. de Luxembourg.

Hauteur vers Barvaux : éclat de hache polie et quelques rares débris.

E.

Echternach, grand-duché de Luxembourg.

Sept haches provenant des environs d'Echternach, en grès rhénan, font partie de nos collections ; nous les mentionnons parce qu'elles diffèrent des haches de notre pays et au point de vue de la matière employée et au point de vue de la forme.

Eheln, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Au-dessus des rochers d'Engihoul, rive gauche du ruisseau : petit éclat de hache polie, pointe de flèche, grattoirs, lames et silex taillés.

Cette station semble avoir une certaine importance, mais les bois empêchent toute recherche sérieuse.

Ekkelrade, près Maastricht (Limbourg hollandais).

Plateau vers Gronsveld : pointe de flèche en amande, grattoir et divers silex taillés.

Cette petite station paraît se rattacher à celle de Sainte-Gertrude qui l'avoisine.

Embourg, cant. de Fléron, arrond. et prov. de Liège.

- a. Plateau au-dessus de Cheret, en face du château de Colonstère, près du bois d'Embourg : fragment de hache polie, grattoirs, silex taillés et éclats.
- b. Au-dessus de Sauheid : quelques silex taillés.
- c. Sur le plateau vers la Vesdre, en face du couvent de Chèvremont : fragment de hache polie et divers débris de la taille.
- d. Champs près du lieu dit « Trihay » : pointe de flèche et silex taillés.

Egls, cant. de Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

- a. Sur la montagne longeant la Meuse vers la Mallicu : fragment de hache polie et plusieurs silex taillés.
- b. Au-dessus des carrières, non loin de la station du chemin de fer : belle hache polie, beau fragment de hache en silex et une magnifique hachette en pierre verte longue de 0^m,08.

L'origine de ces derniers instruments n'est pas certaine.

Erpent, cant., arrond. et prov. de Namur.

Fragment de couteau.

Esmoux, cant. de Louveigné, arrond. et prov. de Liège.

- a. Lieu dit « Beau-Mont » : pointe de flèche à pédoncule.
- b. Hauteur au-dessus de la station : fragment de lame.
- c. Champs près de l'église de Hony : quelques débris.
- d. Au-dessus des rochers avoisinant l'Ourthe, près de Bearegard : fragment de hache polie converti en poinçon, grattoir et divers éclats.

Eysden, près Maastricht (Limbourg hollandais).

Divers fragments de haches polies, grattoirs, lames, etc.

Les silex taillés paraissent nombreux autour de ce village, spécialement dans les champs vers Visé, mais les prairies rendent les recherches difficiles.

F.

Farcieumes, cant. de Châtelet, arrond. de Charleroi, prov. du Hainaut.

Deux haches en silex absolument intactes trouvées, l'une au lieu dit « St-François », l'autre, plus petite, trouvée au lieu dit « Bois-de-Farciennes ».

Flawinne, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Champ de manœuvre de Belgrade : hache polie et divers fragments, pointe de flèche en amande et pointe recourbée et travaillée avec soin dont il est difficile de déterminer l'usage, éclats divers assez rares.

La pièce la plus intéressante de cette station est un instrument paraissant être une demi-hache en pierre verte, mesurant 0^m,08 sur 0^m,075 en moyenne, excessivement mince et portant encore d'un côté des traces de sciage ; contrairement à ce qui se voit d'habitude pour les haches en matière dure et plus ou moins précieuse, le tranchant est fortement émoussé sans qu'aucun éclat ait été enlevé intentionnellement.

- b. Bois de la Boverie, vers la Sambre : fragment de hache ayant été utilisé comme marteau ; dans la direction du moulin à vent : hache polie.

Flémalle Grande, cant. de Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

Hauteur au-dessus du village : fragment de hache polie.

Flémalle-Haute, cant. de Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

Plateau au-dessus des rochers et carrières de Chokier : fragments de haches polies, divers couteaux et grattoirs, deux pointes de flèches à pédoncules, un silex très mince (pointe de flèche?) parfaitement retouché, ayant la forme d'un triangle équilatéral de 0^m,01 seulement de hauteur, éclats relativement peu nombreux mais répandus sur une étendue considérable.

Flénu, cant. et arrond. de Mons, prov. de Hainaut.

De la station découverte par M. l'ingénieur Cornet père, de Mons, nous possédons comme pièces dignes d'attention : deux instruments en pointe taillés avec soin et un autre devant avoir servi de lissoir et poli par l'usage.

Flerée, cant., arrond. et prov. de Namur.

Lieu dit « Pré-de-l'Oie » : hache polie.

Fleresse, cant. de Fosses, arrond. et prov. de Namur.

Plateau près de la chapelle Saint-Roch : quelques débris de silex très rares en cet endroit.

Des découvertes plus importantes d'instruments préhistoriques ont été faites dans la localité.

Franière, cant. de Fosses, arrond. et prov. de Namur.

Au-dessus des rochers de Franière : pointe de flèche, fragment de hache polie et silex taillés.

M. Henri de Radigùès, de Namur, possède de beaux et nombreux instruments de cette station.

Fumal, cant. de Huy, arrond. de Waremme, prov. de Liège.

a. Rive droite de la Mehaigne, plateau vers Huccorgne : fragment d'instrument retaillé difficile à qualifier et divers éclats.

b. Rive droite, bord de la route vers Fallais : grattoir.

c. En face du château, plateau rive gauche de la rivière : quelques lames et éclats.

G.

Galoppe (Gulpen), Limbourg hollandais.

a. Lieu dit « Montagne du Calvaire » : fragment de hache polie, lames et éclats nombreux ; silex paraissant exploité sur place.

b. Plateau gauche de la Geule vers Wylre : pointe de flèche, grattoirs et fragments de lames et éclats.

Ghlin, cant. et arrond. de Mons, prov. de Hainaut.

Nous possédons de Ghlin une collection de plusieurs centaines d'instruments d'une délicatesse et d'un fini remarquables, qui mériterait une étude spéciale. Cette collection, bien que de provenance authentique, nous ayant été donnée, nous ne pouvons que la signaler en attendant de pouvoir nous-même aller examiner les lieux.

Plusieurs découvertes ont déjà été signalées dans cette localité.

Gleons, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

Champs au-dessus de l'église : quelques silex travaillés, dont un paraît avoir servi de pointe de lance.

H.

Hamoir, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Hauteur vers Xhinesse : éclat de hache polie.

Hastedon, près Namur.

Station connue (voir mémoire ARNOULD ET DE RADIGUËS, *Congrès préhistorique de Bruxelles*, 1872, p. 318) : une petite hache polie en silex d'un travail fort élégant, longue de 0^m,09 et très mince, mérite d'être signalée ainsi qu'un petit anneau de bronze pouvant être préhistorique.

Hermalle-sous-Huy, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Plateau longeant la Meuse près d'Ombret : hache polie et divers fragments, divers grattoirs, lames et silex taillés, éclats assez nombreux.

Heure-le-Romain, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

Hache ayant reçu un commencement de polissage, trouvée par M. Dwelshauvers, prof. à l'Université de Liège.

Hollogne-sur-Geer, cant. et arrond. de Waremmе, prov. de Liège.

Petit éclat de hache polie.

Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

Près du Diérin-Patar, sur le plateau s'étendant vers Crotteux, les silex taillés se trouvent en grand nombre, des blocs allongés, d'où l'on a enlevé des lames et ayant servi de percuteurs, forment les pièces caractéristiques de cette station où le silex du pays paraît seul employé et est absolument dépourvu de patine. Bien qu'appartenant, sans conteste, à la période néolithique, les instruments sont grossiers et un seul fragment de hache polie a été signalé à notre connaissance.

Nous possédons un bois de cerf travaillé, trouvé en creusant une marnière et qui probablement a été perdu dans les anciennes exploitations.

Huccorgue, cant. de Héron, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Dans les tranchées près du lieu dit « l'Hermitage », nous avons signalé un gisement de silex paléolithique au contact du gravier et immédiatement au-dessus, à 2 ou 3 mètres de profondeur dans le limon. (*Ann. de la Société géol. de Belgique*, t. XII; *Bull.*, 1885, p. 129.)

Une pointe de flèche à ailerons et divers éclats ont été trouvés à la surface des champs dominant les tranchées.

- b. De l'abri sous roche du Trou Sandron, qui a fait l'objet d'une notice par M. le baron Alf. de Loë (Huy, Degrâce, 1883), nous possédons :

- 1° Une espèce de hache taillée sur les deux faces longue de 0^m,12, recouverte d'une épaisse patine blanche et luisante;
- 2° Un caillou taillé et poli long de 0^m,065 percé d'un trou et ayant servi de pendeloque.

- c. Au-dessus du hameau de Molu, angle de la vallée de la Meuhaigne et du ruisseau de Burdinne, station s'étendant sur la commune de Marneffe et signalée par l'un de nous. (*Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, 3^e livraison, p. 500.)

Cette station est importante et par la quantité des produits et par la structure particulière de ces derniers.

Depuis deux ans, plusieurs milliers de lames, fragments ou éclats de silex y ont été recueillis et les débris de la taille comme les instruments eux-mêmes sont de dimension exceptionnellement exigüe. La plupart des nucléus n'ont que 0^m,04 à 0^m,05 de hauteur.

Malgré la découverte de huit pointes de flèches, dont une exceptionnellement belle, et de divers morceaux de haches polies, dont un en pierre verte, certaines pointes, minces et étroites, longues à peine de 0^m,02 à 0^m,03, sont d'un travail si caractéristique et différent tellement des produits ordinaires de nos stations de l'âge de la pierre polie qu'il semblerait que le Thier-Molu ait été occupé à deux périodes différentes; cependant, nous n'entendons rien encore affirmer à cet égard, nous constatons un fait, en ajoutant que ces mêmes outils, armes ou ornements, retrouvés avec tant de soin, se retrouvent sur le territoire de la commune de Tohogne (Luxembourg) avec des lames ou éclats patinés et du même aspect que ceux des bords de la Mehaigne.

d. Une magnifique hache et un fragment trouvés isolément sur le territoire de Huccorgne.

Huy, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Plateau, angle des vallées de la Meuse et de la Mehaigne : pointe de flèche, fragment de hache polie, poinçon et plusieurs couteaux et silex taillés.

J.

Jemeppe-sur-Meuse, cant. de Hollogne-aux-Pierres, arrond. et prov. de Liège.

Fragment de lame trouvé au-dessus de la montagne dominant le village.

Éclat de hache polie trouvé dans un champ, rue de l'Échelle. Silex paraissant travaillé recueilli sur les bords de la Meuse.

Jemeppe-sur-Sambre, cant. de Gembloux, arrond. et prov. de Namur.

Près du Fond-des-Cuves : grattoir.

Jupille, cant., arrond. et prov. de Liège.

Plateau, droite du vallon : pointe de flèche et divers fragments de haches polies, lame et grattoir.

L.

Landonne, cant. de Héron, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Entre le village et Velaine : grattoir et quelques silex taillés.

Lantremange, cant. et arrond. de Waremme, prov. de Liège.

Champs, rive gauche du Geer : trois éclats de haches polies, petite hache ébauchée, instrument retaillé sur les deux faces, long de 0^m,045, ayant reçu un commencement de polissage et destiné vraisemblablement à devenir une hachette ou un ciseau, poinçon, divers grattoirs et lames dont quelques-unes retouchées avec soin.

Latimne, cant. d'Avennes, arrond. de Waremme, prov. de Liège.

Entre le village et Fallais, hauteurs, rive gauche de la Mehaigne : lame retaillée en pointe et divers éclats ou débris.

Une magnifique hache en pierre verte a été recueillie dans cette localité.

Lens-Saint-Remy, cant. d'Avennes, arrond. de Waremme, prov. de Liège.

Fragment de hache polie de grande dimension.

Linchet, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Fragment de lame.

Lives, cant., arrond. et prov. de Namur.

Droite du vallon vers le chemin de Loyers : quelques éclats ou débris de silex.

Lixhe, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

Bords du plateau longeant la Meuse vers Maastricht : divers éclats et fragments de lames.

M.

Macquemoise, cant. de Chimay, arrond. de Thuin, prov. de Hainaut.

Plateau au nord du village : nucléus et quelques silex taillés et éclats.

Marche-les-Dames, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. A l'angle des vallées de la Meuse et de Marche-les-Dames, rive gauche du ruisseau : divers fragments de haches polies, retouchoir, trois pointes de flèches à ailerons, plusieurs pointes de flèches en amandé, nombreux grattoirs, marteaux, etc. (station connue).
- b. Dans le bois entre Marche-les-Dames et Beez : pointe de flèche à ailerons, fragments de haches polies et débris de la taille.
- c. Wartet ou Wartey. 1. Près du lieu dit « Petit-Bois » : quelques éclats de silex. — 2. Plateau vers le ruisseau de Ville-en-Waret : plusieurs petits fragments de haches polies, deux pointes de flèches, quelques marteaux et grattoirs.
- d. Lieu dit « aux Dix-Bonniers » près du bois des Nutons et du village de Gelbressée : deux morceaux de haches polies et quelques silex taillés.

Marchin, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. En aval de Jamagne, rive gauche du ruisseau, près du moulin de Vaux : deux grattoirs et quelques fragments de lames et débris de la taille.
- b. Rive gauche du Hoyoux, près de la ferme de Triffois : nucléus, deux grattoirs et divers éclats.
- c. Près du Bois-de-Goesne : trois silex taillés.

Marnette, cant. d'Avennes, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Plateau près de Molu : voir *Huccorgne*.
- b. Rive gauche de la Mehaigne, vers Oteppe : quelques lames et éclats.
- c. Rive droite de la Mehaigne, près du château de M. de Diest : nucléus et quelques éclats.

Modave, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Près du camp de Bonne (station connue, mémoire ARNOULD ET DE RADIGUÈS, *Cong. préhist. de Bruxelles*, 1872, p. 323) : quinze pointes de flèches dont plusieurs d'un travail fort délicat, grattoirs et pièces diverses, dont une petite hachette polie longue de 0^m,06 mérite d'attirer l'attention non seulement par sa régularité, mais parce qu'elle est fabriquée avec un fragment de schiste compact vert faménien, trop peu dur, semble-t-il, pour avoir pu servir d'arme ou d'outil.

M. Ivan Braconier, au château de Modave, possède de la même provenance quatorze pointes de flèches dont trois à ailerons.

- b. Près de Petit-Modave, campagne au-dessus du trou à la Guêpe : quelques blocs et éclats ; hauteurs entre Petit-Modave et le ravin de la Bonne : pointe finement retailée, grattoir et quelques fragments de lames.
- c. Rive droite du Hoyoux, près de la ferme de Villers : grattoir et divers éclats de la taille.

Moha, cant. de Héron, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Rive gauche de la Mehaigne, plateau au-dessus de la grotte dite « de Moha » : joli grattoir et fragments de silex.
- b. Au-dessus des fours à chaux, rive gauche de la Mehaigne, vers Huccorgne : pointe retouchée, plusieurs fragments de haches polies, grattoirs, lames et éclats.
- c. Nous possédons de la grotte de Moha un petit fragment d'ambre arrondi trouvé dans les déblais.
- d. Sommet de la montagne que traverse le tunnel du chemin de fer : instrument taillé sur une face, fortement patiné et paraissant appartenir à la période paléolithique ; des retouches exécutées à une époque plus récente laissent voir la couleur naturelle du silex.
- e. Hauteur, rive droite de la Mehaigne : hache polie.

Morniment, cant. de Fosses, arrond. et prov. de Namur.

Au Rabot : quelques lames.

Moset-les-Tombes, cant. d'Andenne, arrond. et prov. de Namur.

Hameau de Goyet, rive droite du ruisseau de Samson : fragment de hache polie et quelques éclats de la taille.

N.

Namèche, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Au-dessus des carrières longeant la Meuse : fragment de hache polie, grattoir et quelques silex taillés.
- b. Sur le plateau regardant la Meuse, rive gauche du ruisseau de Ville-en-Waret près d'Hainiau ou Aigneaux : fragments et éclats de haches polies et quelques silex taillés paraissant très rares en cet endroit.

Namur, chef-lieu de la province du même nom.

- a. Sur le château : hache polie et quatre fragments, quatre pointes retouchées avec soin, quelques lames, couteaux et grattoirs, cinq pointes de flèches dont une à ailerons d'un travail très délicat n'a que 0^m,018 de long ; un os percé d'un trou et ressemblant à une amulette, trouvé en terre non loin d'un anneau en bronze, pourrait bien appartenir à l'époque préhistorique.
Si le sol du château n'avait pas été bouleversé par les travaux de fortifications, Namur passerait probablement pour une des plus riches stations du pays.
- b. Contre les Vieux-Murs, lieu dit « Milieu du monde » : éclats de hache polie, lames et silex de fort petite dimension et en assez grand nombre.
- c. Clairière dans la Basse-Marlagne, entre les Vieux-Murs et la ferme de Notre-Dame-aux-Bois : deux pointes de flèches dont une est du plus beau travail, éclats de haches polies, grattoirs et débris aujourd'hui fort rares.
- d. Entre la Sainte-Croix et Salzinne-les-Moulins : silex taillé.

Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Près de la ferme de Sottrez : grattoir, fragment de hache polie et débris de la taille paraissant rares.

Nessenvaux, cant. de Fléron, arrond. et prov. de Liège.

Rive droite de la Vesdre, hauteurs vers le Trooz : lame et fragments.

Neuville (La)-en-Candores, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Éclat de hache polie.

O.

Oleye, cant. et arrond. de Waremme, prov. de Liège.

a. Tout près de la « tombe d'Oleye » : silex taillé.

b. Rive droite du Geer : trois silex taillés.

Ombret, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

a. Sur les Communes : éclat de hache polie, grattoir, pointe et éclats.

b. Près de Rawsa, plateau vers le grand Fon'Oxhe : hache polie intacte, petite hache ébauchée n'ayant pas encore reçu l'action du polissage, deux pointes de flèches et nombreux silex taillés.

Le plus intéressant produit de cette station est un couteau finement retouché sur une seule face, de 0^m,16 de long sur 0^m,025 de large.

c. Un fragment de corne de cervidé, trouvé dans le lit de la Meuse lors de la construction du pont, fait aujourd'hui partie de nos collections. Cette pièce intéressante, polie par le frottement, présente deux embouchures aux bords arrondis et dont la disposition est telle que l'une paraît avoir servi à placer une hachette de petite dimension, et l'autre à introduire un manche.

Oud-Vroenhoven, près Maastricht (Limbourg hollandais).

Plateau longeant le Geer vers Nedercanne : divers silex et lames taillés.

Ougrée, cant. de Seraing, arrond. et prov. de Liège.

a. Sur les Communaux : plusieurs fragments de haches polies, trois pointes de flèches dont une à ailerons, plusieurs grattoirs, lames et éclats.

b. Plateau de Cointe, près du nouvel observatoire : silex taillé et éclat; une magnifique hache taillée, mais non polie, a été découverte, il y a quelques années, sur ce même plateau. (Voir *Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. X, p. CXLVI.)

Ouffet, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Lieu dit « Thier-di-Lovreux » : pointe finement retouchée, couteau et trois fragments de lames.

P.

Pailhe, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

Hauteurs, rive gauche du ruisseau d'Ossogne, vers Modave : hache polie, pointe travaillée avec soin, grattoirs et quelques éclats.

R.

Ramelet, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Près des ruines d'une construction romaine : espèce de grattoir et silex paraissant taillé.

Ramet-Yves, cant. de Seraing, arrond. et prov. de Liège.

Sur les Thiers : quelques grattoirs et silex taillés, éclat de hache polie.

Rhisne, cant., arrond. et prov. de Namur.

Hache mesurant 0^m,18 et se terminant en pointe, trouvée par des ouvriers, en 1881, lors de la construction d'un chemin, à un endroit que nous ne pouvons préciser : spécimen magnifique de l'industrie néolithique.

Rivière, cant. et arrond. de Dinant, prov. de Namur.

Montagne au-dessus de Bois-Laitrie : grattoir, pointe retouchée et lames ou éclats de la taille nombreux, mais de très petite dimension.

Roelange-sur-Geer, cant. de Sichen-Sussen et Bolré, arrond. de Tongres, prov. de Limbourg.

Hauteur, rive gauche de la rivière : deux lames dont une retaillée pourrait avoir servi de grattoir.

Rocour, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

Nucléus ayant été utilisé comme percuteur, fragment de hache polie et quelques lames.

Rocheux, cant. de Seraing, arrond. et prov. de Liège.

Champ près du hameau des Granges : hache polie et quelques éclats de silex.

S.

Saint-Georges, cant. de Jehay-Bodegnée, arrond. de Waremmé, prov. de Liège.
Deux silex grossièrement retaillés.

Saint-Marc, cant., arrond. et prov. de Namur.

Montagne près des établissements de produits chimiques de Rhisles, droite du ruisseau : fragment de hache polie, grattoir et quelques rares débris.

Saint-Servais, cant., arrond. et prov. de Namur.

a. Plateau près du Beau-Vallon, en face d'Hastedon, droite du ruisseau : couteau formé d'un éclat de hache polie et divers débris.

b. Lieu dit « Tienne aux Paukis » : grattoir et silex taillé.

Sainte-Gertrude, près Maastricht (Limbourg hollandais).

Cette importante station, remarquable surtout par son atelier d'exploitation, a fait l'objet d'une notice de l'un de nous, publiée dans la revue : *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, livr. oct. 1885 ; nous voulons simplement rappeler ici que depuis lors l'instrument le plus curieux qui y ait été recueilli, à notre connaissance, est une hache en pierre verte, assez épaisse, de 0^m,09 de longueur. Nous y avons aussi découvert une seconde exploitation à ciel ouvert paraissant moins considérable que la première ; malheureusement, elle se trouve dans un bois tellement épais et touffu que nous sommes forcés d'en réserver la description.

Solays, cant. d'Andenne, arrond. et prov. de Namur.

- a. Hauteur longeant la Meuse, entre le village et Thon-Samson : pointe de flèche à ailerons ébauchée et quelques lames ou éclats de la taille.
- b. Plateau vers Seilles, lieu dit « Bois de Foresse », fragment de hache polie, plusieurs grattoirs, lames et pointes retaillées, éclats assez nombreux.

Seilles, cant. de Héron, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Sur les hauteurs au-dessus de la station du chemin de fer : quelques silex taillés. M. O. Hock y a découvert une espèce de petite hache ou ciseau dont le tranchant est poli.
- b. Vers le Bois de Foresse, bords du plateau dominant la Meuse : grattoirs, fragment de hache polie et débris de lames ou éclats de silex assez nombreux.

Seraing-sur-Meuse, arrond. et prov. de Liège.

- a. Près de la houillère de l'Espérance : hache polie.
- b. Sur les Communaux vers Ougrée : plusieurs couteaux, grattoirs, lames et débris divers.
- c. Plateau gauche du vallon, près des Communes, entre le cimetière et la route d'Ouffet par Hody : trois fragments de haches polies, grattoir, nucléus, plusieurs lames et débris.

Sprimont, cant. de Louveigné, arrond. et prov. de Liège.

Au-dessus du hameau de Chanxhe : petite lame.

Spy, cant., arrond. et prov. de Namur.

Plateau au-dessus de la grotte de Spy, rive gauche de l'Orneau : pointe de flèche à ailerons, deux pointes travaillées, débris de haches polies, nucléus et divers grattoirs et lames. Cette station, en partie sous bois, paraît avoir une certaine importance. Sur la grotte de Spy, voir notre mémoire, *Ann. Société géol. de Belgique*, t. XIII, 1886, p. 34.

T.

Tavler, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Rive droite du ruisseau, hauteur en face de l'église : fragment de couteau.
- b. Rive gauche du ruisseau, sur le plateau : grattoir.

Terwagne, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Trois fragments de haches polies dont un converti en marteau, trouvés sur les rochers au-dessus du ravin de la Bonne.

Thon-Samson, cant. d'Andenne, arrond. et prov. de Namur.

Rive droite du ruisseau : lame.

Thuis, arrond. de Mons, prov. de Hainaut.

Une hache de grande dimension finement travaillée, mais n'ayant pas encore subi l'action du polissage, nous a été donnée comme découverte près de la « chapelle Facnart ».

Tilff, cant. de Seraing, arrond. et prov. de Liège.

- a. Sur la hauteur, rive droite de la vallée de l'Ourthe : pointe travaillée avec soin de 0^m,075 de long.

- b. Près du château de Brialmont : divers éclats.
- c. Dans les champs les plus élevés entre Sart-Ferme et le Bois-de-sur-le-Mont, rive gauche de l'Ourthe, se trouve une des stations les plus intéressantes des environs de Liège. Le fini des instruments et le nombre relativement considérable de pointes de flèches à ailerons recueillies donnent un caractère spécial à cette position, dont il sera impossible de juger toute l'importance avant le défrichement des bois qui l'entourent.

Nous possédons dans nos collections trois pointes de flèches dont une n'est pas terminée; c'est M. le docteur Mathien, de Liège, qui a récolté les plus beaux produits de ce gisement.

Tehogue, cant. de Durbuy, arrond. de Marche, prov. de Luxembourg.

- a. Sur les Communaux avoisinant la petite ferme de La Hesse, vers la route de Durbuy, station d'une certaine importance : nombreux éclats ou lames de très petite dimension, jusqu'ici aucune trace de hache polie ; plusieurs pointes longues de 0^m,02 à 0^m,03 sont retouchées avec le plus grand soin. Produits se confondant souvent avec ceux de Huccorgne.
- b. Sur les Quemannes, champs longeant le bois, vers l'Ourthe, à proximité de la commune de Hamoir : nombreux éclats ou débris de petites lames, quelques nucléus et grattoirs.

U.

Ulbeek, cant. de Looz, arrond. de Tongres, prov. de Limbourg.

Hache polie.

V.

Vaux-sous-Chèvremont, cant. de Fléron, arrond. et prov. de Liège.

Près de l'emplacement de l'ancien château : petit éclat de hache polie.

Vodrin, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Hameau des Communes, lieu dit « Pelé-Cul » : fragment de hache polie, grattoir et quelques rares débris de la taille.
- b. Entre Rond-Chêne et Bomel (Namur) : fragment de hache polie.
- c. Près du Bois des Tombes : bloc de silex grossièrement taillé.

Vesim, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Plateaux au-dessus des rochers bordant le vallon et vers la ferme de Sclermont : trois fragments de haches polies et divers grattoirs, couteau et silex taillés. Plusieurs collections particulières possèdent d'intéressants produits de ces stations, qui ont été mentionnées dans le mémoire de M. Arnould sur la grotte de Sclaigheaux. (Voir *Congrès préhist. de Bruxelles*, p. 370.)
- b. Près de Ville-en-Waret, lieu dit « la Sarte » : pointe de flèche, grattoir et quelques rares débris.

Vlierset, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Rive droite du Hoyoux, près de Royseux : quelques fragments de lames, grattoir et éclats.
- b. Près de Limet : silex taillé.

Vieux-Ville, cant. de Ferrières, arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Au-dessus des rochers, près de Sy : lame épaisse paraissant avoir servi de retouchoir et quelques éclats de la taille.
- b. Plateau vers Logne : divers éclats.

Villers-le-Boutillet, cant. de Jehay-Bodegnée, arrond. de Huy, prov. de Liège.
Fragment de hache ébauchée.

Villers-le-Temple, cant. de Nandrin, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Près Yernée-Fraineux, bords du plateau, entre le grand bois de Clermont et la France : deux haches polies et un fragment, couteau, quelques beaux grattoirs, plusieurs silex taillés et éclats.

Visé, cant. de Dalhem, arrond. et prov. de Liège.

- a. Plateau au-dessus du village, vers Argenteau : grattoir, fragments de lames et éclats paraissant rares.
- b. Champs entre Visé et la Richelle : bloc grossièrement travaillé.

Visseul, cant. d'Avennes, arrond. de Huy, prov. de Liège.

Trois pointes de flèches, divers grattoirs et lames dont plusieurs retouchées, marteau et fragment de hache polie.

Vivegnis, cant. de Fexhe-Slins, arrond. et prov. de Liège.

Fragment de couteau et silex taillé.

Vyle et Thareul, cant. et arrond. de Huy, prov. de Liège.

- a. Hauteur, rive gauche du Hoyoux : silex taillé et éclat.
- b. Non loin de Vyle, plateau à l'angle du Hoyoux et du ruisseau de Goesnes : belle pointe de flèche à ailerons et divers éclats.

W.

Wépiem, cant., arrond. et prov. de Namur.

- a. Plateau vers la Meuse, rive gauche du ruisseau : pointe retouchée avec soin.
- b. Près du lieu dit « Le Fort » : fragment de hache polie et silex taillé.

Wonek, cant. de Sichen-Sussen et Bolré, arrond. de Tongres, prov. de Limbourg.

Hauteur, rive gauche du Geer, vers Bassange. Station d'une certaine importance, produits analogues à ceux de Hollogne-aux-Pierres : blocs-matrices, nombreuses lames de structure assez irrégulière et de dimension restreinte ; le silex du pays paraît exclusivement employé.

Y.

Yvoir, cant. et arrond. de Dinant, prov. de Namur.

Plateau près d'Hanway : grattoir et quelques éclats.



CARTE

indiquant, dans les environs de Liège, Namur, etc., les stations de l'âge de la pierre polie
et les endroits où des objets de la même époque ont été découverts isolément.

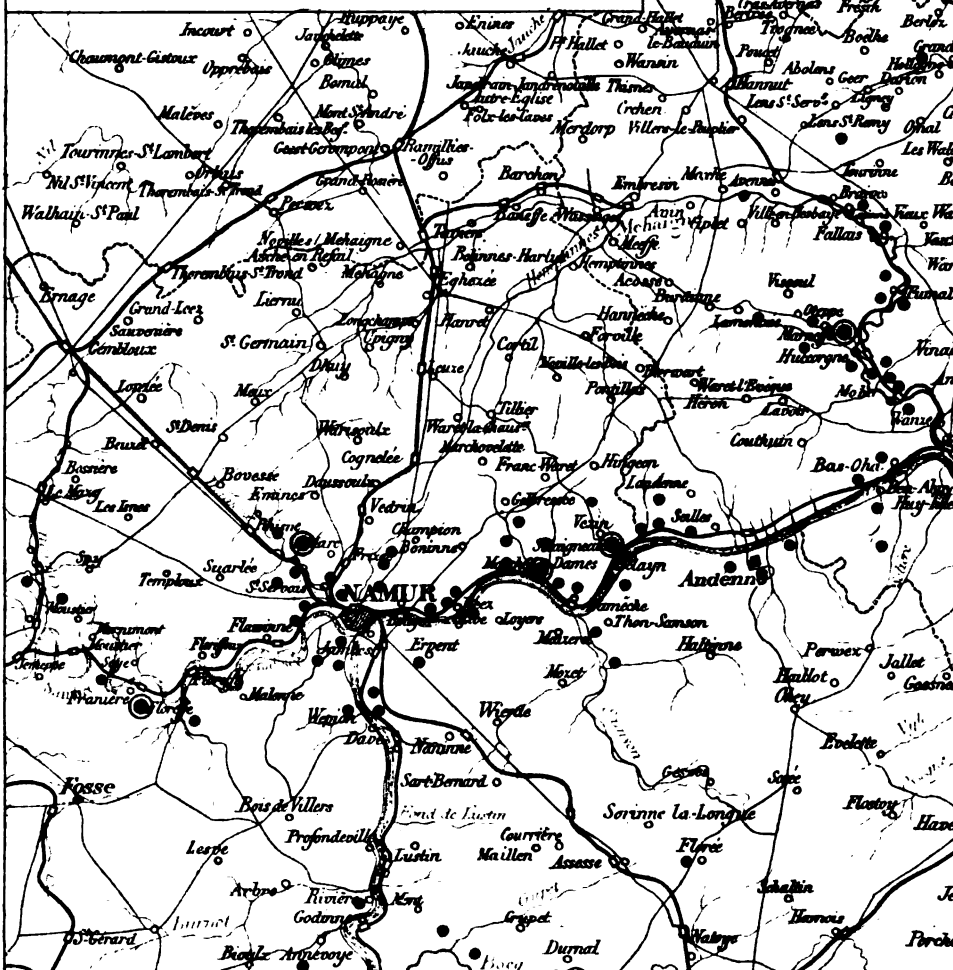
■. ■. — Les noms et indications sont en général empruntés aux cartes publiées par
l'Institut cartographique militaire et l'Annuaire des communes de L. Hochsteyn.

La carte ci-annexée est au $\frac{1}{320\,000}$. Les découvertes et les stations sont indiquées
par des points rouges; les positions les plus importantes, par des points entourés d'un
cercle.

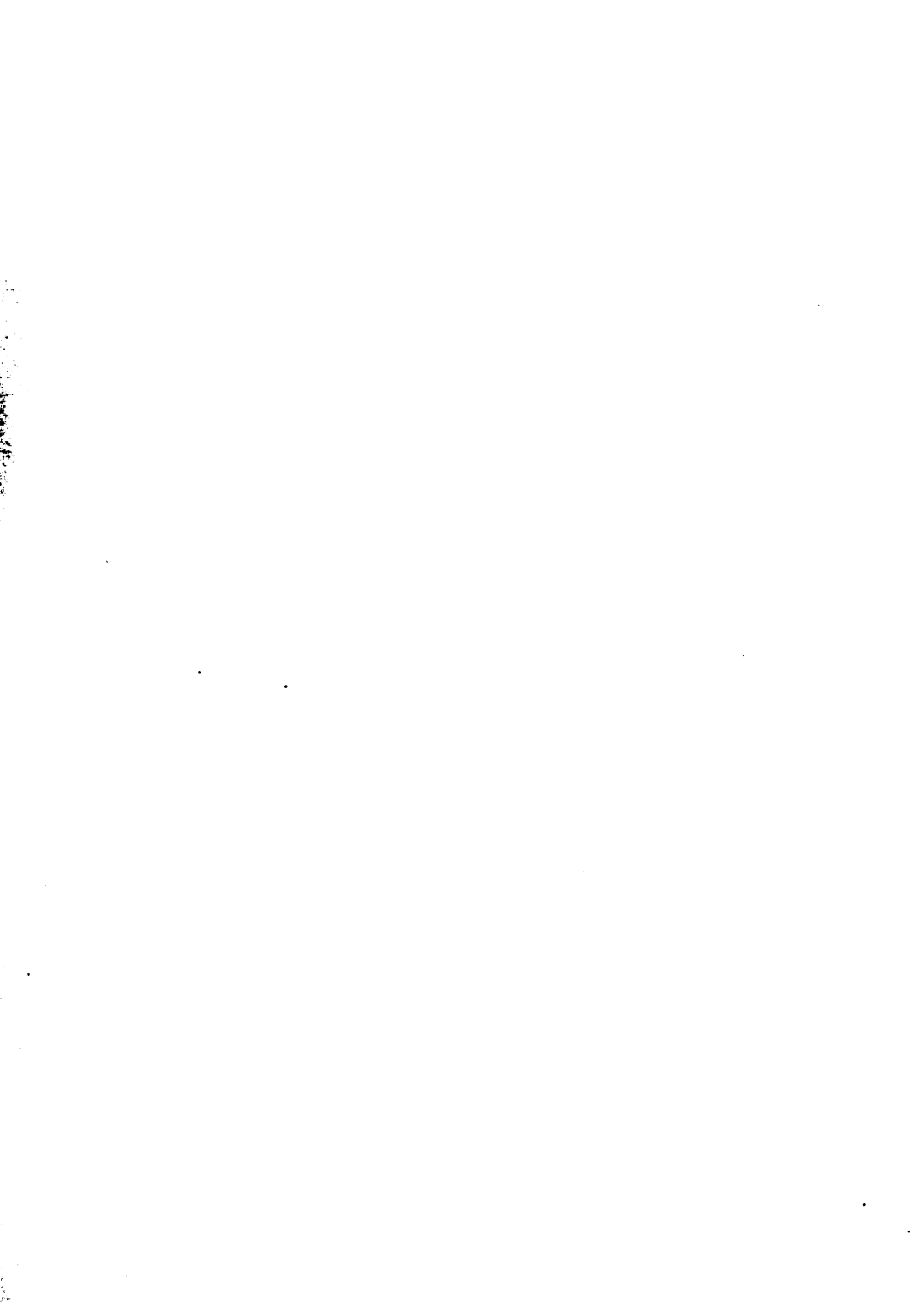
CARTE

des découvertes de l'âge de la pierre polie

dans les environs de Liège, Namur, etc.







COMMUNICATION DE MM. V. JACQUES & É. STORMS.

NOTES SUR L'ETHNOGRAPHIE
DE LA PARTIE ORIENTALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE.

INTRODUCTION.

A la séance du 3 mai, notre collègue M. le docteur Houzé a donné à propos de l'ethnologie du lac Tanganika quelques renseignements sur l'ethnographie de cette partie de l'Afrique centrale. J'ai eu l'occasion depuis de cataloguer les riches collections ethnographiques rassemblées par M. le capitaine Storms, collections qui ont été exposées à la séance du 31 mai. Au cours de ce travail j'ai recueilli, le plus souvent sous la dictée de M. Storms, quelques notes qui complètent les renseignements communiqués par M. Houzé, et il m'a paru qu'il serait plus intéressant de classer méthodiquement ces notes que de donner dans notre *Bulletin* un commentaire plus ou moins aride des objets exposés.

L'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale n'a pas encore été faite d'une manière complète jusqu'à ce jour : les voyageurs qui ont parcouru ces régions ne sont d'ailleurs pas nombreux et les renseignements qu'ils ont recueillis sont disséminés dans plusieurs ouvrages. Je citerai notamment le journal de voyage de Burton et Spekè, qui découvrirent le lac Tanganika le 13 février 1858; le *Dernier journal* de Livingstone, qui vit le lac le 2 avril 1867; quelques pages de *Comment j'ai retrouvé Livingstone* (1871) et *A travers le continent mystérieux*, de Stanley, le quatrième explorateur qui atteignit le Tanganika, et la relation du voyageur Cameron (1874). Viennent ensuite les conférences des voyageurs qui ont pris part aux expéditions de l'Association internationale africaine, MM. les capitaines Cambier et Storms, le lieutenant Becker, Burdo et les docteurs Dutrieux et Van den Heuvel, publiées dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*; le livre *To the central afrikan lakes and back*, de Thompson, très sujet à caution; la note de E.-C. Hore, *On the twelve Tribes of Tanganika*,

dans le *Journal of the Antropological Institute* de 1882 ; les lettres des voyageurs allemands Kaiser, Böhm et Reichard, dans les *Mittheilungen der afrikanischen Gesellschaft in Deutschland*, et le récit du lieutenant de vaisseau Giraud, commencé dans le *Tour du monde* de Charton.

Les notes que nous publions aujourd'hui, M. le capitaine Storms et moi, n'ont pas la prétention d'être le couronnement de l'œuvre : sur certains points nous apporterons sans doute des détails inédits, mais sur d'autres nous ne ferons que confirmer les renseignements que l'on trouvera dans les ouvrages qui viennent d'être énumérés, ou même rectifier à l'occasion quelques erreurs involontaires. Quand le livre que prépare M. le lieutenant Becker aura paru, peut-être alors pourra-t-on commencer, d'après l'ensemble de tous ces travaux, une histoire de l'ethnographie de cette partie de l'Afrique équatoriale.

Les renseignements que nous donnons dans les pages qui suivent se rapportent principalement aux populations qui avoisinent Karéma sur la rive orientale du lac et Mpala sur la rive occidentale. Sur cette dernière contrée surtout et sur le nord du Marungu nous pourrions entrer dans quelques détails absolument originaux. C'est de cette région qu'il sera plus particulièrement question chaque fois qu'il ne sera pas fait une mention spéciale de la localité.

Quant à la forme que nous avons donnée à notre travail, nous avons suivi dans une certaine mesure le questionnaire d'ethnographie publié par la Société d'anthropologie de Paris. Nous avons réparti nos matériaux dans une série de chapitres : *Vie nutritive*, *Vie sensitive*, *Vie affective*, *Vie sociale* et *Vie intellectuelle*, dont les paragraphes répondent aux grandes lignes du questionnaire. Nous nous en sommes cependant écarté parfois : ainsi, par exemple, nous avons placé ce qui concerne le système religieux dans le chapitre *Vie intellectuelle*, et la conséquence en a été de détacher également du chapitre où nous décrivons la *Vie affective*, ce qui se rapporte aux *Rites funéraires*. Nous eussions pu avec autant de raison placer toute cette partie du travail dans le chapitre de la *Vie sociale*. Il sera toujours facile au lecteur de rétablir la suite des questions par les titres des paragraphes.

J'ai dessiné quelques-uns des objets de la collection : le texte renvoie aux numéros qu'ils portent sur les planches. Nous adressons à notre collègue M. de Blochouse nos remerciements pour les bons

conseils qu'il nous a donnés pour l'exécution de ces planches. Les trois dernières planches, phototypées, ont été photographiées par MM. Rutot et Rucquoy : nous prions ces excellents collègues d'agréer aussi nos remerciements les plus vifs pour le gracieux concours qu'ils ont bien voulu nous apporter.

Un mot encore au sujet de l'orthographe que nous avons adoptée pour les mots Kiswahéli. Nous avons employé pour représenter le son *ou* la voyelle *u*; pour les autres sons, à part l'*é*, la prononciation sera à peu près la même pour les Français et pour les Allemands. Et pour finir un renseignement utile sur la signification des préfixes usités en Kiswahéli. Le préfixe *U* veut dire pays : *U-niamwési*, *U-ruha*. *M* est la marque du singulier, *Wa* la marque du pluriel des noms des êtres animés : *Mgogo*, un habitant de l'*Ugogo*, fait donc au pluriel *Wagogo*; *mrosi*, un sorcier, *warosi*, des sorciers. Les noms des objets prennent au singulier *ki*, au pluriel *vi* : *kiwangwa*, *viwangwa*, espèce de perle. *Ki* signifie aussi, devant le nom d'un pays, tout ce qui concerne ce pays, langage, mœurs, etc. : *Kiswahéli* est le langage du Swahéli ou de l'Uswahéli. Un chien *kizungu* serait un chien européen.

Pour la situation géographique des contrées dont nous aurons à citer les noms, nous n'avons pas jugé nécessaire de joindre une carte spéciale à ce mémoire, tous ces noms pouvant se retrouver facilement sur les nombreuses cartes qui ont été publiées dans ces derniers temps.

I. — VIE NUTRITIVE.

Substances alimentaires. — L'alimentation des Nègres dans la partie de l'Afrique que nous étudions n'est jamais exclusivement végétale ou animale. Il y a sans doute des peuples chez lesquels la nourriture animale prédomine, comme chez les Massaï (nord de l'*Ugogo*) qui possèdent d'immenses troupeaux et qui font principalement usage de laitage et de viande. Mais en général la base de l'alimentation est de la farine, et la viande et le poisson n'ont qu'une importance secondaire. Nous disons en général, car chez les Wahehe, et d'ailleurs dans presque tout l'*Ugogo*, l'alimentation est franchement mixte. Ce n'est pas que les Nègres n'aiment pas la viande,

ils en sont au contraire très friands; mais ils n'en ont pas toujours : là où n'existent pas de grands troupeaux, la seule ressource pour s'en procurer, à part les quelques poules qui peuplent la basse-cour, c'est la chasse. Quand les propriétaires ne possèdent qu'un petit nombre de têtes de bétail, ils hésitent à en abattre et ils ne mangent guère que les animaux crevés. Les grands troupeaux de bœufs se rencontrent dans le nord-est du lac, dans l'Unianyembé, l'Ugunda, chez les Wahehe, les Massai. Dans le nord de l'Unianyembé, la garde des troupeaux est généralement confiée à des Watusi, qui forment un peuple spécial au milieu des populations de cette contrée; leur salaire est payé en lait d'où ils tirent un beurre de mauvaise qualité. Le beurre est connu partout où il y a des troupeaux. Kafupi, un chef de l'intérieur du Fipa, possède aussi de nombreuses têtes de bétail.

Ni sur le lac, ni le long des routes ordinaires de la côte au lac, on n'élève les chiens pour les faire servir à l'alimentation : les chiens (*mboi*) se trouvent partout, mais on ne s'en nourrit pas. Dans l'Uruha et l'Urori, au contraire, on mange le chien.

Les Nègres aiment beaucoup le poisson; mais bien que certains poissons fassent, comme nous le verrons, l'objet d'un important commerce d'échange, on n'en trouve guère en dehors des rives du lac et de certaines rivières.

Outre les poules, on rencontre dans beaucoup d'endroits sur le lac des canards et presque partout des pigeons apprivoisés. La poule est la même que la poule commune de nos pays; le pigeon apprivoisé est très voisin de notre pigeon; quant aux canards, ils appartiennent à l'une ou l'autre des nombreuses espèces du lac. Ça et là, on demande un supplément de nourriture animale à quelques rares troupeaux de chèvres et à quelques moutons plus rares encore.

Les espèces animales que l'on chasse sont assez nombreuses. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des procédés employés pour se procurer du gibier; nous énumérerons seulement les principales espèces recherchées par les chasseurs de profession.

En premier lieu, il faut citer les nombreuses espèces d'antilopes, si variables suivant les régions, et les buffles (*bogo*) ⁽¹⁾ qui sont non moins communs. Viennent ensuite la girafe (*twega*) qui n'habite que les pays de plaines, l'éléphant (*tembo*), le rhinocéros (*faro*) et

(1) Nous donnons entre parenthèses les noms en kiswahéli.

l'hippopotame (*kiboko*); deux espèces de sangliers à peu près de la taille des nôtres (*gruwé* et *ngiri*); en fait de rongeurs, des lièvres, des lapins (*songoro*) et une autre espèce (*ndési*) de la taille d'un lièvre, le seul animal que les Nègres chassent avec leurs chiens. Nous devons ajouter un lézard (*kengé*) de 1 mètre de long et plusieurs espèces de singes, cercopithèques et cynocéphales. On ne mange pas les chimpanzés ou jockos, ce sont des hommes, dit-on. Parmi les oiseaux, on chasse surtout la pintade (*kanga*), les canards (*bata*), la perdrix (*kwalé*), le francolin, les pigeons (*djiwa*), ramiers, tourterelles et pigeons verts, ces derniers plus rares.

Les Nègres ne sont d'ailleurs pas difficiles sur le choix de leurs gibiers : ils mangent tout ce qu'ils peuvent attraper. Il est à remarquer cependant qu'on ne mange pas les fauves et que dans l'Unianyembé la chair de certaines antilopes est considérée comme nuisible : son usage déterminerait l'apparition d'ampoules sur le corps. Il se pourrait qu'il n'y eût là qu'une idée superstitieuse.

Les poissons que l'on prend habituellement dans le lac et qui servent à la nourriture sont assez nombreux. Voici l'énumération des principaux en langage kifipa (les Wafipa sont grands pêcheurs) :

Poissons dont la taille atteint au moins 1 mètre :

Fonfi, Karossé, Songala, Mianga, Biliwiri,
Zinga (surnommé le roi du lac, très recherché parce qu'il est très gras),
Pomba, Ponta, Furu, Mbasu, Mkoto, Mangoi (brochet).

Poissons de 60 à 70 centimètres :

Lembéré, Masembé, Mnika, Kupi, Makologo, Tunkuku.

Petits poissons :

Tufuiri, Irumbu, Songa, Nsaté,

et enfin le fameux *Ndaga* (kiswahéli), nommé *Dagala* et *Dagara* sur le lac, que l'on pêche en quantités énormes dans les endroits dont le fond est sableux, que l'on fume et dont on fait un grand commerce d'exportation partout où il y a un marché. C'est un petit poisson qui ressemble beaucoup à notre esprot.

Ni les mollusques d'eau, ni les mollusques terrestres ne font partie de la nourriture des Nègres du lac. D'après un renseignement donné par un individu originaire du Sud, les Makoa, qui habitent vers le Zambèse, mangeraient des escargots.

A citer encore parmi les aliments d'origine animale le miel, la cire et les fourmis blanches.

Dans toutes les contrées où il y a de grandes forêts, il y a beaucoup d'abeilles sauvages (*nioki*) : elles établissent leurs ruches dans des arbres creux. Dans certains pays, dans l'Uganda, par exemple, les abeilles sont en quelque sorte domestiquées : les Nègres font de véritables ruches qu'ils suspendent aux arbres, au moyen de troncs creusés, divisés par le milieu de manière à pouvoir en enlever le contenu ; ils y attirent les essaims sauvages en y laissant un peu de miel. Dans l'Ugogo, il y a des gens dont l'occupation est d'aller à la recherche du miel (*assali*). Ces chasseurs d'abeilles sont guidés dans leurs expéditions par un petit oiseau auquel on donne également le nom de chasseur d'abeilles et qui indique par ses cris la présence du miel dont il est grand amateur. On lui laisse d'ailleurs toujours sa part du butin. Les chasseurs abattent les arbres sans, paraît-il, s'inquiéter de la piqure des occupants et emportent les gâteaux de cire empilés dans de grandes peaux. Les gâteaux remplis de larves et de jeunes abeilles constituent une grande friandise pour les Nègres. On mange le tout. Il y a cependant plusieurs manières d'extraire le miel du gâteau : on fait chauffer légèrement le gâteau dans un pot et on recueille le miel qui s'en écoule ; mais le miel obtenu de cette façon est brun et d'une qualité médiocre si la quantité en est plus grande, ce qui suffit d'ailleurs au Nègre qui préfère toujours la quantité à la qualité. Mais on peut obtenir un produit excellent en laissant les gâteaux exposés au soleil de manière à laisser le miel s'écouler spontanément. Au besoin on peut traiter le reste du gâteau par le premier procédé.

La fourmi que l'on mange est la grande fourmi blanche ou termite (*mtchua*). La récolte s'en fait après les premières pluies : les jeunes s'envolent et bientôt après reviennent s'abattre près des termitières où ils perdent leurs ailes ; on en ramasse alors des quantités énormes. Aux environs des villages on construit au-dessus des termitières une hutte légère en paille dans le bas de laquelle on ménage une petite ouverture ; au devant un petit fossé. Dès que l'on s'aperçoit que les fourmis ailées commencent à essaimer, on fait un feu près de l'ouverture ; les fourmis attirées par la lumière viennent tomber en masses dans le fossé, où on les recueille par poignées. Les termites sont très gras ; on les mange avec un peu de sel après les avoir fait légèrement griller sur un plat en terre ; ils constituent de cette façon un mets qui n'est pas à dédaigner même pour un palais européen.

Plusieurs espèces végétales fournissent aux Nègres la partie la plus importante de leur alimentation, la farine; seulement ces espèces varient un peu suivant les contrées.

Le sorgho se rencontre à peu près partout, sauf dans l'Ugogo. Il en existe deux variétés, le blanc et le rouge, ce dernier probablement plus riche en sucre transformable en alcool par la fermentation, car il est très utilisé pour la fabrication du *pommé*. Dans l'Ugogo, le sorgho est remplacé par une espèce de millet nommé *uélé* (*eleusine coracana*); on cultive çà et là une autre espèce de millet, l'*ulési*, que l'on emploie également dans la fabrication des boissons fermentées.

À côté du sorgho, le maïs est la plante que l'on trouve le plus répandue. Le riz (*ponnga*), cultivé dans le voisinage de la côte par les gens qui ont été en contact avec les Arabes et les Indiens, est, dans l'intérieur du pays, d'introduction relativement récente : aux environs de Tabora il a été introduit par les Waguana, qui l'avaient cultivé à la côte. Sur le lac il existe quelques rizières à Ujiji, à Karéma et à Kirando (4 journées au sud de Karéma).

Le manioc (*mohogo*), que l'on rencontre çà et là sur la rive orientale du lac, fait l'objet de la principale culture sur la rive occidentale. Le froment n'est guère cultivé que par les Arabes d'Ujiji. En revanche les pois (*djoroka*) et les fèves sont très répandus : on cultive une grosse fève nommée *maharagé* et une espèce à petites graines nommée *kundé*. Nous pouvons encore citer comme étant d'un usage général dans la plupart des contrées qui environnent le lac : deux ou trois espèces d'ignames; l'*helvia* ou *dioscorea bulbifera*, dont les bulbes comestibles se développent à l'aisselle des feuilles; un tubercule qui pousse à l'état spontané dans les rochers et qui, sur la rive occidentale, devient moins fibreux par la culture et rappelle beaucoup notre pomme de terre; les patates douces, dont les feuilles donnent en outre un excellent légume; l'arachide (*karanga*), rare cependant sur la rive orientale, abondante à l'ouest et au sud; une autre légumineuse qui, de même que l'arachide, fructifie sous terre, la *voandzeia*, la fève de pierre, comme l'appellent les Nègres (*djugu ia marwé*); plusieurs espèces de salsolacées et une espèce de pourpier qui croissent à l'état spontané et que l'on mange en légumes; les bananes d'espèces variées qui entourent tous les villages situés dans le voisinage de l'eau, et la canne à sucre (*miwa*) dont on cultive deux variétés, la jaune et la rouge, dans les endroits bas et humides; enfin quelques fruits sauvages et plusieurs espèces de champignons. Les courges

et les potirons sont communs; dans l'Ugogo les extrémités des branches de ces végétaux font un bon légume très apprécié par les indigènes. Le sésame est cultivé surtout dans le Fipa; le palmier élaïs, d'où on tire l'huile et le vin de palme, ne croît spontanément que dans le nord-est du lac jusqu'à Ujiji; enfin on trouve çà et là le chou palmiste, *Borassus flammibelliformis*.

Préparation des aliments. — La préparation des aliments est des plus simples. Les viandes sont le plus souvent découpées en lanières et séchées au soleil ou placées sur un gril en bois au-dessus du feu et boucanées : c'est le mode de préparation préféré par les Nègres. Quand ils font usage de viande fraîche, ils se contentent de présenter le morceau au feu et de manger les parties extérieures saupoudrées de sel à mesure de leur cuisson. Les volailles, poules et canards, sont toujours plumées, vidées, puis boucanées. Les poissons sont fumés ou bouillis; quelquefois on les fait cuire dans l'huile de palme (Ujiji). Les légumes, les fèves, les pois, les ignames, les fèves de pierre sont simplement cuits à l'eau. Les fèves de pierre ne sont décortiquées qu'après l'ébullition. Dans les caravanes des porteurs font aussi bouillir le sorgho et le maïs pour en manger en route une poignée de temps à autre. Le maïs frais est quelquefois rôti et mangé avec un peu de miel, et la patate douce est cuite sous la cendre, de même que les arachides. Les bananes sont frites à la graisse ou mangées crues. La plus appréciée pour être mangée crue est une petite banane sucrée, dans le genre de celle qui sert à Ujiji et dans le nord du lac pour la fabrication du vin de banane. La banane que l'on mange frite est celle qui s'appelle main d'éléphant (*mikonon ia tembo*) : on la cueille encore verte et on la coupe en tranches.

La base de l'alimentation est, comme nous l'avons dit, la farine, ou pour être plus exact, la bouillie de farine : tout le reste pour le Nègre, la viande et les légumes, n'est que *kitiwayo*, l'accessoire. La préparation de la farine est donc une occupation des plus importantes pour les femmes, qui en sont d'ailleurs exclusivement chargées, et elle nécessite plusieurs opérations. Le sorgho, le maïs et le millet doivent être décortiqués avant d'être réduits en farine. On se sert à cet effet d'un mortier fait d'un tronc d'arbre creusé et d'un pilon en bois. Les grains humectés d'un peu d'eau sont battus en cadence par les femmes qui s'accompagnent en chœur. La plupart d'entre elles portent leurs petits enfants liés sur le dos : le mouvement cadencé et les chants ne tardent pas à les endormir

et ils sont tellement habitués à cette sorte de bercement et au bruit qu'ils ne tardent pas à s'éveiller en criant dès que le travail cesse. Après la décortication, le grain est séché sur des nattes, puis vanné.

Le manioc doit être épluché, trempé dans l'eau pendant plusieurs jours, lavé, séché et concassé au mortier avant d'être réduit en farine.

La farine s'obtient au moyen d'une molette tenue à la main et glissant sur une meule dormante. Dans les grands villages on rencontre souvent rangées en ligne plusieurs de ces meules qui sont propriété commune de tous les habitants. Autour d'elles il se trouve toujours des femmes chantant, bavardant ou se disputant à l'aide d'un vocabulaire des plus naturalistes : avec les cris des enfants de tout âge, c'est un vacarme assourdissant.

Il s'agit maintenant de faire la boulette de pâte de farine que mange le Nègre. On fait chauffer de l'eau dans un vase en terre et on y ajoute peu à peu la farine en ayant soin de la délayer au moyen d'une spatule de bois. On fait bouillir jusqu'à ce que l'on obtienne une pâte épaisse que l'on transforme en boulettes. Elles sont servies sur un plat en bois ou en terre et on les mange à la main, trempées dans un peu de graisse ou d'huile. Cette préparation exigeant assez de temps, les porteurs dans les caravanes se contentent souvent d'une bouillie beaucoup plus liquide, une sorte de soupe à la farine (*udji*).

Les procédés de fabrication de l'huile sont à peu près les mêmes partout, qu'il s'agisse de l'huile de palme (Ujiji et contrées situées au nord-est du lac), de l'huile de sésame (rive orientale et surtout Fipa), ou de l'huile d'arachide (surtout rive occidentale, rare sur la rive orientale). Ce sont généralement les femmes qui sont chargées des opérations. La quantité d'huile que l'on obtiendra dépendant du bon vouloir des fétiches, il faut attendre qu'ils soient favorables, ce qui coïncide souvent avec l'époque de la nouvelle lune. De plus, avec le procédé primitif qui est employé, on doit choisir un jour de fort soleil. Les arachides écosées sont concassées au mortier, puis exposées sur des nattes au soleil jusqu'à ce que l'huile commence à suinter à la surface des morceaux ; on soumet ensuite les arachides à une ébullition prolongée dans de l'eau, et on recueille l'huile qui surnage. On obtient de cette façon une huile assez abondante, de couleur brune et d'un goût empyreumatique. Un autre procédé, qui donne moins d'huile, mais un produit clair et

limpide, comparable aux meilleures huiles d'olives, consiste à triturer avec un peu d'eau chaude dans un mortier les amandes qui ont été exposées au soleil : l'huile commence à se dégager et la pulpe absorbe l'eau que l'on avait ajoutée ; on termine l'opération en pressant la pulpe entre les mains pour en extraire le reste de l'huile. Cette façon de procéder qui demande beaucoup de temps et de travail n'est guère employée que par les Arabes : les indigènes, qui préfèrent la quantité à la qualité, surtout quand ils peuvent y mettre moins de travail et moins de temps, traitent toujours les arachides par l'ébullition.

C'est le procédé qu'ils emploient également pour fabriquer l'huile de sésame, l'huile de palme et l'huile de ricin. L'huile de sésame est une huile plus concrète, assez agréable au goût. L'huile de palme est la plus abondante : les fruits sont triturés au mortier avec leurs noyaux qui aident à les transformer en pulpe ; cette pulpe est ensuite pressée dans des nattes. On peut encore extraire du résidu une certaine quantité d'huile empyreumateuse, de moins bonne qualité par conséquent, en le traitant par le procédé habituel. L'huile de ricin est surtout utilisée par les Nègres pour s'oindre le corps ; peut-être l'emploient-ils aussi comme médicament.

Enfin pour faire le beurre le procédé est également primitif : on se contente de secouer le lait dans une grande courge. La quantité obtenue est minime et la qualité des plus médiocres. Une courge ou le vase représenté figure 69 sert au transport de cette denrée ou plutôt de ce liquide, car dans l'Afrique équatoriale le beurre ressemble plutôt à de l'huile qu'au produit que nous connaissons sous ce nom.

Condiments. — Les seuls condiments dont les Nègres fassent usage sont le sel et un piment (*pili-pili*) cultivé dans tous les villages. Le sel gemme ne se trouve que dans l'Uvinza et dans l'Ugogo, où il fait l'objet d'un commerce très considérable : on exporte dans presque toutes les contrées voisines du lac les paquets de sel de l'Uvinza sous forme de cylindres de 50 centimètres à 1 mètre de haut, enveloppés dans des feuilles de bananier. Dans les endroits où ils ont de la peine à s'en procurer, les Nègres brûlent certaines herbes, la *Grewia mollis*, par exemple, lavent les cendres, filtrent la lessive au travers de paniers finement tressés et la laissent évaporer.

Boissons. — La boisson ordinaire, celle que l'on prend en général aux repas, est l'eau. L'eau des sources ou des rivières est préférée

à l'eau du lac quand on peut s'en procurer ; outre que cette dernière, bien que très potable, est toujours un peu salée, les indigènes tâchent d'avoir avec le lac le moins de relations possible par crainte de son génie Musamvira. Ainsi c'est par crainte de Musamvira que les villages sont toujours situés à une certaine distance de la rive. On raconte aussi que le chef d'Ujiji est persuadé qu'il mourrait immédiatement s'il regardait les eaux du lac, ne fût-ce qu'un seul instant.

Dans les pays où il n'y a pas de rivières, on creuse des citernes. Malheureusement, quand le terrain n'est pas sablonneux, l'eau y est croupissante et insalubre. Dans les terrains sablonneux (Unianyembé, Ugogo, Ugunda), les citernes sont creusées de manière à atteindre tout juste la nappe aquifère ; chacun creuse alors une petite fossette qui se remplit lentement d'eau et la puise au moyen d'une petite courge (fig. 67).

Dans les villages on va puiser l'eau pour la consommation de la journée le matin au lever du soleil et on la conserve dans des vases poreux où elle garde toute sa fraîcheur. Ce sont les femmes qui sont chargées de ce soin : on les voit porter leurs grandes jarres gracieusement sur la tête, et l'on peut assister, avec un peu d'imagination, à la scène biblique de Rebecca puisant de l'eau à la fontaine.

Mais les Nègres ne connaissent pas que l'eau comme boisson : le *pommé* joue un grand rôle dans leur existence et, dans certains pays, le vin de palme et le vin de banane ne sont pas moins appréciés.

Dans les contrées avoisinant le lac où le palmier élaïs croît en abondance, c'est-à-dire dans l'Ujiji et au nord-est, on trouve le vin de palme : c'est le suc qui s'écoule de l'arbre abattu depuis deux ou trois jours. A la côte et à Zanzibar, partout où pousse le cocotier, on récolte une autre liqueur qui a beaucoup d'analogie avec le vin de palme : lorsque l'arbre est en fleurs, on comprime la queue de la grappe au moyen d'un lien ; au bout de deux jours on en coupe l'extrémité et on recueille dans des vases suspendus à l'arbre le suc qui s'en écoule. Ces liqueurs à l'état frais constituent une boisson agréable ; mais si on les laisse fermenter, elles se transforment en un vin très capiteux.

L'espèce de petite banane sucrée qui sert à la préparation de la boisson que l'on appelle vin de banane, mais qui mériterait à plus juste titre le nom de cidre de banane, ne se trouve guère que dans l'Ujiji et dans l'Uzige, c'est-à-dire au nord-est et au nord du lac.

Pour le préparer, les indigènes tâchent toujours d'avoir la plus grande quantité possible de fruits amenés au même degré de maturité parfaite : à cet effet ils font chauffer au moyen d'un fort feu les parois d'un grand trou qu'ils creusent dans le sol, le remplissent de bananes plus ou moins mûres et le referment avec de la terre. Deux ou trois jours après tous les fruits sont à point. On enlève leur enveloppe et on les entasse dans un grand bassin en terre (*tungi*), où on les broie à l'aide de poignées d'une herbe à feuilles larges et dures. On abandonne ensuite le jus à la fermentation; celle-ci se produit au bout de quelques heures. A ce moment les déchets surnagent, mais le lendemain la fermentation est terminée et le marc tombe au fond du vase. Il ne reste plus qu'à décanter. Pour rendre la liqueur plus enivrante, on y ajoute souvent du sorgho rouge concassé.

Exposé à l'air pendant quelques jours, le cidre de banane subit la fermentation acétique et donne un excellent vinaigre; mais les Nègres n'en font pas usage. Enfin on peut faire une limonade légère et agréable au goût en laissant simplement fermenter quelques bananes dans de l'eau.

Nous avons dit que l'on plantait beaucoup de bananiers dans les villages : c'est en effet un arbre d'une grande utilité pour les Nègres et qui pousse, dans les endroits favorables, avec une extrême facilité. Outre l'emploi des fruits dont nous avons parlé, les feuilles de bananier servent souvent de nattes pour la nuit; des fibres de la nervure centrale des feuilles on fait de très bonnes cordes; enfin la feuille coupée laisse écouler un suc laiteux dont on se sert pour panser les blessures.

Les femmes qui savent faire de bon pommbé sont très recherchées : aussi rien d'étonnant que le plus souvent elles fassent partie du sérail des chefs. La fabrication du pommbé se renouvelle le plus souvent possible aussi longtemps que le grain est en abondance. On le fait avec du sorgho, du maïs, du millet *uelli* et du millet *ulési*. On laisse germer la quantité de grain voulue avec un peu d'eau dans de grands pots en terre; puis on le concasse sur la meule dormante et on le fait sécher sur des nattes. On fait ensuite bouillir le grain avec de l'eau, et on y ajoute de la farine grossièrement concassée, mais non germée : le sorgho rouge est le plus employé à cet usage parce qu'il donne la liqueur la plus enivrante. On laisse refroidir, la fermentation se produit et la drèche surnage. On n'en enlève toutefois qu'une partie au moyen d'un petit panier

en jonc; le reste est laissé dans la liqueur. On obtient de cette façon un liquide blanchâtre, trouble, à la surface duquel surnagent les déchets du grain. Sa saveur douceâtre, quand il est récemment préparé, ne tarde pas à devenir aigre. On commence généralement à le boire pendant qu'il est en fermentation, alors qu'il est encore un peu tiède. Les Nègres en absorbent d'énormes quantités, jusqu'à 20 et 30 litres par jour, et en tous cas jusqu'à tomber ivres-morts. Il n'y a pas de fête, de réjouissance ou même d'événement, si peu important qu'il soit, à célébrer sans danses et sans absorption d'énormes quantités de pommbé. L'ivresse du pommbé est gaie aussi longtemps que la dose n'en est pas trop forte; mais les séances de pommbé finissent généralement par des disputes; on ne va cependant que très rarement jusqu'à l'effusion de sang, tout se passe ordinairement en rodomontades et en menaces non suivies d'effets.

Dans certains endroits on fabrique un pommbé très fort en employant une grande quantité d'ulési, mais on y ajoute alors souvent une certaine quantité d'eau chaude. Le pommbé de l'Ugogo, fait avec de l'uellé, est peu estimé; son goût est moins agréable.

L'usage du pommbé est général dans l'Afrique équatoriale : hommes et femmes en boivent partout, ces dernières, bien entendu, quand elles peuvent en obtenir de leur seigneur et maître. Mais à côté de l'usage, il y a l'abus : il y a des chefs de village qui avec leur entourage ne mangent presque plus et passent leur temps à boire du pommbé; la partie de drêche et de farine non transformée qui est laissée dans le liquide suffit pour les nourrir. Il en est de même souvent pour les Ruga-Ruga. Ces gens finissent par être complètement abrutis.

Repas. — Les Nègres sont donc de grands buveurs, mais ils sont en général aussi de grands mangeurs. Ils ne font à la vérité que deux repas réguliers par jour, vers midi et le soir vers le coucher du soleil; à chaque repas un homme adulte absorbe au moins, sans compter l'accessoire, le *kitiwayo*, un demi-kilogramme de boulettes de farine. Mais cela n'est pas suffisant : on les voit à tout moment de la journée mastiquer des morceaux de canne à sucre, égrener un épi de maïs mûr ou mâchonner un épi de maïs vert. Un individu qui en rencontre un autre dans cette occupation ne manque jamais de tendre la main et de recevoir quelque morceau, ou s'il trouve l'un de ses amis à l'heure du repas, il n'a garde de ne pas en prendre sa part. Ceux qui ont été en contact avec les Arabes

invitent toujours les amis et connaissances qui passent, par la formule « karibu bwana ». Les Arabes et les Musulmans n'admettent cependant à partager leur repas que leurs coreligionnaires.

De même que ce sont les femmes qui sont chargées de la réduction du grain en farine, de la fabrication des liqueurs fermentées et de l'extraction de l'huile, ce sont elles aussi qui sont chargées de toutes les opérations culinaires. La forme des vases en terre dans lesquels on fait la bouillie et qui servent d'ailleurs à la préparation des divers aliments et à l'extraction de l'huile, est à peu près la même dans toutes les contrées : c'est celle qui est représentée dans la figure 68. Pour recouvrir le vase, on se sert de feuilles ou encore on renverse au-dessus un vase d'un diamètre moindre. Pour les divers usages du ménage, la forme des vases en terre varie très peu : le col est plus ou moins ouvert et la capacité est plus ou moins grande ; il y en a qui ont jusqu'à 50 centimètres de hauteur. Le fond est toujours hémisphérique : aussi les fait-on reposer sur une rondelle de bois ou bien on les fixe à l'aide de petites pierres. Le seul vase qui mérite, au point de vue de sa forme, une mention spéciale est, après le vase figuré sous le numéro 69, une espèce de lagène allongée qui sert au transport de l'huile de palme. Pour boucher un trou dans un vase de terre, les Nègres mêlent à un peu d'argile la pulpe de certaine feuille et obtiennent un mastic qui devient aussi dur que la pierre.

Concurremment avec les vases en terre, on emploie souvent les vases en bois (fig. 71, 72 et 73) et les calebasses. Dans le Massansé, on fait usage d'écuelles en jonc tressé très serré : le jonc se gonfle légèrement dans l'eau et l'écuelle devient absolument imperméable. Ces récipients, dont les dimensions varient de 15 à 25 centimètres de diamètre pour 5 à 8 centimètres de profondeur, vont généralement par couples, l'un servant de couvercle à l'autre.

C'est dans ces vases en bois ou en jonc, ou dans une grande calebasse, ou encore sur un plat en bois que l'on sert le repas. La table étant absolument inconnue, le plat se pose à terre et les convives, les hommes seuls bien entendu, s'accroupissent autour assis sur leurs talons ; si le tabouret est connu, son usage n'est toutefois pas général. Dans l'Unianyembé et dans les autres contrées où les Arabes ont introduit quelques-unes de leurs coutumes, les convives s'asseyent sur des nattes. La courge qui sert de vase à boire circule à la ronde. Une autre coutume arabe, mais qui n'est guère observée dans l'intérieur que par les Waguana (gens de la côte), est celle de se laver les mains et de se rincer la bouche avant et après le repas.

Si le temps le permet le repas se prend en plein air, sous la véranda s'il en existe une (tembé arabes). La cuisine se fait à l'intérieur de la hutte. Dans les cases des femmes des chefs du Marungu, il y a deux foyers : la femme ne peut jamais faire cuire sa bouillie sur le même feu que celui qui a servi pour préparer celle de son mari. Au reste, dans cette contrée, le repas du chef est subordonné à d'autres coutumes encore : tandis que sur la rive orientale du lac la plupart des chefs prennent leur repas avec les principaux personnages de leur entourage, sur la rive occidentale, dans le Marungu, les chefs ne mangent ni ne boivent pas en présence de leurs sujets. Ils choisissent chaque jour dans leur sérail la femme qui doit les servir ; celle-ci est obligée de faire toute la besogne de la journée. Dans toutes ses opérations, même dans les plus minimales, elle tient à la main un fétiche. Quand le chef a fini son repas, il brise un fétu de paille en petits morceaux en marmottant certaines paroles sacramentelles.

Rien de cela n'existe ailleurs : les femmes ne peuvent jamais, il est vrai, prendre place autour de la même écuelle que les hommes ; mais partout, en dehors du Marungu, les chefs, comme nous venons de le dire, partagent leur repas avec leurs courtisanes ; de même les hommes libres ne font sous ce rapport aucune distinction entre leurs amis et les esclaves. Tout le monde mange la même chose. Les convives sont plus ou moins nombreux suivant les circonstances : quand il n'y a plus de bouillie, les femmes se contentent de quelques épis de maïs ou de quelques patates douces qu'elles font griller sous la cendre ; tant mieux pour elles si la quantité de bouillie préparée a dépassé l'appétit des hommes. Quant aux enfants, ils attrapent un morceau par-ci, un morceau par-là et en définitive ils sont loin d'être à plaindre, car après avoir grappillé autour de l'écuelle des hommes, ils partagent encore les restes avec les femmes. Vers seize ou dix-sept ans, ils commencent à prendre part régulièrement aux repas de leurs pères.

Nous disons que tout le monde mange la même chose. Il y a cependant une exception à cette règle. Dans l'Unianyembé, où les rivières permanentes et par conséquent les rivières poissonneuses sont rares, le peuple est grand amateur de poisson fumé. Cette nourriture toutefois est considérée comme inférieure et comme indigne des chefs. Mais, fait singulier, cette coutume a suivi les chefs wanyanyembé qui, à la suite de conquêtes, se sont établis dans le Marungu. Dans ce dernier pays le poisson frais est abondant, mais les chefs s'en abstiennent soigneusement.

II. — VIE SENSITIVE.

Sensibilité générale. — Il est extrêmement difficile de se rendre compte avec exactitude des manifestations de la sensibilité chez un peuple, même si l'on a vécu longtemps dans le pays. Pour pouvoir le faire, il faudrait une suite d'observations précises recueillies dans les circonstances les plus diverses. On peut, il est vrai, rapporter un certain nombre de cas particuliers; mais il serait tout au moins téméraire de tirer des conclusions générales de quelques faits isolés. Là comme ici on peut rencontrer ce que nous pourrions appeler les idiosyncrasies les plus opposées; à côté d'un individu très sensible à la moindre douleur, on en trouvera un autre qui supportera sans exhaler une plainte une opération très douloureuse. Il s'ensuit que certains points admis dans la science sont quelquefois infirmés par une observation nouvelle : tout dépend essentiellement des circonstances dans lesquelles l'observation a été faite.

La sensibilité générale du Nègre est, dit-on, moins développée que celle des Européens. Le fait peut être vrai; mais il faut tenir compte de ce que les téguments ne sont que peu ou point protégés contre l'action des agents atmosphériques. Cependant les Nègres chezeux, au cœur de l'Afrique équatoriale, se montrent très sensibles au froid. C'est peut-être pour eux la douleur la plus vive que d'en subir les atteintes. Aussi entretiennent-ils généralement du feu la nuit dans leurs huttes. Il est vrai de dire que si la température moyenne au bord du lac est de 28° (centigrades) à l'ombre pendant la journée, elle descend quelquefois à 8° pendant la nuit : cette basse température a été observée une fois à la fin du mois de juillet. En revanche les Nègres supportent admirablement les températures élevées : ils travaillent ou marchent en plein soleil sans chercher à se protéger contre la chaleur. Bien plus, certains d'entre eux montrent à cet égard une véritable insensibilité : ils éteignent le feu en piétinant sur les brandons enflammés et ils saisissent à pleine main le vase brûlant dans lequel on vient de préparer la bouillie.

Idée de la mort et crainte qu'elle inspire. — Ce qui domine chez le Nègre, c'est la crainte de la mort, c'est-à-dire la crainte de ne plus éprouver le sentiment de bien-être qu'ils ont à vivre, car ils ne paraissent pas se faire d'autre idée de la mort : ceci est d'ailleurs

un point sur lequel nous serons obligés de revenir. Il importe cependant d'établir une distinction entre les genres de mort, entre la mort par maladie et la mort reçue à la guerre ou à la suite d'une blessure faite à la guerre. La mort reçue à la guerre ou à la suite de blessure est une mort naturelle; la mort par maladie est dans bien des contrées attribuée à une cause surnaturelle, à un maléfice jeté par un individu que peut seul désigner un féticheur. On comprend combien de crimes cette croyance a provoqués chaque fois que l'on avait un intérêt quelconque à faire disparaître un individu. La mort naturelle, le Nègre ne la craint peut-être pas; s'il est blessé, il pourra se montrer très courageux; mais dans les maladies ses plaintes et ses gémissements n'auront pas de fin. Un simple bobo lui fera même pousser des cris comme s'il était gravement atteint. Ces faits sont d'observation générale; toutefois, nous le répétons, il ne sera pas difficile de relever de nombreuses exceptions à la règle.

Sensibilité spéciale. — Si l'on cherche à se rendre compte de la sensibilité spéciale des organes des sens, on se trouvera encore une fois en présence de contradictions flagrantes. Il ne faut pas perdre de vue cependant que la finesse des sens est surtout une affaire d'éducation et que l'éducation des organes des sens du Nègre ne ressemble nullement à l'éducation des organes des sens de l'Européen. C'est dans les résultats de l'éducation des organes des sens qu'apparaissent les contradictions, au moins pour plusieurs d'entre eux. Ainsi nous avons dit que les Nègres saisissent impunément à pleine main un vase brûlant; immédiatement après on les voit exécuter des ouvrages qui, s'ils exigent d'un côté une certaine habileté de main de la part de l'ouvrier, montrent d'un autre côté que le sens du tact est bien développé.

Il en est de même pour le sens du goût et pour celui de l'ouïe : les Nègres aiment beaucoup les friandises que préparent les Arabes et l'une de leurs occupations favorites est de mâcher des morceaux de canne à sucre; mais ils ne montrent aucun dégoût pour les viandes avancées; les propriétaires de petits troupeaux ne mangent jamais de viande que quand l'un de leurs animaux vient à crever et tous en général pimentent leurs mets de telle façon que les Européens se refuseraient à les avaler. Dans beaucoup d'endroits les Nègres considèrent les œufs comme une nourriture répugnante; ailleurs, c'est le lait de chèvre auquel ils ne touchent jamais.

Le sens de l'ouïe est très développé; le plus souvent ils chantent

juste et, bien que les chants soient assez monotones, les bons chanteurs sont très appréciés; les instruments sont accordés et c'est même là la spécialité de certains individus. Mais ils sont absolument insensibles au chant des oiseaux, les sons d'un orgue de Barbarie excitent leur étonnement plutôt qu'ils ne flattent leur oreille et il est assez difficile de leur faire retenir nos airs populaires quelque simples qu'ils soient.

A moins d'avoir été en contact avec les Arabes, qui sont grands amateurs de parfums, les Nègres restent insensibles aux odeurs. Il ne faut pas croire cependant que toutes les huttes soient un foyer de pestilence et que les Nègres se complaisent au milieu des odeurs les plus écœurantes. Au contraire, s'ils montrent une indifférence marquée pour les odeurs quelconques, les habitations sont tenues assez proprement et l'odorat de l'Européen n'est affecté que par l'odeur de graisse rance dont ils ont l'habitude de s'enduire le corps; au bord du lac d'ailleurs ils se baignent très souvent et, pour le dire en passant, on y rencontre beaucoup de bons nageurs.

Le sens de la vue est également très développé et il est beaucoup plus sensible que celui des Européens. Comme tous les peuples sauvages, les Nègres suivent des pistes qui restent absolument invisibles pour nous et leur mémoire note les moindres détails du chemin.

Couleurs préférées; fards. — Comme les peuples sauvages aussi, ils aiment les couleurs brillantes et le rouge est la couleur préférée. Leur palette toutefois est très pauvre, car ils n'ont à leur disposition que le rouge, le blanc et le noir. Ils connaissent et apprécient cependant les autres couleurs : les étoffes bleues, les perles bleues et vertes sont, comme nous le verrons, très demandées dans certaines contrées. Le rouge provient du bois rouge, le faux santal, *pterobolus santalenoides*, que les indigènes appellent *mkunungu*; le blanc est généralement de la farine et le noir de la vase des rivières. Le mode d'emploi est toujours le même, qu'il s'agisse de peindre le corps ou d'orner de dessins quelques objets mobiliers : la substance colorante est réduite en poudre et mêlée à de la graisse. (Le vase représenté fig. 68 a précisément servi à préparer de la couleur rouge.)

Les Nègres se montrent très fantaisistes dans la manière de se farder, mais généralement ils se peignent tout le corps en rouge pour assister aux fêtes et pour faire la guerre. Il y a cependant à cet égard des règles qui sont observées chez certains peuples : ainsi

les Warungu ont toujours la coiffure remplie de rouge; ailleurs une partie seulement de la coiffure est teinte en rouge; les femmes waholoholo dans l'Uguha se rasent les sourcils et s'en peignent d'autres en rouge au milieu du front. Sur les rives du lac, dans le Kawendé et le Marungu, les femmes s'enduisent le corps de farine à la mort de leur mari ou quand celui-ci part en expédition.

Dans la teinture des étoffes on emploie le rouge et le noir, de même que dans l'ornementation du mobilier; mais encore une fois ici nous ne saurions formuler de règle générale, car chacun teint ses vêtements en tout ou en partie, orne son mobilier ou ne l'orne pas suivant sa fantaisie. Quant aux armes, le seul fait que nous puissions signaler, c'est que les Wagogo ont l'habitude de peindre du côté interne de leur bouclier un homme ou un animal.

Tatouage. — Il se peut, comme le dit Letourneau dans sa *Sociologie*, qu'en Afrique « le tatouage cède le pas à la peinture », mais, pour ce qui concerne spécialement les régions que nous étudions, le tatouage est presque général. Le seul peuple chez lequel ne se voient ni tatouages, ni mutilations d'aucune espèce, ce sont les Wataturu (au nord de l'Unianyembé). Les hommes et les femmes sont tatoués dès l'âge de dix à douze ans; mais, comme l'opération est le plus souvent faite par un médecin-féticheur, un *mganga* (¹), et qu'il n'y en a pas dans tous les villages, on doit profiter du passage d'un féticheur nomade et, par suite, attendre parfois longtemps avant de se faire tatouer. C'est à cause de cette circonstance que l'on peut rencontrer des individus de dix-huit ans qui ne sont pas encore tatoués. L'opération ne donne lieu à aucune cérémonie. On voit souvent sur le seuil d'une hutte un féticheur armé de son couteau, occupé à parfaire son œuvre.

Il est vraisemblable que primitivement la disposition des tatouages a été un signe caractéristique de tribu. Aujourd'hui il serait difficile de retrouver, dans la plupart des contrées avoisinant le lac, quelque unité dans le dessin : il semble que le caprice du tatoueur soit la seule raison des différences que l'on constate. En tout cas, le tatouage n'éveille plus que l'idée toute individuelle de l'embellissement du corps. Un peuple cependant fait encore exception et paraît avoir gardé ses tatouages nationaux : ce sont les Wawemba. Ce n'est que chez eux que l'on rencontre commu-

(¹) Voir pour ce nom ce que nous en disons plus loin à propos des rites funéraires, des maladies et de la religion.

nément les tatouages sur la face. Les individus qui ont eu avec eux quelque contact les imitent parfois, mais un autre détail dans leur parure trahit bientôt leur origine. Le tatouage caractéristique de l'Uemba consiste en une série de lignes pointillées, trois généralement, partant de l'œil et rayonnant sur la tempe, faisant la patte-d'oie, et deux lignes partant de la racine du nez et s'élevant parallèlement sur le front. On voit cette disposition plus ou moins observée sur plusieurs des statuettes représentées dans les planches XII, XIII et XIV. Ces fétiches proviennent cependant tous du Marungu, où l'usage de se tatouer sur la face n'est certainement pas général. Il est possible qu'il ne faille y voir qu'une simple fantaisie de l'artiste, mais il se peut aussi que ces statuettes proviennent de gens de l'Uemba établis dans le Marungu (*).

Il faut se garder de confondre les tatouages de la face avec les traces des ventouses que les Nègres s'appliquent très fréquemment sur les tempes pour un mal de tête, une névralgie ou même une maladie quelconque. Ces traces de ventouses ressemblent à un point tatoué, mais il est facile de constater que ces points sont irrégulièrement distribués non seulement sur la face, mais encore sur toutes les parties du corps et surtout dans le dos.

Si, en dehors des Wawemba, on n'observe rien de fixe, on peut cependant citer quelques dispositions qui semblent préférées aux autres; peut-être rappellent-elles encore les anciens signes de nationalité. Ainsi les hommes se font généralement tatouer sur la poitrine et portent très souvent deux bandes en croix allant du mamelon au flanc. Schweinfurth (*Au cœur de l'Afrique*, t. II, p. 4) donne cette disposition en X comme caractéristique des Zandés ou Niam-Niam. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les Niam-Niam appartiennent à un type ethnique brachycéphale et que les populations des contrées avoisinant le lac sont dolichocéphales ou sous-dolichocéphales (**).

Les femmes ont souvent deux bretelles qui leur couvrent les épaules, passent sur les seins et descendent jusqu'au creux de la poitrine; sur les omoplates, deux rosaces. Mais le principal orne-

(*) D'après Cameron, le tatouage distinctif des Watuta (Ulungu) serait une ligne de points allant des tempes au menton : plusieurs de nos statuettes portent ce tatouage. Le même voyageur dit que les Waniamwési sont reconnaissables à une ligne de points traversant le front d'une tempe à l'autre.

(**) Voir dans le *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Bruxelles, t. V, p. 43, la conférence de M. Houzé sur *Les tribus occidentales du lac Tanganyika*.

ment est celui qu'elles portent sur le ventre : là, ce sont des lignes de points rayonnant autour de l'ombilic, ou des séries de losanges affectant encore la même forme rayonnante, ou encore de grands losanges inscrits les uns dans les autres, dont les côtés prolongés forment vers les angles des losanges plus petits.

Dans le Marungu les hommes, plus rarement les femmes, portent en travers de la poitrine une double bande allant d'une épaule à l'autre; sur le dos deux bretelles descendent sur les omoplates. Plusieurs de nos statuettes présentent cette disposition.

Les tatouages sont le plus souvent formés par des séries linéaires de points mesurant 3 à 4 millimètres de diamètre. Ces points ne font pas saillie et ils se distinguent du fond par une coloration plus pâle et par le brillant du tissu cicatriciel. On rencontre aussi çà et là des tatouages en relief formant des lignes ou des points irrégulièrement distribués sur la poitrine au milieu des autres tatouages, mais dont l'ensemble ne forme pas un dessin régulier. La combinaison des lignes pointillées donne lieu à des dessins souvent très compliqués : ainsi l'un des tatouages le plus usité pour les bandes croisées que les hommes portent sur la poitrine est composé d'une double ligne droite bordée d'un feston dont chaque dent compte trois lignes concentriques.

Mutilation des dents, des lèvres, des oreilles. — Si le tatouage ne donne que dans quelques cas un indice pour la détermination de la nationalité, la mutilation des dents est un guide beaucoup plus certain. L'opération se fait vraisemblablement partout dans les deux sexes à la même époque, vers l'âge de neuf à dix ans, et de la même manière, au moyen d'une petite hachette ou d'un petit coin de fer servant de ciseau; pour fixer la mâchoire, le sujet serre fortement entre les molaires un petit bloc en bois.

Voici quelques-unes des mutilations usitées :

Les Waniamwési enlèvent les angles internes des incisives médianes supérieures et font pivoter ces dents de manière à porter en avant leur bord interne.

Les Kawendé se contentent de la première partie de l'opération : les angles internes des incisives médianes supérieures sont brisés.

Les Wafipa arrachent les deux incisives médianes inférieures.

Les peuples de l'Ulungu, au sud du lac, font à la fois comme les Wafipa et les Waniamwési.

Les Warungu se liment toutes les incisives en pointe en retranchant à la fois les angles internes et externes.

Les Waniéma s'enlèvent trois incisives à la mâchoire inférieure.

La perforation des lèvres est une coutume très répandue, mais elle n'est guère pratiquée que par les femmes. Dans le Marungu, par exemple, les femmes ont un trou dans les deux lèvres et dans chaque ouverture elles introduisent une petite paille. Les coquettes se font une ouverture assez large pour y insérer un tronc de cône en ivoire ou en quartz (figure 157) ou un clou en fer (figure 158). Les Arabes qui prennent dans leur sérail ces femmes du Marungu sont très habiles à faire disparaître les traces de cette mutilation en avivant les bords de l'ouverture et en y appliquant un pansement au sel.

L'introduction dans l'aile gauche du nez d'un petit cylindre en ivoire ou d'une piécette en argent est une coutume indienne et arabe qui n'existe guère que sur le littoral de l'Océan. Quelquefois même les indigènes, dans cette région, se passent une bague dans la cloison du nez. Mais les perforations soit du lobe, soit du pavillon de l'oreille sont fréquemment en usage dans l'intérieur du pays.

A la côte, comme à Zanzibar, le bord de l'oreille est perforé d'une série de trous dans lesquels sont passés de petits cylindres d'ivoire ou de nacre, et dans la conque de l'oreille même est insérée une piécette d'argent (coutume indienne). Ces mutilations disparaissent rapidement à mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur, mais elles sont remplacées par la perforation du lobe de l'oreille. Les Wagogo et les Waniamwési passent dans le trou du lobe une feuille résistante, enroulée qui, par son élasticité, tend à en augmenter le diamètre. Quand le trou est suffisamment grand, on y place les objets les plus hétéroclites : dans l'Unianyembé, on y place jusqu'à sa blague à tabac, c'est-à-dire quelques feuilles enveloppant la précieuse substance ; dans le sud de l'Ugogo, on y attache de petites chaînettes en fer ou en laiton, ces dernières importées de la côte, qui pendent souvent jusque sur les épaules ; souvent aussi c'est un bec de gourde qui sert de récipient à la chaux que les indigènes mâchent avec leur tabac, ou encore des rosaces en bois garnies de cuivre de la grandeur d'une pièce de 5 francs ; les douilles de cartouches sont très recherchées pour cet usage. Dans le Kawendé, la perforation du lobe de l'oreille n'est plus aussi fréquente et enfin, sur la rive occidentale, dans le Marungu, on ne la voit guère que chez les femmes, très rarement chez les hommes. D'après Cameron, dans l'Ulungu, on verrait souvent une mutilation des plus étranges chez les femmes, l'amputation d'un mamelon (*Across Africa*, t. I, p. 294).

Circoncision. — Dans les contrées qui avoisinent la côte, la circoncision a probablement été introduite par les Arabes, mais il est probable aussi que dans l'intérieur l'origine de cette coutume remonte à des époques très éloignées et est toute différente. Toutefois on ne la rencontre pas partout et c'est là un indice important de la diversité des races qui peuplent cette partie de l'Afrique équatoriale. Dans l'Ugogo et l'Uguha tous les garçons subissent cette opération dès qu'ils sont arrivés vers l'âge de dix à douze ans. Dans l'Unianyembé cette coutume n'est pas aussi répandue et elle disparaît complètement dans le Kawendé et le Fipa. Elle n'existe pas non plus dans le Marungu.

C'est à l'époque de la nouvelle lune que cette opération est pratiquée à Konko (Ugogo). Les enfants qui doivent la subir sont réunis quelques jours à l'avance et ils s'y préparent par des jeux, des courses, des danses et des chants. Le mganga qui est chargé de l'opération coupe le prépuce avec un couteau et applique sur la blessure un peu de terre en guise de pansement. Après la guérison les enfants revêtus de leurs plus beaux vêtements vont se montrer chez tous les amis de la famille et cette visite est l'occasion de petits cadeaux.

Épilation. — Enfin une dernière coutume qui paraît générale, c'est l'épilation. Les femmes s'épilent le pubis et souvent les aisselles, les hommes le pubis seulement. Les hommes se rasent généralement la barbe : on rencontre cependant çà et là quelques barbes en collier et dans le Marungu quelques individus portent même la moustache.

Bijoux et ornements. — L'esthétique des Nègres est loin de se borner aux mutilations que nous venons d'énumérer. Le goût des bijoux et les soins qu'ils prennent de leur coiffure sont au moins aussi développés, mais on rencontre ici peut-être encore plus de variété.

Presque partout on trouve des colliers, des bracelets, des ornements et des bijoux à la ceinture, aux jambes et dans la chevelure. Tout est bon pour servir de parure, depuis la vieille douille de cartouche jusqu'à certaines plumes d'oiseau ; mais l'objet le plus apprécié est le collier de perles, qui sert en quelque sorte en même temps de monnaie d'échange. Il est à remarquer toutefois que les diverses espèces de perles n'ont pas cours partout : nous rencontrerons à cet égard des différences nettement marquées.

Près de la côte, comme on doit s'y attendre, les Nègres portent pendus au cou beaucoup de bijoux de fabrication arabe ou indienne; ils ont gardé cependant leur ancienne coutume de se mettre aux bras et aux jambes des cercles de fer et de cuivre. Les perles qui sont le plus estimées sont les petites perles blanches nommées *méricani*, qui alternent dans les colliers avec des perles noires. Plus avant les *méricani* ont seuls cours; les femmes de Tubugwé s'en couvrent les jambes au-dessus des chevilles; plus il y en a, plus elles s'estiment belles.

A mesure que l'on s'avance vers l'intérieur, à part les colliers de perles, la parure revêt un cachet plus original. Ainsi dans les environs de Mpwapwa les femmes portent une collerette formée de spires de fil de fer de 3 à 4 millimètres de diamètre. Rien de plus étrange qu'une tête émergeant au-dessus de ce plateau, mais rien ne doit être aussi gênant.

Dans l'Ugogo, c'est encore la perle blanche qui fait prime; mais, comme nous venons de le dire, les chaînettes de fer et de laiton sont très recherchées pour orner le lobe de l'oreille. La parure des femmes est complétée par un bracelet en fer ou en cuivre serrant le bras, quelquefois par deux bracelets, l'un au-dessus du biceps, l'autre au-dessous, et enfin par des sortes de jarretières au-dessus du mollet et des anneaux aux chevilles.

Dans l'Unianyembé, concurremment avec les *méricani*, on emploie les *samé-samé*, qui sont de petites perles blanches à l'intérieur, rouges à l'extérieur, et les perles en laiton. Certains objets en laiton, les grelots, par exemple, sont toujours d'importation étrangère, mais les indigènes savent travailler le fer et le cuivre avec une habileté étonnante: ainsi leurs bracelets sont très bien faits et très délicatement gravés; on peut en avoir la preuve dans le bracelet représenté figure 113 et dans les dessins des figures 117 à 125. Ces bracelets sont formés, les uns d'un ruban de fer ou de cuivre de section rectangulaire, les autres d'un ruban de fer de section triangulaire plus ou moins épais, mais dans tous les cas très bien fini. Les Nègres savent étirer le fer et le cuivre en fils très ténus, au moins aussi bien que pourraient le faire nos plus habiles ouvriers. Ils enroulent ce fil autour d'une herbe ou d'un crin d'éléphant ou de rhinocéros et en font un bracelet que l'on nomme *sambo*. Dans l'Uniamwési et à Ujiji, les hommes et les femmes portent parfois autour des bras et des chevilles des centaines de ces *sambo* en cuivre ou en fer. On porte aussi dans ces contrées des bracelets découpés dans la partie creuse d'une

corne de buffle ou d'une défense d'éléphant : ces bracelets n'ont au plus qu'un centimètre de hauteur, mais les Ruga-Ruga en ont d'énormes en ivoire, atteignant une hauteur de 10 à 11 centimètres sur une épaisseur de 1 à 1 1/2 centimètre, fendus dans leur hauteur et dont les deux moitiés sont réunies par des liens de fil de fer ou de cuivre (¹). Pour empêcher cette masse pesante d'ivoire de glisser des poignets, ils passent au-dessous quatre ou cinq rondelles de cuir à bord dentelé. Le suprême du bon ton est de faire le plus de bruit possible en marchant. Aussi les élégants ont-ils des jarretières en cuir auxquelles sont fixés des grelots en laiton ou en fer. Ces derniers ont la même forme que les premiers qui sont de provenance européenne, mais ils sont beaucoup plus gros (figure 137).

A Ujiji apparaît une nouvelle perle très usitée pour les échanges; c'est une grosse perle cylindrique, ressemblant assez à un fragment de tuyau de pipe, de couleur bleue, rouge ou blanche, de provenance chinoise et connue sous le nom de *massaro*. En dehors de cela, il n'y a pas grand'chose à signaler comme étant spécial à la contrée : Ujiji est un centre important de commerce; on y rencontre des individus de tous les points du lac et par conséquent les parures les plus diverses. Les sambo y sont généralement en grande faveur; on les réunit par trois ou par quatre au moyen d'une petite lame de cuivre enroulée (fig. 116). On porte aussi beaucoup de bracelets en laiton façonnés par les indigènes (fig. 114 et 115).

Dans le Kawendé, comme dans l'Uniamwési, les samé-samé sont les perles que l'on rencontre le plus souvent. On porte les mêmes bracelets en perles, en fer et en cuivre, mais en même temps des colliers et des bracelets très originaux faits de certains fruits à coque dure. Ils font quelquefois alterner ces fruits avec des dents d'animaux : le bracelet figuré sous le n° 132 se compose de 18 canines de crocodile ou de cavial et de 14 de ces graines séparées par des graines dont les pointes ont été usées; en guise de pendoques, ce collier porte une vieille pointe de flèche hors d'usage, une dent de jeune hippopotame et un sifflet en bois. Un autre collier est formé de plaques triangulaires en ivoire séparées par des perles en cuivre rouge et de perles de diverses espèces (fig. 136). On se suspend aussi au cou, dans le Kawendé, le Massansé et l'Unianyembé,

(¹) Schweinfurth (*Au cœur de l'Afrique* en signale de semblables chez les Dinkas, qui habitent le haut Nil entre le 6° et le 12° degré de lat. N; on les rencontre aussi chez les Cafres. Leur entre-choquement est un signe de ralliement des Ruga-Ruga waniamwési (Cameron, *Across Africa*.)

un croissant formé soit d'une lame d'ivoire (fig. 134), soit d'une défense de sanglier, soit encore de deux défenses réunies par une lanière de peau de lézard (fig. 133).

Dans le Fipa, les ornements consistent surtout en bracelets de fer.

Sur la rive occidentale du lac les articles d'échange qui servent de parure sont tout différents : les perles *mitunda* et les perles *songomasi*, les cauries et les colliers de coquillages du lac, les *viwangwa*, de minces lamelles de plomb et enfin des clochettes en fer et des grelots partout où l'on peut s'en procurer.

Chez les Waholoholo, dans l'Uguha, ce sont les *songomasi* que l'on estime le plus. Les *songomasi* ou œufs de pigeon sont de grosses perles en porcelaine, sphériques ou oblongues, bleues ou blanches, de 3 à 4 centimètres de diamètre; nous en verrons l'emploi à propos de la coiffure. Les bracelets sont en fer ou en cuivre, analogues à ceux du Marungu.

Les Warungu préfèrent les perles *mitunda* : ce sont de petits anneaux en verre bleu ou vert dont les femmes s'ornent la tête, qu'elles portent en collier, en ceinture et qui décorent aussi les instruments de musique. Les *viwangwa* sont des coquillages de l'Océan indien, qui, en raison de l'éloignement de la côte, ont une très grande valeur. Ils forment une grosse spire à culot plat; on coupe ou on use toute la spire et on ne garde comme ornement que la base. Il n'y a, dans l'Unianyembé, que les chefs et leurs Ruga-Ruga qui aient le droit de les porter dans leur coiffure; sur la rive occidentale, les femmes les portent au côté de la ceinture. C'est une parure rare et chère, un *kiwangwa* représente une valeur de 5 francs au Marungu.

Les fines lamelles de plomb constituent un article d'échange très apprécié chez tous les peuples de la rive occidentale du Tanganika. On les enroule autour du cuir de la ceinture, autour des arcs, des fusils, des poires à poudre, etc. Les clochettes de fer dont on garnit les bracelets et les jarretières sont de fabrication indigène : une lame de fer de 4 à 5 centimètres de large sur 10 de long est pliée de telle façon que les bords seuls se touchent laissant entre eux un intervalle dans lequel se suspend le battant; celui-ci, formé d'une simple tigelle de fer, est attaché à la ficelle qui passe dans deux trous ménagés du côté de la bélière.

Les bracelets de la rive occidentale et notamment ceux du Marungu sont aussi remarquables comme travail que ceux de l'Unianyembé. Ils en diffèrent par la forme et par la gravure, comme on peut le voir sur les figures 127 à 131. Le dessin, repré-

sentant généralement des triangles diversement agencés, est accusé par des points; sur la rive orientale il était indiqué par des traits. La forme est très élégante : c'est une lame large au centre et allant en s'amincissant vers les extrémités qui sont enroulées en dehors. On trouve aussi une autre forme, un fil carré de 6 à 7 millimètres dont les bords du côté extérieur sont encochés au marteau. Mais à côté de ces formes qui indiquent une certaine recherche et un goût plus affiné, il y en a d'autres beaucoup plus grossières : ainsi les hommes se contentent d'un simple fil de cuivre ou de fer plus ou moins gros, sans gravure ni ornement; quelquefois le cercle est aplati au marteau; quelquefois aussi on se contente comme ornement d'y enrouler une lamelle de même métal : dans ce cas le cercle est fermé, les extrémités sont rapprochées, mais non soudées; le plus souvent le bracelet est formé d'un anneau incomplet.

Les colliers sont composés de coquillages du lac, *Lithoglyphus rufofilosus*, Smith, dont la base est usée du côté opposé à l'ouverture et qui sont enfilés de telle manière qu'ils présentent toujours du même côté leur hélice un peu nacrée. On porte également en bracelet et en collier les mêmes fruits à coque dure que dans le Kawendé : tantôt ces fruits sont enfilés tels quels, sans ornements, tantôt ils sont délicatement sculptés. Le bracelet est quelquefois complété par une pendeloque faite d'une fine lanière de cuir tressée en boule; cette boule de cuir est souvent un fétiche, comme dans l'oreiller représenté figure 59 et dans l'arc représenté figure 48. Enfin, les défenses de sanglier servent aussi de collier comme dans le Kawendé.

Nous devons citer, à propos de la parure, la canne que le dandy nègre tient souvent en main; on en trouve quelquefois qui sont artistiquement sculptées. Nous reproduisons les pommeaux d'une canne de l'Uguha (fig. 159) et d'une canne de l'Ulungu (fig. 160).

Coiffure. — Beaucoup de perles et de colliers ne servent guère qu'à orner la coiffure, car cette partie de la parure est l'objet de la plus grande préoccupation des Nègres. Le mode de coiffure est cependant loin d'être toujours un signe caractéristique des tribus; on trouve au contraire dans la plupart des contrées des variétés infinies. Pas dans toutes cependant : quelques peuplades ont conservé une coiffure nationale, comme d'autres ont gardé leurs tatouages nationaux. Passons donc en revue les divers pays que parcourent les caravanes entre la côte et le lac, et les peuples de la rive occidentale du lac.

Près de la côte beaucoup de gens ont la tête entièrement rasée, *more arabico*. Les hommes et les femmes se couvrent la tête d'une petite pièce carrée en étoffe de coton, le *kilemba*, que l'on plie en triangle et que l'on dispose de façon à lier les deux pointes en arrière. Les femmes effilent les bords du *kilemba* en manière de frange.

Dans l'Usagara et l'Useguha, cette mode disparaît peu à peu; les cheveux sont coupés à un pouce de longueur et on ne porte aucun ornement sur la tête.

Dans l'Ugogo la mode est pour les femmes de porter les cheveux longs et finement tressés. Les hommes sont plus fantaisistes : une partie de la tête est rasée; tantôt on ne garde qu'une petite touffe de cheveux au milieu du crâne, sans ornements; tantôt on laisse plusieurs mèches isolées dans lesquelles on entrelace des brindilles d'herbes; on donne ainsi à ces touffes la forme de cornes bizarrement contournées, en avant, en arrière, reliées entre elles ou isolées, dressées ou pendantes.

Dans l'Unianyembé et l'Uniamwési et plus loin vers le lac, la fantaisie prend des proportions encore plus grandes, bien que les cheveux soient généralement portés assez courts. De véritables artistes rasent une partie des cheveux de manière à ménager ou bien plusieurs couronnes concentriques ou bien une spire; quelquefois à chaque tour on laisse une touffe qui forme comme une espèce de bec; tantôt c'est une série de lignes transversales ou longitudinales, tantôt une série de rayons et d'autres formes encore qui défient toute description. Un peigne est quelquefois piqué sur le devant de la tête. Dans les grands centres commerciaux, comme à Tabora, à Ujiji, on rencontre naturellement tous les types possibles.

Les Ruga-Ruga ont une coiffure assez uniforme. Les cheveux sont divisés en petites tresses fines qu'ils portent très longues, quelquefois jusqu'aux épaules. Au début il est nécessaire d'empêcher l'enroulement naturel des cheveux : on soutient chaque tresse en enlaçant des brindilles d'herbes qui font un singulier effet en tranchant par leur couleur claire au milieu des cheveux noirs. Quand les tresses ont une longueur suffisante, on y attache toute espèce de choses, des talismans surtout, tels que des petits morceaux de racines, certains fruits, des dents humaines ou des dents de fauves, des petits os, des arachides à trois fèves qui ont la même signification en Afrique que nos trèfles à quatre feuilles; on trouve très commode aussi de porter de cette façon le bec de gourde qui sert de boîte à graisse pour l'entretien du fusil quand on en possède

un, la petite lamelle de fer qui sert de tourne-vis, puis encore des perles et divers autres menus objets. Les chefs portent en outre un *kiwangwa*.

La coiffure des Warungu est très caractéristique; elle est la même d'ailleurs pour les femmes et pour les hommes. Le devant de la tête est rasé de manière à agrandir le front. Les rasoirs en fer du Marungu, pour le dire en passant, sont quelquefois ornés de dessins au pointillé, comme les dessins des bracelets (fig. 145 et 151). Les cheveux sont disposés en petites boucles séparées que l'on enduit de graisse et d'argile de façon à les transformer en boules de la grosseur d'une noisette; la tête est ainsi entièrement couverte de séries linéaires de ces boules et le tout est saupoudré de poudre rouge. Comme la graisse que l'on emploie à cet effet est de l'huile de ricin, rien ne peut donner une idée de l'odeur repoussante de cette coiffure. Quelquefois un peigne est piqué dans les cheveux. Les hommes complètent cette coiffure en s'entourant la tête d'une ou plusieurs rangées de cauries; les femmes portent sur la partie rasée du front deux rangées de coquillages du lac. Les hommes se piquent en outre dans les cheveux au milieu du front la pointe d'une lamelle de fer plus ou moins ornée (fig. 149) qui descend jusqu'à la racine du nez. Certaines femmes riches se divisent la chevelure en une infinité de petites tresses à l'aide desquelles elles fixent des *mitunda* le plus près possible du crâne : elles en arrivent ainsi à se faire une véritable calotte de verre qui ne manque pas de coquetterie.

Les peignes sont employés comme ornement de tête sur les deux rives du lac. Ils sont découpés dans une planchette de bois et sont ornés de dessins au trait (fig. 153, 154 et 155) ou en relief (fig. 156). Quelquefois même ils portent une figurine humaine (fig. 152). Dans le Kawendé ils sont formés de bâtonnets réunis dans la moitié de leur hauteur par des pailles tressées.

Les Waholoholo semblent être, sous le rapport de la coiffure, « l'élite des fashionables africains », dit Stanley; « dans toute cette région, l'art du coiffeur est poussé jusqu'à une perfection qui va jusqu'à l'absurde... » Hore les appelle : « A head-dress people ». Ces gens portent, en effet, les cheveux longs et arrangés de diverses façons : chez les femmes surtout, les cheveux sont relevés en forme de chapeau à bords, ou sous forme de bourrelet simple, ou sous forme de deux bourrelets superposés; chez les hommes, les cheveux sont ramenés en arrière, divisés en deux grandes cornes sur lesquelles on applique un ornement fait de baguettes réunies au

moyen d'herbes ou de ficelles et garni de petites perles blanches et rouges (fig. 139 et 140); ou bien toute la chevelure est divisée en quatre parties, deux latérales, une en avant et une en arrière, dont les extrémités tressées sont reliées au-dessus de la tête, formant une sorte de diadème. Les cheveux sont aussi souvent rasés au sommet du front et les femmes s'attachent à cette place un fil de *songomasi*. Toute la chevelure est piquée d'épingles en ivoire (fig. 143 et 144) ou en fer, ces dernières à tête surmontée d'un cône allongé, et de petits miroirs en fer poli (fig. 141 et 142). On y place aussi des lamelles en bois ou en ivoire (fig. 146 à 148), souvent gravées et sculptées, qui servent à arranger la coiffure : les cheveux continuant à grandir, l'édifice se trouverait bientôt menacé si l'on ne bourrait pas continuellement sa base au moyen de ces petits instruments. Aussi la coiffure est-elle toujours très adhérente à la tête; certaines parties sont durcies par un mélange de graisse et d'argile et sont saupoudrées de rouge. La coiffure arrangée de cette façon demandant des soins fréquents, il n'est pas rare de voir, quand plusieurs Nègres sont rassemblés, l'un ou l'autre d'entre eux passer sa tête à son voisin pour se faire rajuster.

Dans toutes ces contrées, les jeunes gens et les jeunes filles s'arrangent les cheveux à partir du moment où ils commencent à vivre de la vie des adultes, c'est-à-dire vers quinze ou seize ans pour ces dernières, vers seize ou dix-sept ans pour les premiers. Avant cela ils se contentent de placer dans leurs cheveux et d'y attacher tant bien que mal tout ce qui leur tombe sous la main, qui puisse servir d'ornement, et l'on devine qu'ils ne se montrent pas difficiles sous ce rapport. Les chefs ne portent aucune coiffure spéciale qui les distingue de leurs sujets, sauf le kiwangwa dont nous avons parlé.

En temps de guerre partout on se pare la tête de plumes, de crinières d'animaux et quelquefois d'étoffes. Nous venons de dire que les Ruga-Ruga avaient une coiffure en tresses longues et fines. Dans l'Unianyembé, le Fipa et le Kawendé, en temps de guerre, beaucoup d'individus qui ne portent pas d'habitude cette coiffure se font une perruque qui a la prétention d'y ressembler : les tresses sont remplacées par des ficelles teintées en noir. Dans ces contrées on porte parfois aussi de grands chapeaux couverts de plumes. Dans le Fipa, le Kawendé et le Marungu, on fixe au sommet de la tête, au moyen de brides ramenées sous le menton, un petit panier surmonté d'une immense touffe de plumes de veuve dont la base est garnie d'un collier de graines mi-partie rouges et noires, appelées yeux de serpent. Dans l'Ugunda, l'Unianyembé et le Kawendé,

beaucoup aussi se couvrent la tête de crinières de zèbres. Les Ruga-Ruga au service des Arabes portent le *kilemba* et laissent flotter sur leurs épaules la pièce d'étoffe rouge que l'on nomme *djoho*.

Nous devons un mot d'explication au sujet des coiffures des fétiches représentés dans les planches XII, XIII et XIV et au sujet de celles qui sont sculptées sur quelques objets figurés dans nos planches, tels que les fauteuils, les casse-tête, les manches de hache, les lances, un peigne, etc., etc. La plupart de ces objets proviennent du Marungu, quelques-uns des Waholoholo; cependant nous ne trouvons pas sur toutes ces statuettes et ces figurines la reproduction exacte des coiffures que nous avons décrites chez les Waholoholo et les Warungu. Nous avons vu en quoi consiste la coiffure-type du Marungu : elle est parfaitement représentée sur les statuettes-fétiches qui portent les numéros 2, 3, 8, 12, 16 et 17 (voir les trois dernières planches) et le casse-tête figure 55; de même le fétiche de Lusinga, n° 1, donne une idée assez exacte du bourrelet du Mholoholo. Mais, à côté de ces types, nous en trouvons deux autres : le premier, coiffé comme au Marungu, est surmonté d'un pot, ce sont les numéros 4 et 5; quelquefois la face est double et le pot est placé au-dessus des deux têtes accolées (numéros 6, 7, 10 et 11). Dans l'autre type, ou bien il ne faut voir qu'une fantaisie de l'artiste, ou bien celui-ci a exagéré la représentation de ce qui arrive quelquefois, une coiffure mal ajustée et retombant dans la nuque, car nulle part on ne rencontre de chignon pendant aussi bas. Les coiffures qui rentrent dans ces cas et surtout, pensons-nous, dans le type de fantaisie, sont sculptées entre autres sur les fétiches n° 9, 13, 15 et 18, sur le fauteuil reproduit figure 61, sur les casse-tête n° 54 et 56 et sur le peigne n° 153.

Vêtements. — De même que les coiffures nationales tendent à disparaître, notamment dans les régions parcourues par les caravanes, et font place à des coiffures de fantaisie, de même, pour retrouver encore des vêtements vraiment originaux, il faut passer sur la rive occidentale du lac. Partout entre le Tanganika et l'Océan les étoffes de coton d'importation européenne ont remplacé le costume primitif. Il y a cependant encore quelques exceptions.

Ainsi dans l'Ugogo, les hommes, surtout en temps de guerre, n'ont pour tout vêtement qu'une peau de chèvre pendant sur l'épaule gauche. Près de Mpwapwa quelques tribus peu nombreuses portent encore un jupon d'herbes assez épais. Dans certaines parties de l'Unianyembé les femmes se couvrent le corps

depuis les épaules jusqu'aux genoux d'une peau de vache rendue extrêmement souple par le grattage et par un enduit de graisse et teinte en noir. Dans l'Ugunda et le Kawendé, à côté des étoffes d'Europe, on rencontre encore un certain nombre d'individus qui portent une peau de chèvre suspendue à la taille par une ceinture ou également deux petites peaux de civette, une devant, l'autre derrière. Enfin dans l'Unianyembé et dans l'Ugunda les chefs, les personnes de descendance royale et les sorciers peuvent seuls porter une peau de lion ou de léopard.

Partout où ont pénétré les cotonnettes les Nègres composent leur vêtement à peu près de la même façon. Les gens de la côte se reconnaissent à leur grande chemise blanche en *méricani* ^(*) passée au-dessus d'une espèce de jupon en coton de couleur, nommée *kilammbi*. Mais c'est là un luxe de vêtement que tout le monde ne peut pas se permettre. Les hommes en général se nouent à la taille une pièce d'étoffe d'environ trois coudées et demie, une *tchuka*, qui leur pend jusqu'aux genoux; les femmes rattachent au-dessus des seins en la faisant passer sous les bras une pièce de six mouchoirs de couleur nommée *lesso* (*lesso* signifie mouchoir); les femmes riches ont une pièce double, donc de douze mouchoirs, attachée de la même façon et dont le surplus est rejeté sur l'épaule. A Ujiji on préfère la cotonnette bleue aux étoffes blanches : un *doti* d'étoffe ^(*) est passé sous les aisselles, croisé sur la poitrine et attaché par les deux angles supérieurs derrière la nuque; ce vêtement pend à mi-jambe. Enfin les Wahehe cousent ensemble deux *dotis* d'étoffe et s'entortillent complètement le corps jusqu'au cou.

Dans toutes ces contrées les enfants n'ont aucun vêtement; dans l'Unianyembé cependant les petites filles portent quelquefois un petit tablier d'à peine 10 centimètres de largeur. Plus âgés, les enfants ont une petite loque devant et derrière; à moins qu'ils ne soient fils ou filles de chefs ou qu'ils n'appartiennent à quelque

(*) Nous donnons en italique les noms de diverses qualités d'étoffes de coton dont on fait le commerce dans ces régions. Ces étoffes sont d'ailleurs très nombreuses : Stanley (*A travers le continent mystérieux*, t. II, p. 497) donne les noms de vingt et une espèces d'étoffes et il est bien possible que la liste n'en soit pas complète.

(*) Le *doti* est une quantité d'étoffe de coton qui varie suivant les pays, ou plutôt suivant l'éloignement de la côte : 8 coudées à Zanzibar, 7 à Tabora et 6 à Ujiji. Pour donner une idée de ce que cela représente en argent, nous dirons que la *djora* de 12 *doti* à 6 coudées par *doti* vaut à Zanzibar deux piastres et demie, soit environ 11 fr. 25.

famille riche, ce n'est que vers dix ans qu'ils portent le même vêtement que les adultes.

A la guerre les hommes mettent toujours leurs plus beaux vêtements; les étoffes de couleur rouge sont fort en honneur, le djoho rouge, par exemple, quand on peut s'en procurer, afin de ressembler aux Ruga-Ruga. On s'attache aux jambes soit des grelots, soit des fruits à coque dure pour faire du bruit en marchant. Dans l'Ugogo on enserre le dessous du genou dans une lanière découpée au niveau de la crinière d'un grand singe (*béga*) et attachée de manière à ce que les pointes soient dirigées en avant.

Dans l'Unianyembé et le Fipa on fabrique ça et là quelques étoffes grossières en coton. Nous reviendrons dans un instant sur cette fabrication.

Sur la rive occidentale du lac les étoffes de coton d'importation étrangère sont très rares : aussi le vêtement, comme nous l'avons dit, y a conservé un cachet plus original. Les étoffes sont en fibres de palme, en herbe, en écorce d'arbre ou en coton; leur forme et la manière de les porter sont un peu différentes suivant les contrées; on fait usage également de peaux de singes, de léopards et de civettes.

La fabrication des étoffes en fibres de palme n'offre rien de particulier. Les arbres qui fournissent l'écorce que l'on transforme en étoffe sont une espèce de figuier, l'*Urostigma kotschyana*, et une papillonnacée nommée *miombo*.

Ce figuier est généralement cultivé et n'existe guère que dans les villages. On ne le plante que dans certaines circonstances solennelles : au moment de la construction d'un village, à l'occasion de l'installation d'un nouveau chef ou de quelque autre événement important; ces arbres marquent en quelque sorte les dates de l'histoire du village au Marungu. La plantation d'un figuier est aussi le signe de la prise de possession d'un village : c'est comme si l'on arborait son drapeau sur les murailles d'une ville conquise. Les figuiers sont considérés dans tous les cas comme la propriété des chefs. On commence à enlever des bandes circulaires d'écorce quand l'arbre a atteint 6 à 7 centimètres de diamètre; l'écorce repousse sans que l'arbre en souffre, mais ce n'est qu'au bout de trois ans que l'on peut faire une nouvelle récolte sur le même pied. C'est le seul produit que l'on retire de cet arbre.

Il n'en est pas de même de l'arbre auquel on donne le nom de *miombo*; les usages auxquels il sert sont assez nombreux. Le *miombo* est très commun dans toute la région du lac et il croît

spontanément : ce sont de grands arbres très élevés et presque toujours couverts de feuilles, dont le fruit, une gousse de 10 à 12 centimètres de longueur renfermant 6 à 7 fèves, demeure sans emploi. L'écorce enlevée ne repousse pas, mais l'arbre ne meurt pas quand il n'a été que partiellement dépouillé. En dehors de la fabrication des étoffes, l'aubier sert à faire les *lindo* (voir mobilier), car c'est l'un des rares bois qui ne sont pas attaqués par les fourmis blanches. La partie de l'écorce qui couronne les coudes des grosses branches est soigneusement enlevée et sert d'auge pour le transport de l'argile dans l'achèvement des maisons. Les jeunes arbres sont eux-mêmes très souvent employés dans la construction des huttes; auparavant on les dépouille de leur écorce, dont l'aubier teillé fournit une corde assez solide utilisée comme lien dans la construction. Pour faire les étoffes, la partie extérieure de l'écorce du tronc et des grosses branches est coupée à la hache et l'aubier est traité comme l'écorce de l'*Urostigma*.

On laisse d'abord rouir l'écorce pendant un certain temps, puis on la bat après l'avoir placée sur une planche en ayant soin de la tenir mouillée. Le battoir en bois qui est employé à cet effet (figures 109 et 110) a la forme d'une hache emmanchée dont le tranchant épais de 1 centimètre porte deux rainures et offre par conséquent trois saillies (figure 111). On obtient en dissociant les fibres de cette façon une étoffe feutrée relativement assez souple; un morceau d'écorce de 10 centimètres sur 20 donne une pièce de 40 centimètres sur 80 centimètres à 1 mètre. Il arrive nécessairement que les fibres se rompent ou se disjoignent par un battage trop prolongé : on répare très adroitement la déchirure au moyen d'un brin de jonc que l'on tresse d'une lèvre à l'autre; quand le trou est trop grand on y met une pièce et la couture de raccord se fait également avec du jonc.

L'étoffe en écorce est généralement teinte en rouge, mais la teinture ne tarde pas à passer au brun par l'action de l'air. Le bord de la pièce est consolidé par une bordure de joncs cousus en surjet; ces joncs, qui tranchent par leur couleur claire sur le fond de l'étoffe, servent aussi à orner les pièces de dessins variés qui sont quelquefois très jolis d'aspect (fig. 108).

L'étoffe de *miombo* est beaucoup plus grossière, plus épaisse et moins régulière que l'étoffe de figuier; aussi, celle-ci est-elle beaucoup plus recherchée. Ces étoffes coûtent d'ailleurs relativement cher : une pièce en figuier de 1 mètre sur 1^m,50 peut valoir environ 5 francs, une pièce en *miombo* la moitié.

Les étoffes en écorce sont surtout employées dans le Marungu, mais on les rencontre cependant un peu partout sur la rive occidentale. Les notables et les chefs en portent une pièce assez grande pour en rejeter un pan sur l'épaule, ou bien encore ils la lient à la ceinture par un gros nœud peu serré. La plupart se contentent de deux pièces plus petites disposées de la manière suivante : la plus grande, attachée lâchement à une ceinture de cuir, couvre la partie postérieure, mais son bord supérieur descend par suite beaucoup plus bas que la ceinture; la pièce de devant plus longue et plus étroite est passée dans la courroie. Ceux qui remplacent les étoffes d'écorce par des peaux de singes ou de civettes ont toujours soin de laisser traîner le plus possible la queue; au besoin même ils en ajoutent de postiches.

Dans le nord du Marungu et jusqu'à l'Uguha, on emploie beaucoup les étoffes en fibres de palmes. Les hommes cousent ensemble six ou huit pièces de 60 à 70 centimètres de côté, teintes en noir et enduites de graisse afin de les rendre plus souples, et s'en entourent le corps. Le vêtement des femmes se compose, comme dans le Marungu proprement dit, de deux pièces indépendantes. La pièce postérieure, qui mesure en général 70 centimètres sur 30 à 35, est faite en quelque sorte de deux tissus différents : le tiers supérieur est un tissu plat, décoré de dessins rouges et noirs en bandes, en carrés, en triangles, en losanges, etc.; les deux tiers inférieurs forment comme une étoffe à poils très longs, uniformément teinte en noir. La pièce antérieure, qui mesure 55 à 60 centimètres de longueur sur 25 centimètres environ de largeur, se place en hauteur de manière à descendre toujours beaucoup plus bas que la première; elle est en tissu plat, ourlée ou garnie d'une petite frange en haut et en bas et ornée de dessins en noir et rouge dont la figure 106^b donne un exemple : les bords des dessins sont accusés par un point en ficelle de fibres de palmes non teinte, qui tranche par sa couleur jaunâtre sur le fond de l'étoffe. Très souvent la partie supérieure de la première pièce est garnie de coquillages, de cauries ou de songomasi; aux angles supérieurs sont attachées deux lanières terminées l'une par un bout de roseau ou un morceau de branche, l'autre par un œillet et formant bouton et boutonnière. C'est sur ce cordon que se replie le haut du tablier; entre les deux, à la ceinture, les femmes riches fixent un kiwangwa. Chez les jeunes filles, ce vêtement forme un ensemble assez coquet; mais chez les vieilles femmes qui attachent leur tablier sous le ventre, il paraît affreux.

Plus au nord, dans le Massansé, le vêtement est le même, si ce n'est que la pièce qui couvre les reins est plus petite de près de moitié et que l'étoffe en fibres de palmes fait place à une étoffe en coton de couleur naturelle. Les deux tiers inférieurs de la pièce postérieure sont recouverts de cordelettes de coton fortement tournées de 10 à 15 centimètres de longueur; les cordelettes supérieures de cette frange sont souvent garnies de coquillages du lac et de cauries.

Les essais de tissage du coton dont nous avons parlé à propos du vêtement dans l'Unianyembé ont abouti ici à des résultats assez satisfaisants. Sans doute le fil est très grossier et ne saurait lutter avec le fil des cotonnettes importées d'Europe, mais le tissu n'en a que plus de solidité.

Le procédé employé par les Nègres pour la fabrication du fil de coton est le même partout et a probablement été décrit à maintes reprises⁽¹⁾. Voici en quoi il consiste. Le rouet est remplacé par une broche en bois bien ronde, de 20 centimètres de longueur environ (fig. 107), surmontée d'un petit bloc en bois lourd formant tête et d'un crochet. L'ouvrier a une masse de coton attachée à la ceinture; il en étire une certaine longueur qu'il attache au crochet; il fait rouler d'abord doucement la broche sur sa cuisse avec le plat de la main, puis il lui imprime un mouvement de rotation très vif et l'abandonne : la broche continue à tourner suspendue par l'autre extrémité du fil. Le fil tourné est enroulé sur la broche et son extrémité passe par le crochet; l'ouvrier étire une nouvelle longueur de coton et recommence.

Le tissage est encore plus primitif. Les fils de la chaîne sont attachés à des piquets plantés en terre et sont écartés en sens inverse par deux lattes en ébène bien polies et larges de deux doigts. L'ouvrier relève la première latte sur champ, passe au devant sa navette faite d'une broche de bois sur laquelle est enroulé le fil, rabat la latte qui serre la trame, puis la retire; un aide la place derrière la seconde pendant que l'ouvrier fait repasser sa navette devant celle-ci.

Nous terminons ce que nous avons à dire du vêtement en disant que, sur la rive occidentale, jusqu'à quatorze ou quinze ans les garçons sont simplement vêtus d'une ficelle et que les filles ajoutent par devant à cette ficelle quelques loques d'étoffe en écorce qui ne

(1) CAMERON, *Across Africa*, t. I, p. 278.

sont pas encore suffisamment usées pour que l'on s'en serve comme d'amadou.

Danses. — S'il n'y a pas de fête sans pombbé, il n'y a non plus pas de fête sans danses. Les Nègres dansent à propos des circonstances les plus diverses, de même que tout est prétexte à boire du pombbé, et quand ils ne dansent pas eux-mêmes, ils ont encore grand plaisir à voir danser.

Dans tous les pays, en effet, il y a ce que l'on pourrait appeler des danseurs et quelquefois même des danseuses de profession : ce sont des gens qui vont en bandes de villages en villages, accompagnés de chanteurs et de joueurs de tambour, exhiber leurs talents chorégraphiques, puis qui s'en retournent chez eux vivre des quelques menus cadeaux que leur a valus l'admiration de ceux qu'ils ont amusés. Dans le Fipa et l'Unianyembé, ils vont par deux ou par trois affublés d'oripeaux bizarres, de lanières de peaux sur le corps, de chapeaux couverts de plumes, des sonnettes ou des fruits à coque dure contenant de petites pierres attachés aux poignets et aux jambes et s'entre-choquant au moindre geste. L'orchestre, un ou deux tambours et un ou deux chanteurs, marque avec assez de cadence un pas qui a quelque analogie avec notre pas de valse; mais les danseurs auraient peu de succès s'ils ne se livraient pas en même temps aux contorsions les plus extravagantes ou s'ils n'exécutaient pas de mouvements lascifs.

Dans l'Unianyembé, la présence d'une caravane dans un village est chaque soir une occasion de danses qui se prolongent souvent jusqu'au matin. Dès l'arrivée de la caravane quelques femmes accourent toujours du village et exécutent des danses devant le chef dans l'espoir d'en recevoir un cadeau. Il arrive même que toutes les femmes d'un village se réunissent le soir pour danser en l'honneur du chef de la caravane. Dans ce pays, quand il y a du pombbé, hommes et femmes dansent d'ailleurs presque tous les jours devant les chefs.

Dans le Marungu les danseuses de profession sont plus rares. Les danseurs sont au nombre de deux et tout en dansant ils chantent et ils jouent eux-mêmes d'un instrument : l'un agite sans cesse une calebasse creuse à l'une des extrémités de laquelle sont attachés quelques fils de *massaro*; l'autre frappe des deux mains un petit tambour qu'il tient appuyé contre la poitrine (c'est le tambour figuré sous le n° 92). Comme accompagnement il y a en outre deux tambours dont l'un représenterait assez bien comme forme, mais en

petit, le tambour de caravane (fig. 93) monté sur un pied relativement très haut, et l'autre le même tambour beaucoup plus grand monté sur un large pied. Un hochet (fig. 97^{bis}) complète l'orchestre. Aux jambes, les danseurs ont les mêmes grelots formés d'une noix creuse que sur l'autre rive. Au lieu des oripeaux de l'Unianyembé et du Fipa, leur costume se compose uniquement d'une sorte de pagne formé de fragments de roseau enfilés sur des ficelles (l'une de ces ficelles est représentée figure 112). L'idéal du danseur est de produire par lui-même le plus de bruit possible, et, comme on le voit, tout y concourt jusqu'à son vêtement, et en même temps de se livrer aux trépignements et aux mouvements les plus désordonnés.

Chez les Waholoholo, trois danseurs ont chacun un petit tambour à deux membranes suspendu au cou. Le grand art pour eux consiste à faire également les sauts les plus inattendus, à se rouler sur le sol, se relever, se culbuter de toutes les façons possibles, mais sans s'interrompre de battre leur caisse des deux mains.

Dans presque tous les pays, il y a des danses auxquelles prennent part indistinctement tous les gens du village, sauf bien entendu les chefs (¹), et des danses auxquelles ne prennent part que les femmes. Dans les contrées où les chefs entretiennent des Ruga-Ruga, ceux-ci ont des danses spéciales dont ils sont les seuls acteurs.

Sur la rive orientale, les hommes et les femmes alternent dans une même ronde pour exécuter une sorte de pas de valse dont ils marquent la mesure en frappant la terre du talon. Au milieu du cercle, un chanteur accompagne l'orchestre composé de tambours. Le plus souvent il improvise et il prend pour thème quelque aventure arrivée ou attribuée à l'un ou l'autre des assistants; celui-ci se défend à son tour et riposte par une autre histoire plus ou moins leste. Le Nègre dans ses chants — et ailleurs — brave l'honnêteté.

Il y a, principalement dans le Marungu, des danses qui rappellent les en-avant-deux et les cavaliers seuls du quadrille. Les femmes se tiennent par la main deux à deux; le danseur se dirige en exécutant quelques mouvements lascifs vers l'un des couples, passe entre les deux femmes, repasse et reprend sa place. Les femmes à leur tour s'avancent avec des contorsions analogues, passent et repassent et l'on recommence. Les femmes, quel que soit leur vêtement ordi-

(¹) Dans le Maniéma il y a des danses que les chefs seuls exécutent; voir aussi SCHWEINFÜRT, *Au cœur de l'Afrique*, t. II, p. 69.

naire, ont toujours les seins découverts quand elles dansent. Dans le Marungu également elles exécutent seules une danse qui a quelque analogie avec celle des almées : à genoux, nues jusqu'à la ceinture, elles se livrent à des contorsions de tout le corps à la grande admiration et aux applaudissements de l'assemblée qui témoigne son plaisir par des cris répétés de ho! ho! ho! que les assistants modulent en se pinçant les joues. Pour aller à la danse les femmes, dans ce pays, portent souvent sur l'épaule une houe qui n'a pas d'autre usage. Cette houe de luxe est en fer (fig. 104) ou en cuivre rouge (fig. 105) et est ornée de dessins plus ou moins grossiers. C'est peut-être là un souvenir d'une danse en l'honneur de l'agriculture, mais en tous cas on ne saurait plus assigner ce caractère aux fêtes actuelles.

Dans les villages il y a généralement une petite place dont le sol est bien battu et qui est réservé pour les danses. Ces danses se prolongent fort tard dans la nuit à la lueur de petites bottes de paille enflammées et ne sont interrompues que quand les danseurs vont puiser au pot de pommbé, ce qui arrive fréquemment, car c'est l'ivresse qui met le plus souvent un terme à la fête.

Mais c'est surtout parmi les Ruga-Ruga que les danses et le pommbé se succèdent jusqu'à ce que tous ceux qui y prennent part tombent de fatigue ou d'ivresse. Leurs danses ont toujours un caractère guerrier. Revêtus de leurs plus beaux habits, ils arrivent la lance haute s'ils ont tué un homme à la guerre, en frappent légèrement le tambour de l'orchestre qui est au centre de la ronde, et prennent leur place. A un moment donné tous les danseurs se précipitent dans une même direction et font, à grand renfort de cris et de coups de fusil, le simulacre d'un combat. D'autres fois ils se divisent en deux bandes et simulent l'attaque et la défense. Le grand talent consiste à enlever le bonnet de l'adversaire. Puis le cercle se reforme et les chants et l'orchestre reprennent aussi longtemps que les danseurs ne font pas défaut.

Une autre danse spéciale que nous avons à mentionner est celle qu'exécutent, pour invoquer la victoire, les femmes restées au village pendant que les hommes sont partis en expédition. Dans ces circonstances, elles s'enduisent le corps de farine et remplacent leurs vêtements par des paquets d'herbes attachés sur la tête et à la taille.

Chants et musique. — Les danses sont toujours accompagnées de cris et de chants. Mais les Nègres exercent leurs talents de chan-

teurs dans bien d'autres circonstances. Pour mieux dire tout le monde est chanteur et tout le monde chante, bien qu'il y ait des chanteurs de profession, comme il y a des danseurs de profession. Les femmes chantent en travaillant, en pilant le grain, par exemple, et en tournant la bouillie; les hommes, en dansant, en ramant, en marchant. Mais les chants qui n'accompagnent pas les danses ne sont jamais à pleine voix. Ils sont d'ailleurs généralement assez monotones, deux ou trois notes seulement répétées toujours les mêmes. Cependant certains chants des Ruga-Ruga dans l'Unianyembé et l'Uniamwési sont plus variés et même harmonieux. Les chants sont gais ou tristes suivant les circonstances : dans les assemblées, le soir, les paroles sont variées à l'infini par le chanteur qui improvise presque continuellement; mais il y a toujours un refrain repris en chœur par les assistants. Quand une pirogue vogue sur le lac, les deux chefs de file des rameurs chantent à tour de rôle se renvoyant des lazzis et les rameurs redisent en chœur le refrain.

Mais à côté des chants improvisés, il y en a d'autres dont l'air et les paroles se transmettent de génération en génération et qui paraissent avoir été conservés depuis fort longtemps. Ainsi certains chants recueillis dans l'Ugogo, à Gonda, par Kaiser, Böhm et Reichard (*Mittheilungen der Afrikanischen Gesellschaft in Deutschland*) racontent les prouesses d'une série de chefs qui se sont succédé dans cette contrée.

Entre la côte et le lac, presque partout, le chanteur s'accompagne d'une espèce de cithare, qui affecte différentes formes : l'une d'elles est à une seule corde tendue sur un arc en bois de 1 mètre de longueur environ auquel est attachée par la queue une moitié de courge faisant office de caisse de renforcement ; une autre se compose d'un cadre supportant plusieurs cordes de 60 centimètres de longueur, quelquefois tendues par des clefs. L'épaisseur des ficelles qui servent de cordes et la tension qu'on leur donne déterminent seules le plus souvent la hauteur du son ; il arrive cependant quelquefois que l'on presse la corde entre le doigt et le cadre, de façon à diminuer la longueur de la partie vibrante et à donner plusieurs notes. Les cordes sont pincées avec les pouces.

Dans le Fipa et dans l'Unianyembé, le son du second de ces instruments est renforcé d'une façon beaucoup plus efficace par l'interposition de deux tiges de bambou entre le cadre et la calébasse ; celle-ci n'est plus suspendue par la queue, mais fixée au cadre, l'ouverture tournée vers le haut, par des liens qui sont tendus par les tiges de bambou. La figure 90 représente la disposition de

cet instrument. Le cadre qui soutient les cordes est creusé en forme de vaisseau; il mesure 31 centimètres de longueur sur 11 de largeur. A l'une de ses extrémités est fichée une tige de fer sur laquelle sont enfilés quelques petits anneaux du même métal. Les cordes, au nombre de 9, ont de 24 à 27 centimètres de longueur dans leur partie vibrante. Cet instrument se rencontre plus rarement sur la rive occidentale. La figure 91 représente cependant un instrument de même construction provenant du Marungu. Ses dimensions sont exceptionnelles: le cadre mesure 56 centimètres sur 155 millimètres; les 8 cordes varient de 41 à 47 centimètres; leur partie vibrante est limitée par des chevalets formés par des branches de bois recourbées. Les cordes, ou plutôt la corde, car il n'y en a qu'une qui passe et repasse dans des encoches profondes ménagées à chaque bout du cadre, la corde est en *miombo*. A l'une des extrémités sont plantés dans les dents formées par les encoches 7 clous sur lesquels sont enfilés des perles *mitunda* et de petits morceaux de fer. La caisse de renforcement est une grande courge de 35 centimètres de diamètre, percée sous le cadre d'un trou circulaire de 125 millimètres de diamètre. Deux morceaux de bambou tendent également les liens qui fixent le cadre à la courge. Ces instruments se jouent en pinçant les cordes des deux pouces.

Dans cette partie de l'Afrique, on ne connaît pas d'autres instruments à cordes; mais les moyens de produire des bruits ou des sons musicaux n'en sont pas moins nombreux et variés. Nous suivrons, pour être complet, la classification adoptée au Musée instrumental du Conservatoire de musique de Bruxelles (¹).

Au premier rang des instruments autophones, nous devons mentionner une sorte de gong en bois (fig. 97), le *kikomfi*, que l'on retrouve dans toute l'Afrique équatoriale, formé d'une caisse creusée dans un tronc d'arbre taillé en forme de trapézoïde. La face supérieure est percée d'une fente dont les deux lèvres sont d'inégale épaisseur, de telle façon qu'en frappant avec le maillet les deux parois de l'instrument on obtient deux sons différents. Suivant les intervalles laissés entre les coups, on fait entendre au loin des signaux particuliers annonçant une assemblée pacifique ou guerrière, une chasse, un conseil ou une fête.

La figure 96 montre une modification de cet instrument, que l'on trouve dans le Maniéma. La caisse est un cylindre creux de

(¹) *Annuaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, 1878, pp. 81 et seq.

50 centimètres de hauteur sur 30 de diamètre; pour creuser ce cylindre, on a pratiqué dans chaque base une ouverture qui a été ensuite soigneusement rebouchée au moyen d'une pièce de bois bien ajustée et fixée avec une résine. Cette caisse peut être pendue au cou; une branche d'arbre en arc de cercle la tient éloignée du corps. On se sert pour faire les signaux de deux maillets ou baguettes à tête formée d'une boule de caoutchouc.

Une autre variété, vue par Cameron dans l'Uruha, mais plus répandue sur les rives du moyen et du haut Congo, a la forme de deux troncs de pyramides quadrangulaires opposées par la base.

Le complément de ces instruments, pour faire des signaux, est la double cloche (figure 95), le *luembo*, que les Européens du Congo ont nommée *tchin-gong*. Le maillet qui sert à les frapper est le même que celui qui sert à battre le gong de bois. Ces cloches, construites de la même façon que les clochettes qui servent à la parure (voir ci-dessus), donnent comme le gong deux sons différents. Elles mesurent respectivement 43 et 44 centimètres de longueur avec des ouvertures de 98 et de 105 millimètres. Les bords en sont soigneusement soudés par un martelage au rouge vif. Les deux cloches sont réunies par leur bélière et suspendues à une forte corde.

Nous ne parlerons plus ici des sonnettes et des grelots que nous avons signalés à propos de la parure, du vêtement et des danses, mais nous avons encore à décrire d'autres instruments autophones dont on se sert soit comme accompagnement du chant, soit dans les danses. Ainsi les femmes marquent le rythme de leurs chants en rejetant d'une main dans l'autre une petite courge contenant quelques pierrailles. Dans le Marungu, où le hochet est fort en usage, on en voit d'autres genres : tantôt c'est une noix creuse traversée par une petite branche, dont la paroi est percée de trous ronds, carrés ou losangiques et qui contient des petits cailloux; tantôt c'est un hochet formé de fétus de paille juxtaposés, retenus par leurs extrémités dans des planchettes de bois; quelquefois c'est tout une œuvre d'art: le hochet figuré sous le n° 97^b est formé de deux noix creuses contenant des cailloux, fixées sur une baguette munie d'un manche sculpté représentant une figure humaine à mi-corps avec un jupon de poils de chèvre. Cette figure est un porte-fétiche.

Dans cette catégorie d'instruments il y a encore à citer une espèce de xylophone formé de sept planchettes attachées sur une caisse de renforcement, que l'on trouve dans beaucoup de villages

de l'Uniamwési, et, parmi les instruments autophones pincés, l'instrument que le catalogue du Conservatoire de Bruxelles désigne sous le nom de *banza* ou de *zansa*, qui serait celui employé au Congo, mais dont nous ignorons le nom sur le lac. Cet instrument est répandu dans toute l'Afrique équatoriale sans être toutefois très commun ni dans les régions avoisinant le lac, ni dans les contrées situées entre le lac et la côte. Voici la description qu'en donne le catalogue du Musée instrumental.

(Année 1878, p. 217.) « Congo, 108, Banza. Instrument formé d'une pièce rectangulaire de bois creusé. Sur l'une des faces sont disposées 10 lamelles de fer, de telle façon que l'une de leurs extrémités vibre librement, tandis que l'autre est serrée contre la table par une traverse en fer. Une tige de même métal, passant sous les lamelles à proximité de leur point d'attache, forme une sorte de chevalet. Le son de la lamelle est d'autant plus grave que la longueur entre le chevalet et l'extrémité libre est plus grande. Longueur 19 centimètres, largeur 85 millimètres. » (Suivent les notes représentant les sons produits par les lamelles.)

(Année 1880, page 106.) « Congo, 306, Zansa. 22 lamelles, plus une série d'anneaux qui glissent bruyamment lorsqu'on agite l'instrument, sur une tringle traversant l'ouverture inférieure de la caisse. Longueur 33 centimètres, largeur 20 centimètres. »

Ces descriptions répondent assez bien aux deux instruments de la collection (figure 89), sauf que les lamelles sont en réalité serrées contre la table par une traverse en fer placée entre deux chevalets, l'un vers la queue de la lamelle, l'autre vers la partie vibrante. Les lamelles ont la forme d'une queue de cuiller. Voici d'ailleurs les particularités que présentent ces instruments.

Ils sont l'un et l'autre plus étroits du côté des lamelles. Le premier mesure 21 centimètres à la base la plus large et 185 millimètres à la base supérieure, avec une épaisseur allant en diminuant de 40 à 23 millimètres; la hauteur est de 27 centimètres. Le trou qui y est creusé a 15 centimètres de profondeur. Des 11 lamelles vibrantes, la plus grande placée au milieu a 153 millimètres et les plus courtes placées latéralement, 123 millimètres. La caisse du second instrument mesure 19 centimètres sur 125 millimètres et porte 7 lamelles. Une corde sert à pendre l'instrument au cou. On pince les lamelles des deux pouces, la base la plus large étant tournée vers la poitrine. Les anneaux qui s'entre-choquent sur la tige

qui traverse l'ouverture de la caisse sont des perles *mitunda* et des petites plaques de fer ⁽¹⁾.

Les instruments à membranes sont nombreux en Afrique : les tambours de toutes formes et de toutes dimensions se rencontrent partout. Au lac, leur nom est *Ngoma*.

La collection ne renferme pas tous les types connus dans la partie orientale de l'Afrique équatoriale : ainsi manquent notamment les deux tambours à pied dont nous parlons à propos de la danse exécutée par les danseurs de profession du Marungu ; le tambour à deux membranes des Waholoholo que nous avons également signalé, et enfin le grand tambour de guerre de l'Unianyembé, de la même forme que celui représenté figure 93. Mais la collection comprend trois tambours du Marungu du type représenté figure 92, et un tambour de caravane (fig. 93). Les tambours du Marungu sont faits d'un tronc d'arbre creusé formant un cylindre plus ou moins régulier qui se rétrécit en cône vers la base fermée par la membrane. Les membranes ont respectivement 17, 18 et 19 centimètres de diamètre, tandis que la base inférieure mesure 25 centimètres ; la hauteur est de 30 centimètres pour le premier, de 245 millimètres pour le deuxième et de 25 centimètres pour le troisième. La membrane, qui est en peau de lézard, est fixée au moyen de chevilles de bois. Mais il y a encore une autre membrane vibrante dans cet instrument : au milieu de la paroi est percé un trou rempli par un petit tube en roseau, lequel est fermé du côté de l'intérieur de la caisse par un morceau de toile ou de cocon d'araignée. Enfin la base du tambour est percée d'un trou circulaire de 7 à 8 centimètres de diamètre.

Le tambour de caravane que l'on bat pendant la marche, surtout à l'approche des villages pour signaler son arrivée, et avec lequel d'ailleurs se transmettent les signaux, est plus conique ; il appartient à la variété des tambours à membranes doubles : les deux membranes, faites de peaux dont on ne s'est pas donné la peine d'enlever le poil, sont tendues et reliées entre elles par une série de cordelettes. C'est la base la plus large qui est percutée au moyen d'une baguette dont la tête est formée d'une boule de caoutchouc. Les dimensions de celui qui est représenté dans la figure 93 sont :

(1) Dans l'Uruha quelques-uns de ces *Kinanda* (nom générique donné aux instruments de musique) ont une seconde caisse de renforcement formée par une courge. (CAMERON, t. I, p. 334.)

hauteur, 34 centimètres; base inférieure, 135 millimètres; base percutée, 33 centimètres.

Nous nous permettons de signaler au savant auteur du catalogue du Musée du Conservatoire un instrument à membrane qui constituerait une seconde famille, la première restant celle des instruments à membranes percutées. Voici en quoi il consiste.

Un tronc d'arbre creusé, cylindro-conique, de 54 centimètres de hauteur et dont les bases ont 21 et 16 centimètres, est fermé du côté de l'extrémité la plus large par une peau tendue et fixée par des chevilles de bois. Au milieu de cette membrane est attachée vers l'intérieur du cylindre une baguette en bois sur laquelle on fait glisser la main mouillée : on fait de cette façon vibrer la membrane et on produit un bruit qui ressemble au cri de l'hippopotame. L'instrument, représenté figure 94, est suspendu au cou par une courroie. Une petite éponge faite de la partie fibreuse d'un fruit débarrassé de sa pulpe sert à mouiller la main et reste enfermée dans la caisse. La caisse est fermée inférieurement, pour ne pas perdre l'éponge, au moyen d'un couvercle en paille tressée.

C'est bien la membrane qui entre en vibration et ce n'est pas par la percussion que la membrane vibre : la création d'une seconde famille d'instruments à membranes nous paraît donc justifiée ⁽¹⁾.

Les instruments qui nous restent à signaler rentrent dans la classe des instruments à vent. C'est la trompe faite d'une corne d'antilope de 50 centimètres de longueur environ, trouée latéralement vers le haut, dont on se sert surtout dans les caravanes pour transmettre différents signaux avec ou sans accompagnement du tambour : ainsi le son de la trompe indique le soir que le lendemain est un jour de marche; la trompe et le tambour annoncent la présence d'une caravane aux approches d'un village. Ce sont encore les sifflets (fig. 132 et 135) à bouche transversale, c'est-à-dire dans lesquels on siffle comme dans une clef forée, mais dans la paroi desquels on ménage toujours un trou que l'on bouche toutefois quand on s'en sert. Enfin c'est un mirliton fermé par une toile d'araignée, trouvé un jour entre les mains d'un individu au Marungu.

⁽¹⁾ Dans certaines parties de l'Espagne, dans la province de Murcie notamment, il existe un instrument construit sur le même principe : la caisse est remplacée par un vieux pot sans fond et la baguette le long de laquelle on fait glisser la main mouillée est en dehors de l'instrument au lieu de se trouver à l'intérieur. Cet instrument n'est employé que dans la soirée du 24 décembre, par les chanteurs de Noël.

Beaux-arts. — L'art du sculpteur et l'art du dessinateur, tout rudimentaires qu'ils soient, n'en sont pas moins cultivés avec quelque succès par certains individus. Nous ne ferons cependant que les mentionner ici, nous réservant de revenir plus tard sur les produits qui sortent des mains de ces artistes.

III. — VIE AFFECTIVE.

Caractère, passions, qualités et défauts. — On a tout écrit sur le caractère des Nègres. Ceux qui habitent la région du lac Tanganika ne sont pas différents des autres. C'est la même inconstance dans les idées et la même impressionnabilité très grande, mais toute de surface, que chez tous les peuples des races inférieures; les sentiments qu'ils éprouvent sont plus apparents que réels, bien que toujours ils soient exprimés avec une exubérance de gestes et de jeux de physionomie ponctuant un flux de paroles intarissable. Ils sont d'ailleurs généralement gais, surtout quand ils sont en société. L'isolement au contraire les rend tristes. On ne pourrait pas dire qu'ils pleurent souvent; c'est plutôt par des plaintes, des cris et des gémissements qu'ils manifestent leur douleur, surtout quand il s'agit de la perte d'un objet, car ils sont avares de leur bien. Mais, même au milieu de leurs gémissements, un rien les déride et ils se mettent à rire aux éclats. Ils sont cependant moins colériques que les Européens en général.

Cette inconstance de caractère se manifestera dans les circonstances les plus diverses. Ainsi ils seront dans un cas courageux autant qu'on peut l'être et les mêmes individus se montreront ailleurs d'une lâcheté inouïe. Il est vrai de dire que, bien que le courage soit estimé, si les fétiches consultés ont donné une réponse négative, personne ne leur reprochera leur lâcheté. Le courage à la guerre est honoré d'une manière toute spéciale; celui qui a tué un homme à la guerre a même le droit de porter des plumes rouges soit comme ornement à ses armes, soit dans sa coiffure. Ils sont très fiers d'une pareille distinction. Au reste, tous ces peuples ne sont pas aussi courageux les uns que les autres. Les Massaï, les Wawemba et les Waruha sont plus belliqueux et passent pour plus courageux. Dans le Kawendé, les tribus étaient autrefois très belliqueuses; aujourd'hui elles sont beaucoup plus pacifiques. Comme

les Waniamwési, elles ont d'ailleurs moins d'occasions de montrer leur courage à la guerre que lorsque Mirambo vivait. Dans les contrées où le gouvernement est plus patriarcal, les mœurs sont toujours plus douces que dans les États dont le gouvernement est absolu et où la guerre est en quelque sorte en permanence.

On peut dire que c'est le manque de persévérance dans leurs entreprises qui constitue pour les Nègres le principal obstacle pour arriver à la civilisation telle que nous l'entendons ; aussi longtemps que l'Européen ou même l'Arabe est là pour les diriger, on peut beaucoup obtenir d'eux. Mais l'effort ne continue pas dès qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes ; l'esprit de routine l'emporte et ils retournent bientôt à leurs anciens errements. Ce n'est d'ailleurs qu'en imposant son autorité, qu'en montrant que l'on est le plus fort, que l'on parvient à un résultat quelconque. Il n'est pas toujours nécessaire pour cela d'employer la force ; ils ne sont pas inaccessibles au raisonnement, et il suffit de leur faire comprendre qu'ils auraient tout avantage à agir autrement pour leur faire poser des actes qu'ils n'eussent certes pas conçus s'ils avaient été abandonnés à eux-mêmes. L'exemple suivant montre ce côté du caractère des Nègres ⁽¹⁾ :

« A la mort de Mpala, il s'agissait de désigner son successeur. Trois personnages se présentèrent et firent valoir auprès de moi les droits qu'ils se croyaient pour devenir chef de la contrée : une femme, la sœur de Mpala, qui avait déjà quelques petits villages ; un vieillard et un homme encore jeune, tous deux parents du défunt. Les circonstances étaient difficiles ; des chefs voisins menaçaient la contrée. Je fis comprendre au vieillard et à la sœur de Mpala qu'il fallait absolument nommer un chef jeune et énergique, capable de résister aux attaques de ses voisins, et que je me proposais de choisir Kikondé. L'un et l'autre admirèrent ce raisonnement et se retirèrent en disant : « Maître, vous avez raison ». Il est très probable que j'évitais de cette façon une guerre que n'eussent pas manqué de se faire les prétendants. »

Ce n'est pas seulement par crainte du Blanc que ces gens montraient de la déférence pour ses décisions, c'est aussi parce que les raisons qu'il alléguait leur paraissaient justes. La morale des Nègres d'ailleurs admet fort bien dans de certaines limites un sen-

(1) Nous donnons entre guillemets les extraits du journal du capitaine Storms rapportant des faits auxquels il a été personnellement mêlé.

timent de justice. Ainsi un homme se reprochera d'avoir causé quelque dommage à quelqu'un de son village; mais cette morale ne va guère au delà, et vis-à-vis de l'étranger tout est permis. Il y a cependant des pactes d'amitié conclus, non seulement entre gens d'un même village, mais entre gens de villages différents, entre chefs voisins surtout, et, dans ce cas, tout ce qui appartient à l'un est scrupuleusement respecté par l'autre. On se traite de *ndugu* (kiswahéli) ou de *rafik*, frère. Cette amitié est très profonde et peut même aller jusqu'au dévouement. Mais encore une fois ce sentiment a des limites et il ne faudrait pas être trop affirmatif pour ce qui concerne les relations d'amitié qui existent entre les frères de sang quand l'un des deux est un Européen : le voyageur allemand Reichard a failli être tué par Msiri, chef du Katanga, malgré l'échange du sang qui avait été solennellement fait entre eux.

Déférence pour les chefs, pour les vieillards. — Formules de salutation. — Nous venons de dire que l'autorité, même l'autorité morale, devait être appuyée sur la force. C'est bien en Afrique, en effet, que la force prime le droit.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Et cet adage se vérifie dans mille et une circonstances de la vie du Nègre. Nous aurons souvent l'occasion de le prouver dans les pages suivantes. « Tu es le plus fort; il ne servirait à rien de nous révolter contre toi, » sont des paroles qui reviennent souvent dans les rapports entre les Nègres et les Européens ⁽¹⁾. Cette soumission se fait sentir jusque dans les formules de salutation qu'ils emploient vis-à-vis de leurs chefs. Ainsi dans le Marungu, par exemple, on se met à genoux en jetant ses armes, on courbe le front jusqu'à terre et on se frappe la poitrine. Cette mimique n'est cependant pas la même pour tout le monde; les anciens du village ne doivent pas saluer comme les esclaves; le cérémonial varie selon le rang de la personne qui salue. Une marque de soumission moins humiliante déjà consiste à ramasser de la terre et à s'en frotter la poitrine et les bras. Entre égaux on se donne une poignée de main, on se

(1) Voir Conférence donnée à la Société royale belge de géographie le 16 mars 1886, dans le *Bulletin* de cette société.

rappe la poitrine et on répète deux fois ces gestes. Tout ceci entre hommes, bien entendu, car les femmes n'ont pas plus droit que les esclaves à la moindre marque de déférence ⁽¹⁾.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la déférence, dans le sens que nous attachons à ce mot, n'existe pas à proprement parler. C'est la crainte de la personne ou la crainte de l'influence de la personne plutôt qu'un sentiment réel de déférence. Si les anciens sont entourés d'une certaine considération, c'est parce que leur voix est quelquefois entendue dans les conseils. Mais l'âge leur fait perdre leur crédit et l'on ne se gêne pas pour dire d'un vieillard sans vigueur et sans esprit que ses radotages ne comptent pas plus que s'il était mort : « *Amakwicha kufa tangu zamani* », mot à mot : il a fini de mourir depuis longtemps.

Sentiments altruistes. — On admettra que l'évolution de la morale ne soit pas encore parvenue chez ces peuples jusqu'aux sentiments altruistes tels que nous les comprenons. La pitié pour ses semblables n'existe que quand il y a quelque intérêt direct en jeu. Ainsi à la guerre l'ennemi blessé est impitoyablement achevé; en caravane personne ne se présentera pour prendre une parcelle de la charge du voisin fatigué. Cependant les guerriers emportent leurs blessés; ils les abandonneraient, il est vrai, s'il y avait le moindre danger. Mais on a vu, d'autre part, des individus soigner avec dévouement leurs amis malades ou blessés.

Voici encore un fait : nous avons dit combien les Nègres sont sensibles au froid et quelle douleur cuisante il leur cause : « A quelques journées de marche de la côte un individu ivre de la caravane s'était mis sans raison à tirer des coups de fusil au milieu du camp : les autres de tomber sur lui et de l'assommer aux trois quarts; ils l'auraient achevé si je n'étais intervenu. Pendant la nuit suivante, comme il faisait assez froid, ses compagnons lui firent cependant une place autour de leur foyer. »

⁽¹⁾ Dans l'Uvinza, d'après Cameron, voici les formules de salutation : quand deux chefs se rencontrent, le plus jeune se penche en avant, plie les genoux et place la paume des mains sur le sol à côté de ses pieds, tandis que le plus âgé bat des mains six ou sept fois; ils changent alors de place et le plus jeune se frappe sous l'aisselle gauche, puis sous l'aisselle droite. Quand deux individus quelconques se rencontrent, ils se touchent l'estomac, puis se frappent l'un l'autre dans les mains et enfin se donnent une poignée de main. C'est donc à peu près la même chose que sur l'autre rive du lac.

Condition des femmes et des enfants. — Nous avons à examiner maintenant quelle est la place des femmes et des enfants dans la vie affective de ces peuples. Nous pourrions résumer en quelques mots tout ce que l'on pourrait en dire : l'homme aime sa femme comme il aime une chose ayant quelque valeur et il aime ses enfants comme un enfant aime un jouet.

L'enfant, en effet, est un sujet de distraction pour le Nègre plutôt que l'objet d'une véritable affection : un individu achètera une mère avec son enfant, pour avoir l'enfant, et il n'attachera aucun prix à la mère. Le Nègre aime à jouer avec les enfants et à les caresser. Et ce sentiment n'est pas borné chez lui à ses propres enfants : les orphelins ne manquent jamais de soins ; c'est à qui, parmi les femmes du village, obtiendra la faveur de s'en occuper. L'allaitement dure longtemps cependant, quelquefois jusqu'à trois ans, ce qui n'empêche pas l'enfant de boire déjà du pommbé. Plus âgé l'enfant trouvera toujours autour de n'importe quel foyer sa part de nourriture et dans n'importe quelle hutte une natte pour se coucher.

En temps de famine les parents vendront cependant sans regret leurs enfants pour un peu de farine et, dans certaines contrées, dans l'Usagara, par exemple, l'infanticide est relativement fréquent. « Il y en a d'autres dans le ventre ! » répondent-ils aux reproches qu'on leur fait.

Les enfants grandissent librement, n'ayant d'autre souci que de jouer. Personne ne s'occupe en réalité de leur éducation : tout petits la mère les attache sur son dos et vogue à ses occupations sans trop s'en inquiéter, criant plus fort qu'eux quand ils crient. Plus tard, elle les place par terre à côté d'elle, soit qu'elle travaille aux champs, soit qu'elle écrase son grain, ou qu'elle prépare le repas de son mari. Les enfants s'amuse de ces mille riens qui servent de jouets à tous les enfants du monde, des petits cailloux, une baguette, un fêtu de paille. Puis, peu à peu les enfants en arrivent à jouer entre eux. Les jeux deviennent alors un véritable enseignement mutuel, les petits s'efforçant d'imiter les plus grands et ceux-ci s'efforçant d'imiter leurs parents. L'eau est toujours leur grand élément de distraction et encore une fois leurs jeux sont les mêmes que ceux de nos enfants : construire des barrages le long des ruisseaux, élever des forts au milieu des vagues, tailler des petites pirogues dans un morceau d'écorce ou mieux, quand ils peuvent s'en procurer, dans un morceau d'*ambatch*. A Mpala ces pirogues sont presque toujours munies d'un balancier : cette façon

de naviguer était inconnue sur le lac, mais ils en avaient compris bien vite les avantages après que le Blanc en eut construit une. Un grand plaisir aussi est la natation : ils commencent à s'exercer avec un flotteur et en arrivent très jeunes à nager dans la perfection. Ils deviennent aussi bons payeurs : un gamin de huit ans dirige déjà une pirogue avec beaucoup d'adresse.

Sur terre ils tirent à l'arc et s'amuse à abattre des oiseaux avec des flèches à bout émoussé. La capture des oiseaux est l'une de leurs occupations favorites ; ils les prennent au lacet ou dans des trappes qu'ils construisent très habilement, de même que leurs cages, au moyen de quelques roseaux. Des courses, des luttes, des querelles et des batailles achèvent leur apprentissage de la vie. Les parents, qui ne s'en occupent pas autrement, ne ménagent d'ailleurs pas les claques quand il s'agit de punir quelque méfait. Telle est leur existence, libre et insouciant, jusqu'au jour où le garçonnet se sent homme et où la fillette nubile prend sa part des travaux des femmes.

La condition de la femme dans l'Afrique équatoriale n'est ni meilleure ni pire que chez les autres peuples primitifs. Une fois mariée, elle se soumet complètement aux caprices de son maître, se doit toute à lui, veille à ses besoins, prend la plus grosse part des travaux domestiques et ne trouve pas même place à son foyer : l'asservissement est complet, bien qu'il faille peut-être établir une distinction entre la femme libre et la femme esclave. L'homme dispose à sa guise de cette dernière et il a même sur elle droit de vie et de mort. Il n'en est pas de même de la première : il peut exiger qu'elle remplisse ses devoirs, mais il ne peut pas attenter à sa vie. Si la question d'affection ne joue pas un grand rôle dans la famille, on peut cependant constater que le mari a plus d'égards pour une femme d'origine libre que pour une esclave. Cette différence est surtout sensible quand la femme a des enfants. Ceux des femmes libres auront dans la société des droits que n'auront jamais ceux des femmes esclaves : ceux-ci resteront toujours dans une condition inférieure, non seulement dans la famille des simples particuliers, mais même dans la famille des chefs. En dehors de cela, l'égalité la plus complète règne dans tout le sérail : le travail est la loi commune.

Tous les travaux domestiques n'incombent pas exclusivement aux femmes. Ainsi dans la construction des huttes, l'homme élève la charpente et le toit, mais les femmes sont chargées du revêtement en torchis. Quand elles ont fini, c'est leur visage qu'elles bar-

bouillent d'argile. Nous avons vu que c'est la femme qui s'occupe de tout ce qui concerne la préparation des repas. En revanche la fabrication des étoffes et la confection des vêtements reviennent à l'homme. Dans le travail des champs, la préparation de la terre, qui doit se faire rapidement aux approches de la saison des pluies, exige le concours de tous et toute la famille aide à l'ouvrage ; mais presque tous les travaux ultérieurs sont accomplis par les femmes.

On comprend que si la femme tient une aussi petite place dans la vie affective, dans la vie sociale cette place doit être nulle. Voici un exemple bien caractéristique de la valeur sociale de la femme. Dans un village le bruit se répand tout à coup qu'une chèvre vient d'être enlevée par un crocodile. Tout le monde accourt ; on se lamente sur la perte que cet accident occasionne à son propriétaire. Mais non, ce n'était pas une chèvre, c'était une femme ! Tout le monde s'en va.

IV. — VIE SOCIALE.

Mariage. — L'affection toute relative qui préside aux relations de l'homme et de la femme après le mariage a cependant été précédée d'un temps où le sentiment qui les portait l'un vers l'autre pouvait passer pour de l'amour, dans le sens que nous donnons généralement à ce mot. Et l'amour est aussi aveugle là-bas qu'ici, puisqu'une fille libre se laisse aller à flirter avec un beau garçon qui a le tort d'être né d'une esclave, alors qu'elle sait bien que son père ne consentira jamais à un pareil mariage. Seulement l'amour ne reste jamais longtemps dans les nuages et le côté platonique a vite disparu. Le développement intellectuel des Nègres ne leur a pas permis de concevoir les chants d'amour ; mais ils connaissent fort bien les petits cadeaux, les rencontres à l'abri de la curiosité des voisins et les tendres confidences ; il y a toutefois lieu de croire que l'on ne s'en tient pas là, car la virginité chez la femme est une chose mal appréciée.

Quoi qu'il en soit, dans le mariage l'homme recherche surtout le côté pratique : il lui faut absolument quelqu'un pour préparer ses repas et alors il prend femme. Puis, comme il devient d'autant plus puissant qu'il possède davantage, — dans les limites où l'on entend la propriété dans cette partie de l'Afrique, — il lui faut des femmes pour cultiver ses champs, et il prend des concubines et des esclaves. Les femmes libres, il les acquiert par achat, les esclaves par achat ou par capture.

Sur la rive orientale du lac, la valeur de la dot qui est payée par le mari aux parents de la femme varie suivant la valeur de l'esclave dans la contrée : la femme libre vaut tout au moins un esclave, c'est-à-dire cinquante à cent francs. La beauté et la jeunesse de la femme entrent en ligne de compte; mais ce qui fait surtout son prix, c'est la richesse du futur gendre, que le beau-père considère comme une proie à exploiter. Le paiement de la dot se fait en étoffes et en fil de laiton.

Les chefs ne voient dans le mariage qu'un moyen d'accroître leur puissance en épousant, quand ils le peuvent, les filles des chefs voisins plus puissants qu'eux. La dot étant fixée et le mariage convenu, la fiancée est présentée dans les villages aux chefs parents et amis, accompagnée d'une escorte d'hommes et de femmes, puis amenée à la demeure du futur. Le mariage est consommé après que ce dernier a fait à sa femme quelque présent, parure ou perles. Le mariage est l'occasion de réjouissances, consistant nécessairement en danses et libations de pommbe, auxquelles prennent part les gens de l'escorte de la mariée. Enfin ceux-ci s'en retournent avec quelques nouveaux cadeaux pour les parents.

Sur la rive occidentale, les filles, comme dans une grande partie de l'Afrique, sont fiancées alors qu'elles sont encore enfants. Dès ce moment, les parents ont droit à une partie de la dot; une deuxième partie est payée quand le futur époux fait chercher sa fiancée et la troisième partie au moment où le mariage va se consommer. Une femme a, par exemple, une valeur de quatre bèches. Le futur en donne deux à l'époque des fiançailles, une quand le jour du mariage est arrivé et la dernière quand la fiancée entre dans la hutte de l'époux : cette dernière porte même un nom tout spécial : c'est la *madjembé ia kitanda*, mot à mot la bêche du lit.

Pendant le temps des fiançailles, le futur fait de fréquentes visites à la jeune fille et c'est chaque fois l'occasion de quelques menus cadeaux : un bracelet, un collier de perles et, chose plus singulière, des flèches. Au jour fixé pour le mariage, le futur fait chercher sa fiancée par quelques-uns de ses amis et il a soin aussi de les munir de cadeaux. Avant de sortir de la hutte de ses parents, la jeune fille exige un présent; elle se met en route, mais pour s'arrêter bientôt et déclarer qu'elle ne saurait plus avancer sans un nouveau présent. Elle use souvent de cette fantaisie à laquelle les amis se prêtent en riant et en plaisantant, et elle en abuse même, car il arrive qu'elle se sauve et qu'elle retourne chez ses parents, poursuivie par toute la bande qui tâche plus ou moins sérieusement de

la rattraper. Tout est alors à recommencer. Enfin la voici arrivée au seuil de son nouveau domicile : là elle se trouve en présence des autres femmes de son mari, qui ont bien soin de lui faire la leçon sur ses devoirs conjugaux, de lui prêcher la bonne harmonie dans le ménage et de lui recommander d'exécuter toutes les volontés du maître. Dans la hutte tout est préparé pour faire le feu ; le mari donne un habillement à sa femme ; celle-ci s'en revêt et allume le feu : le mariage est accompli. Il donne lieu aux mêmes réjouissances que sur l'autre rive du lac.

Le mariage entre esclaves est beaucoup plus simple : leur accouplement est une source de richesses pour le maître, puisque le produit reste sa propriété. Il tient compte, il est vrai, de leurs inclinations ; mais son acquiescement à leurs désirs est la seule consécration du mariage.

Pour les concubines esclaves, il n'y a naturellement aucune cérémonie : celui qui en est devenu le propriétaire, soit par achat, soit par capture, use de son bien comme il l'entend. Le nombre des femmes varie suivant la richesse et la puissance du mari. Les chefs en ont souvent jusqu'à 60. Msiri en avait, dit-on, plusieurs centaines. Au Marungu, ceux qui ont un sérail aussi nombreux y font régner la concorde en se dispensant d'avoir une hutte en propre et en habitant successivement toutes les huttes de leur domaine privé.

S'il y a des individus qui ont plusieurs femmes, il y en a aussi qui n'en ont pas. Aussi l'adultère et la prostitution des filles et des femmes sont-ils choses communes. Étant donné que la prostitution des femmes, avec la permission et naturellement au profit du mari, est dans les mœurs, on conçoit que l'adultère de la femme trouve toujours un mari dont la jalousie est calmée par quelques cadeaux. Il faut cependant quelquefois aller jusqu'à fournir au mari une esclave comme prix du dommage qui lui a été causé. S'il s'agit de la femme d'un chef, l'adultère est considéré comme un crime passible de la peine capitale, à moins que laisser le coupable en vie ne rapporte plus que sa mort.

Famille. — Ces mœurs ne sont plus la promiscuité absolue ; le Nègre possède sa ou ses femmes en toute propriété ; mais, comme on le voit, les liens du mariage sont encore des plus lâches. Aussi, si le patriarcat est déjà la règle dans la constitution de la famille, le régime du matriarcat est encore suivi pour l'ordre de succession des chefs.

De même que les femmes sont la propriété du mari, de même au père exclusivement appartiennent les enfants. Le divorce existe : quand un homme renvoie sa femme, les parents de celle-ci sont tenus de restituer la dot qu'ils ont reçue, mais les enfants ne sont pas renvoyés avec la mère. Disons en passant que la restitution de la dot n'est effective que si le mari est assez puissant pour l'exiger, s'il est appuyé par le chef du village, par exemple. La femme est si bien une chose vendue au mari qu'en cas de décès celui-ci peut réclamer de la famille de sa femme une autre femme ou, le plus souvent, une esclave pour la remplacer. C'est encore le chef du village qui, suivant le profit qu'il espère en retirer, soutient l'une ou l'autre famille.

La parenté collatérale est admise jusqu'à un degré très éloigné, et tous les parents mâles, les seuls qui comptent, s'appellent entre eux du nom de frère. A la mort de la mère, si les autres femmes du mari ne peuvent s'occuper des enfants en bas âge, celui-ci trouve donc toujours à les placer auprès des femmes de ses parents. Comme nous l'avons déjà dit, c'est un honneur pour elles de pouvoir s'en charger. Plus tard les garçons vivent indifféremment chez leur père ou chez leurs parents, jusqu'au jour où ils construiront leur hutte et où ils pourvoiront eux-mêmes à leurs besoins ; les filles rentrent chez leur père. En cas de mort du père, comme le chef a toujours droit à une partie de la fortune, les femmes vont augmenter son sérail et les enfants suivent leurs mères et deviennent sa propriété. Il n'y a donc, dans aucun cas, d'adoption proprement dite : le mot n'est pas connu et la chose n'existe pas, parce qu'il n'y aurait aucun avantage à l'adoption, ni pour l'adopté ni pour celui qui adopterait.

Propriété. — La vraie propriété pour le Nègre sont ses femmes et ses esclaves : c'est là ce qui constitue surtout sa richesse. Mais il connaît la propriété mobilière, ses armes et les quelques ustensiles qui garnissent sa hutte, et la propriété immobilière, sa hutte, sa basse-cour, son champ. Toutefois, il faut s'entendre sur ce que signifie la propriété immobilière : chacun construit sa hutte où bon lui semble ; si elle empiète sur le sentier, le sentier se détourne. Le champ, on le prend où le terrain n'est pas occupé par un autre. Chacun est libre sous ce rapport, à moins que le chef du village, ce qui arrive surtout sur la rive orientale du lac, ne s'arroge des droits sur la propriété de tous ses sujets. Aussi voit-on souvent que les villages habités par les chefs sont plus pauvres que les autres.

Sur la rive occidentale, où le régime du gouvernement est moins absolu, où les chefs, moins puissants et aussi moins belliqueux, ont tout intérêt à vivre en bonne intelligence avec leurs sujets, la propriété est mieux garantie, et chacun travaille pour soi, ou mieux fait travailler ses femmes et ses esclaves pour soi, le chef comme les autres. Il n'y a qu'une seule exception à cette règle, c'est pour ce qui concerne la sécurité commune : tout le monde doit contribuer à la construction des palissades qui entourent le village, tout le monde doit la corvée pour la construction des greniers. Et ceux-ci ne sont pas considérés comme une propriété commune, mais comme la propriété particulière du chef. Dans l'Uganda, les villages doivent même la corvée pour la culture des champs dont le produit remplira les greniers du chef.

Un champ est cultivé pendant deux ou trois ans, puis abandonné pour un autre. Le champ laissé en jachère n'est pas toujours repris par celui qui l'occupait auparavant. La propriété foncière n'a donc par elle-même qu'une valeur momentanée, et on s'occupe fort peu de sa transmission en cas de mort du propriétaire. Les femmes du défunt n'y ont aucun droit ; elles-mêmes d'ailleurs font partie du lot qui revient au chef sur l'héritage de tous ses sujets. Cette coutume est même suivie pour les chefs : à leur mort leur successeur, fût-il leur propre fils, hérite de leur sérail en sa qualité de chef. Cependant, comme le droit du plus fort prime toujours la loi, il se peut que le père de l'une des femmes la réclame à la mort de son gendre. Le chef ne cède, bien entendu, que s'il a quelque intérêt à ménager le réclamant ou s'il a quelque chose à craindre de son influence et de sa puissance. Le chef laisse généralement les armes et le champ ensemencé comme part d'héritage aux fils majeurs ou, à leur défaut, aux parents du côté du défunt. La hutte est abandonnée si aucun des parents ne vient l'occuper ; elle tombe bientôt en ruine, et le premier à qui l'emplacement conviendra en élèvera une nouvelle.

Gouvernement. — Dans l'Afrique équatoriale, on rencontre partout l'une des deux formes de gouvernement auxquelles nous venons de faire allusion : le gouvernement autocratique ou absolu, qui est basé sur la terreur, et le régime patriarcal. Le premier est fortement établi dans les contrées situées entre le lac et la côte ; le second, à part quelques exceptions, est celui qui règne sur la rive occidentale du Tanganika.

Les principaux États qui rentrent dans la première de ces deux

catégories sont : l'Uganda, qui a pour chef Mtésa ; l'Uniamwési, qui appartient aujourd'hui au frère du célèbre Mirambo ; l'Unianyembé, dont le souverain Sikhé habite Tabora ; l'Ugunda, dont la reine Ndisia a pour capitale Igunda ou Igonda (Gonda de Reichart) ; le Kiwélé, dont le chef Niungu, le même qui a fait tuer Penrose, a eu pour successeur une toute jeune fille ; l'Uemba, qui appartenait autrefois à Kitinkuru. Nous pouvons encore citer à l'ouest du lac Moëro le royaume de Msiri, qui comprend entre autres le Katanga, si renommé pour ses mines de cuivre.

Dans ces États il y a sans doute des coutumes établies, mais les chefs en tiennent rarement compte : tout est soumis à leur bon plaisir et ils règlent toutes les affaires comme bon leur semble. Comme leur pouvoir est basé sur la force, ils ont soin d'entretenir autour de leur personne des troupes armées, qui sont les Ruga-Ruga. Ces États sont formés d'un certain nombre de villages qui dépendent directement du souverain, et de contrées soumises qui gardent une autonomie relative, mais qui paient un tribut annuel.

Le chef de la contrée porte les noms de *mtémi*, *sultani* ou *mfalmé*. Il habite souvent le village le plus considérable de la région ou un petit village tout voisin : ainsi, Sikhé ne demeure pas à Tabora même, mais il habite un petit village à quelques portées de fusil, dont il occupe avec son entourage presque toutes les huttes. La capitale s'appelle du nom générique de *kikuru* (*). A la tête de chaque village, le chef place un lieutenant qui porte le titre de *niampara*. Toutes les affaires d'une certaine importance, et surtout celles qui se rapportent au territoire, ne relèvent que du *mtémi*, tandis que les affaires intérieures sont laissées aux chefs des villages.

Les chefs de contrées sont entourés d'un certain nombre d'individus plus ou moins intrigants qui forment soi-disant leur conseil. En flattant leurs passions, ils finissent par acquérir une certaine influence sur l'esprit des chefs, mais cette influence est bien précaire : ils ne sont, en effet, jamais consultés officiellement et ce n'est que par leurs intrigues qu'ils parviennent à se faire écouter. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer l'état de guerre presque permanent qui règne dans ces contrées. Placés au premier rang pour profiter d'une guerre heureuse, leur part dans le butin étant toujours plus importante, ils ne négligent aucune occasion de soulever des difficultés ; et cela leur est d'autant plus facile que les

(*) Des voyageurs, Cameron entre autres, ont pris ce nom de *kikuru* ou *kwikuru* pour le nom du village même.

rapports entre les chefs des États voisins se font par leur intermédiaire. Les chefs, de leur côté, sont prompts à saisir le moindre prétexte d'attaquer un voisin plus faible, car la guerre leur est nécessaire pour maintenir leur prestige et pour pouvoir recruter et entretenir des Ruga-Ruga.

Dans ces guerres continuelles, les chefs de contrées ne se mettent pas eux-mêmes à la tête de leurs troupes; ils se réservent pour de plus grandes entreprises. Mirambo dirigeait lui-même ses troupes dans la série de guerres qu'il a soutenues contre l'Uninyembé; c'est lui aussi qui commandait en personne à l'attaque de Mpwimbé, où furent tués Carter et Cadenhead, les deux agents de l'Association internationale africaine qui avaient été chargés de conduire des éléphants de l'Inde à Karéma. Mais la plupart du temps le commandement des expéditions est confié à un homme renommé pour sa bravoure, un *mana katwé*, et cette épithète devient le titre de ses fonctions. Les chefs de guerre sont généralement choisis dans l'entourage du mtémi.

La cour des chefs est complétée par les membres de leur famille. Les enfants du roi ont le titre de *mana ngwa*, princes. Souvent ils sont choisis par leur père comme chefs de village; seulement de préférence on leur assigne comme résidence quelque village qui ne soit pas trop éloigné de la capitale, afin de prévenir à temps toute tentative de révolte. Le frère de Sikhé, par exemple, habite, à 3 kilomètres de Tabora, un village qui n'est qu'à quelques portées de fusil du kikuru de Sikhé même. Ces fonctions de chef de village sont également données aux filles des mtémi. Les fils qui ne sont pas chefs de village font généralement partie de la bande des Ruga-Ruga.

La coutume qui régit l'hérédité à la couronne, sur la rive orientale du lac et dans les grands États autocratiques, est que le fils aîné de la sœur du roi est l'héritier de la couronne. Normalement donc la transmission a lieu de mâle en mâle avec le plus de garanties possibles pour que le pouvoir soit assuré à un individu de sang royal. Il est très remarquable que cette forme de transmission du pouvoir en soit encore au régime du matriarcat, alors que la famille des hommes libres est déjà parfaitement constituée sous le régime du patriarcat.

Quoi qu'il en soit, telle est la règle; seulement on y déroge souvent. Il arrive que, quand un fils ou un frère du roi se trouve dans une situation]puissante, il cherche à s'emparer du trône. Il arrive aussi qu'après une série de rois, surtout quand les derniers règnes

ont été malheureux, les chefs reconnaissent pour souveraine une fille du roi. Si la nouvelle reine était mariée, elle répudie son mari, comme l'a fait Ndisia, entre autres; mais elle a le droit de jambage dans tout le pays. La souveraine hérite, comme de coutume, du sérail du chef auquel elle succède.

L'installation du nouveau chef ne se fait pas immédiatement après la mort de son prédécesseur. Non seulement il s'écoule toujours un certain temps avant que l'on procède à l'enterrement du défunt, mais il faut encore que le candidat au trône se soit assuré le concours des chefs de village et se soit concilié l'amitié des chefs des États voisins. Tout cela ne va pas sans intrigues. Les chefs des États voisins ne trouvent pas toujours suffisants les cadeaux qui leur ont été envoyés et ils les refusent. On doit leur en envoyer d'autres si l'on craint une intervention armée de leur part. C'est ainsi que Sikhé avait refusé une première fois les cadeaux que lui avait fait parvenir le frère de Mirambo à la mort de ce dernier : comme le nouveau roi craignait des compétitions, il s'empressa de s'assurer la neutralité de Sikhé en lui envoyant des présents beaucoup plus considérables.

Pendant l'interrègne il ne peut y avoir ni fêtes, ni réjouissances dans les villages; les lances, quand les gens rentrent chez eux, ne sont pas déposées contre la paroi de la hutte, mais elles sont fichées la pointe en terre. Dans toute la contrée règne d'ailleurs l'anarchie : le pays est peu sûr pour les caravanes, car chacun opère pour son propre compte.

Le jour de l'installation du nouveau chef ramène enfin les fêtes. On a préparé du pommé en abondance. Tous les chefs amis sont représentés à cette fête par des ambassadeurs, quand ils ne sont pas venus en personne; les chefs des villages sont arrivés avec des délégations de tous les points du pays et les libations alternent avec les danses bien avant dans la nuit. Ce jour-là tous les feux de la contrée doivent être éteints; le féticheur de la résidence royale allume un nouveau feu dont les charbons ardents seront emportés sur un bout d'écorce jusque dans les villages les plus éloignés. Dans chaque hutte on renouvelle aussi les cônes en terre qui supportent les vases sur les foyers.

On raconte que dans le Kawendé le nouvel élu, le jour où il prend possession du pouvoir, est mis en présence des crânes de ses prédécesseurs, conservés dans un endroit secret, au milieu des bois, et que là a lieu une sorte de consécration. Nous ignorons si le fait est vrai. Il a été rapporté par des Ruga-Ruga de cette contrée;

mais c'est la seule fois que l'on ait entendu parler d'une cérémonie de ce genre.

En cas de vacance dans les fonctions de chef d'un village, tantôt le chef de la contrée se contente de ratifier le choix des habitants du village, tantôt il impose un individu de son choix ; il n'y a à cet égard aucune règle générale, car non seulement cela dépend de la coutume, variable selon les pays, mais surtout des dispositions du roi et de l'ambition ou de l'intérêt de son entourage.

Sur la rive occidentale du lac, les chefs ne possèdent chacun que quelques villages. Aussi l'autorité absolue des grands chefs de la rive orientale n'existe-t-elle pas. Au contraire, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les chefs ont tout intérêt à ménager la susceptibilité de chacun de leurs sujets. Il en résulte que la forme du gouvernement se rapproche plutôt du régime patriarcal. Dans toutes les circonstances importantes le chef en réfère à l'assemblée des hommes libres du village. L'avis des anciens est surtout écouté. Toutefois, dans ces assemblées il arrive si souvent que chacun prend la parole uniquement pour faire valoir ses qualités de beau parleur que, la plupart du temps, on se sépare sans avoir pris de résolution et que le mtémi en agit comme bon lui semble. Le chef n'est d'ailleurs pas, comme sur l'autre rive, considéré comme un être supérieur aux autres hommes. Au contraire, il est très accessible et chacun peut aller le trouver pour l'entretenir de ses affaires.

Ces petits chefs ont, en général, nous venons de le dire, plusieurs villages sous leur dépendance. Chaque petit village a son chef et le mtémi de la contrée place aussi de préférence dans ces fonctions les membres de sa famille.

A la mort d'un chef, l'inter règne n'est jamais fort long ; mais pendant ce temps on ne peut, pas plus que dans les grands États, se livrer à la danse. La succession est également attribuée plutôt aux enfants de la sœur du défunt. Mais le choix est réservé aux anciens du village et aux chefs des villages suzerains. L'installation du nouveau chef est aussi célébrée par des danses et des libations de pommé.

Chaque chef fait cultiver ses champs par ses femmes et ses esclaves ; ses sujets lui doivent cependant tous les ans une partie de leurs richesses sous forme d'impôts. Il y a cependant encore à distinguer entre les sources de revenus des chefs dans les grands

États autocratiques et dans les petits États de la rive occidentale du Tanganika.

Sur la rive orientale, dans les contrées où les guerres sont fréquentes, la résidence du chef est construite de façon à la mettre à l'abri des coups de main : elles sont entourées de fossés et de palissades formant souvent plusieurs enceintes. Un chef prévoyant doit y réunir les ressources nécessaires pour pouvoir soutenir un siège ; aussi a-t-il soin de réunir dans ses greniers de grands approvisionnements de vivres. Après la récolte donc, chaque village doit lui envoyer une quantité de grains en rapport avec son importance. Dans l'Ugunda chaque village doit même fournir un certain nombre d'hommes pour mettre en culture des champs dans les environs de la résidence du chef. En dehors de cet impôt qui est en quelque sorte un impôt de guerre, tous les villages envoient au chef de temps en temps des esclaves, de l'ivoire, quelques produits du sol ou même des pots de pommé. Pour les chefs de village, chaque individu lui réserve toujours une partie de sa récolte ; quand on tue une chèvre, on lui en donne un morceau ; on ne fait pas de pommé sans qu'il en ait sa part. Le grenier commun prélève une partie de ces cadeaux.

Une autre source importante de revenus pour les chefs consiste dans le droit de passage ou *hongo*, acquitté par les caravanes. Ce droit n'est pas exigé dans toutes les localités ; dans beaucoup d'endroits de l'Usagara, de l'Useguha et de l'Unianyembé, il est de règle de faire un simple cadeau au chef et celui-ci ne manque jamais d'en rendre un autre. Dans l'Usagara cependant, sur la route des caravanes de Bagomayo, il y a deux villages où l'on perçoit un droit de passage : dans l'un on paye pour la caravane montante, dans l'autre pour la caravane descendante.

Dans l'Ugogo, où on compte un certain nombre de chefs indépendants assez puissants, il n'en est pas de même. C'est le vrai pays du *hongo* ; chaque chef en exige un, mais il ne donne jamais aucun cadeau en retour. Quand une caravane approche d'un village habité par l'un de ces chefs, on a soin de faire battre le tambour : on annonce de cette façon ses intentions pacifiques. Chez les chefs les plus importants, on se fait même annoncer par une députation composée de quelques hommes. Auprès de chaque village est un emplacement réservé au campement. Aussitôt arrivé, on envoie au chef un premier cadeau ; puis le lendemain ou le surlendemain l'un des *niampara* (lieutenant) se rend auprès de lui accompagné de deux hommes pour s'entendre sur un autre cadeau

qui doit encore précéder le hongo proprement dit. Le chef fixe donc la valeur de ce cadeau et le niampara vient rapporter la réponse au commandant de la caravane. D'autres fois le niampara n'a pu s'aboucher avec le chef parce que celui-ci buvait du pommbe ou qu'il était ivre : encore quelques jours de retard. On ne tombe jamais d'accord la première fois ; le niampara fait donc un deuxième voyage pour dire au chef ce que le commandant consent à donner. Il emporte avec lui quelques pièces d'étoffes comme échantillons : de celles-ci les unes sont acceptées, les autres ne sont pas à la convenance du chef. Nouveaux voyages, nouvelles exigences du chef ; enfin on finit par se trouver d'accord et le cadeau est livré. Alors seulement commencent les pourparlers pour le hongo, qui est généralement cinq à dix fois plus considérable que le cadeau préliminaire. Bien des jours se passent ainsi avant que le son du cor annonce un soir que l'on se remettra en marche le lendemain !

Voici un hongo payé à Mvumi, l'un de ces chefs de l'Ugogo, par le capitaine Storms pendant son voyage de la côte à Karéma :

- 1° Deux pièces d'étoffe de couleur, comme cadeau d'arrivée ;
- 2° Deux pièces d'étoffe de couleur, un fusil, une boîte de capsules, un rouleau de cuivre, des perles, comme arrhes ;
- 3° Enfin le hongo : cinquante pièces d'étoffe de douze espèces différentes. On en réclamait naturellement le quadruple !

Pour les caravanes descendantes, le hongo est beaucoup moins considérable et il est acquitté en bèches de fer presque exclusivement.

Les grands chefs qui, outre leurs propres possessions, exercent leur autorité sur des contrées soumises, trouvent encore une source de revenus dans le tribut que celles-ci leur paient. Tel chef doit par an quelques esclaves, tel autre un certain nombre de défenses d'ivoire. Mais en dehors de ces revenus qui sont au moins justifiables dans une certaine mesure, il y en a d'autres encore moins honnêtes, mais plus lucratifs : les routes suivies par les caravanes sont infestées par des bandes de Ruga-Ruga qui n'ont d'autre objectif que le pillage. Ce genre d'expéditions a peut-être autant enrichi Mirambo, Niungu (dans le Kiwélé, au sud du Munda-Mkali) et quelques autres que leurs conquêtes.

Sur la rive occidentale du lac, il y a sans doute également des impôts prélevés au profit du chef ; mais leur valeur est minime, et il s'agit plutôt d'une redevance toute volontaire. Le mtémi, au lieu d'imposer ses sujets, se contente de vivre de ses propres revenus. Les villages soumis lui doivent cependant un tribut annuel con-

sistant en ivoire et en bèches. Les villages de la dépendance directe lui envoient du pommbe chaque fois que l'on en brasse.

Dans certaines parties du pays les chefs tirent un certain revenu de la concession des forêts qui sont exploitées pour la construction des pirogues. Le bois qui convient à cet usage se trouve principalement dans les possessions de Mpala. Les Nègres de presque toutes les rives du lac, surtout les Wagoma et les Wafipa, qui sont renommés pour leur habileté à tailler des pirogues, font l'accord suivant : le chef leur fournit la nourriture pendant qu'ils construisent deux pirogues, dont l'une revient au chef et l'autre leur appartient.

Justice. — Pour en finir avec ce qui concerne le gouvernement, nous dirons que partout ce sont les chefs qui connaissent des différends survenus entre leurs sujets. Ils rendent donc la justice, mais c'est le plus souvent à leur profit : quand la partie succombante est condamnée à une amende ou à une indemnité, c'est le chef qui les perçoit. « Ainsi, dans l'Ugogo, un jour l'un des hommes de la caravane égaré dans les hautes herbes se laisse voler sa poire à poudre par des Wagogo. Sur mes instances, raconte M. Storms, les voleurs sont recherchés et condamnés à payer plusieurs bœufs... au chef, mais non pas au volé ! Quant à la poire à poudre, elle avait sans doute été rejoindre les bœufs. »

Dans les pays de la rive occidentale, le chef cherche avant tout à concilier les parties ; aussi les jugements sont-ils en général moins lucratifs pour le juge. Toutefois, si les plaignants ne sont pas satisfaits, l'amende qui est imposée au délinquant l'est au profit du juge.

Dans les pays autocratiques, s'il appartient au chef de décider en dernier ressort dans toutes les affaires, celui-ci ne le fait que rarement sans consulter le féticheur. Le féticheur a toutes sortes de *dawa* (fétiches) pour découvrir les criminels et quand ceux-ci sont découverts ils sont souvent soumis à l'épreuve par le poison. Si l'inculpé qui a bu la boisson d'épreuve vient à la vomir, il est déclaré innocent. La boisson d'épreuve, nommée *moivi*, est une décoction d'écorces de diverses plantes vénéneuses. Mais elle est naturellement plus ou moins dangereuse, suivant le bon vouloir du féticheur ou plutôt selon le bénéfice que le chef et le féticheur retirent de la condamnation ou de l'acquittement. Il est très probable que les Nègres eux-mêmes savent à quoi s'en tenir sous ce rapport et malgré cela on voit souvent des gens simplement soupçonnés demander avec instance à être soumis à l'épreuve de la boisson empoisonnée pour prouver leur innocence. Ils s'imaginent qu'ils

disposent d'un pouvoir surnaturel et que leurs dawa sont assez puissants pour qu'ils boivent impunément le poison. L'un des moyens employés par les féticheurs pour trouver le coupable consiste à sacrifier une poule noire d'une certaine façon ; mais nous ignorons les détails de la cérémonie. Chez les Niam-Niam, Schweinfurth a vu une épreuve par la poule noire remplacer l'épreuve par la boisson empoisonnée : on plonge la tête de la poule sous l'eau ; si elle est noyée, l'inculpé est déclaré coupable !

La justice rendue suivant ces procédés est toute relative ; aussi les peines auxquelles les coupables sont condamnés sont-elles très variables. Pour obtenir justice il est bon d'être le plus fort. Il y a cependant une coutume suivie : pour le meurtre d'un esclave, on doit fournir un autre esclave ; pour le meurtre d'un homme libre, on est condamné à une amende, en esclaves ou en marchandises, proportionnée à la fortune que l'on possède ; de plus le maître est responsable des meurtres commis par ses esclaves. Pour l'adultère, nous avons vu quelle est la coutume. Quant au vol, il n'est pas considéré comme un délit dans tous les cas où nous croirions devoir le qualifier tel. Voler à un autre qu'aux siens est très méritoire, à moins que le chef du volé n'y trouve une raison pour déclarer la guerre. Détrousser une caravane est d'autant plus excusable que ce sont généralement les chefs qui le font faire par leurs Ruga-Ruga : aussi serait-on très mal venu de s'en plaindre à eux si l'on n'était pas le plus fort ; tout ce que l'on obtiendrait, ce seraient des protestations qu'ils n'y sont pour rien. Mais ce qui est un crime, c'est un pauvre diable qui vole quelque chose à un chef ou à un personnage de quelque importance : dans l'Ugogo on va jusqu'à couper les poignets au coupable ; c'est une grande faveur de ne lui couper que les doigts et de lui laisser le pouce pour qu'il puisse encore tenir une lance.

Hommes libres et esclaves. — Dans les grands États autocratiques du centre de l'Afrique, surtout dans ceux où les coutumes ne se sont pas encore modifiées au contact des étrangers, tout est considéré comme appartenant au chef et tout dommage fait à un particulier est une atteinte à la propriété du chef. Les hommes libres se trouvent donc tous égaux et il ne saurait être question d'aristocratie et de castes. Dans les États où le régime est plus patriarcal, les hommes libres possèdent en propre, mais riches ou pauvres ils se considèrent également tous comme égaux. De grandes sources de richesses n'y existent guère ; sans cela elles auraient

vraisemblablement excité la convoitise depuis longtemps et le régime patriarcal aurait fait place au régime autocratique. Il est à remarquer que les chefs de la rive occidentale qui exercent un pouvoir absolu sont des aventuriers venus pour la plupart de l'Uniamwési et qui en sont arrivés par la ruse et par l'audace à se créer un petit royaume : tels sont Ukala, Tchura (le crapaud) et surtout Msiri dont les possessions comprennent entre autres la contrée de Katanga, célèbre par ses richesses en cuivre. Lusinga était de la même origine.

Il n'y a donc partout que l'homme libre et l'esclave.

Pour être un homme libre, il faut être né de père et de mère libres : ce titre ne s'acquiert pas. Il existe, il est vrai, une catégorie peu nombreuse d'esclaves libérés par les Arabes, les Huru ; mais ces gens restent toujours dans une certaine dépendance morale vis-à-vis de leurs anciens maîtres et ils ne sont pas considérés comme des égaux par les hommes libres.

Les enfants des chefs nés d'une femme esclave sont dans une position mal définie : ce ne sont pas des hommes libres, mais ils sont peut-être un peu plus que des esclaves : parmi les Ruga-Ruga dont ils grossissent les rangs, on s'inquiète peu de leur origine. Et si l'on se représente ce que c'est en réalité un esclave dans le centre de l'Afrique, on comprendra que ces gens ne s'en inquiètent pas plus que leurs compagnons.

Le luxe et les besoins croissant avec la civilisation, l'esclave sera d'autant plus exploité qu'il aura à vivre au milieu de populations plus civilisées. La condition de l'esclave à la côte et à Zanzibar ne peut donc être comparée à aucun point de vue avec celle qui lui est faite dans l'intérieur du pays.

Autrefois, alors que le marché de Zanzibar voyait passer tous les ans environ 50,000 esclaves, les Arabes se livraient presque exclusivement à l'agriculture. Mais depuis l'abolition de la traite par sir Bartle Frere, l'agriculture est presque complètement abandonnée faute de bras. Les Arabes eux-mêmes se sont en grande partie mis à la solde des Indiens pour se faire leurs agents commerciaux dans l'intérieur : les esclaves qui leur restent ont un genre de vie bien différent de celui de la plupart des esclaves qui existent encore à Zanzibar. Parmi ces derniers il y a encore à distinguer entre ceux qui appartiennent en grand nombre à un maître riche et ceux qui travaillent aux champs. Tous sont dans un état d'infériorité réelle vis-à-vis de leurs maîtres qui en disposent comme bon leur semble, mais les premiers, bien habillés et bien nourris, traînent leur vie

fainéante sur le seuil des habitations, tandis que les autres sont astreints à un rude labeur sous un soleil de feu : ceux-ci sont vraiment à plaindre. Ils sont à plaindre aussi ceux qui sont employés par leurs maîtres aux travaux du port, pour le chargement et le déchargement des bateaux. Aussi envient-ils ceux dont les maîtres louent les services aux Européens et ceux qui exercent un métier et qui moyennant une certaine redevance jouissent d'une liberté à peu près complète. Quant aux esclaves qui vont en caravane, soit qu'ils accompagnent leurs maîtres, soit que leurs services soient loués, leur genre de vie ne diffère d'aucune façon de celui des Waguana, c'est-à-dire des hommes libres qui s'engagent pour ces expéditions. La différence est si peu sensible qu'il est impossible après des mois de marche de savoir si tel individu est libre, tel autre un esclave et l'on est tout étonné de voir, au moment du paiement du prix convenu à Zanzibar, un Arabe venir recevoir ce qu'a gagné un de ses esclaves que l'on croyait homme libre.

Sur la route des caravanes et dans toutes les contrées de la côte voisine de Zanzibar les indigènes ont donné une large extension à la culture, car les produits de la terre peuvent être facilement vendus. Là l'esclave contribue largement à la richesse de son maître, car c'est lui surtout qui s'occupe du travail des champs. Dans l'Ugogo les esclaves ont à cause de cela une valeur relativement considérable : ceux qui viennent de l'intérieur y atteignent jusqu'à dix ou vingt fois leur prix d'achat. Plus on pénètre dans le continent, moins cette marchandise a de valeur : un esclave qui vaut encore de 30 à 80 piastres à Tabora n'a pas coûté plus de 20 piastres à Ujiji.

Dès que l'on s'écarte des régions parcourues par les caravanes, la condition des esclaves s'améliore rapidement. Les propriétaires d'esclaves ne cultivent plus la terre pour commercer de ses produits ; ils se contentent du grain nécessaire à la nourriture des leurs. Les esclaves ne sont plus matière à exploiter ; au contraire, on peut les considérer comme des objets de luxe, mais des objets ayant une valeur marchande courante, car on les échange pour des fusils et des étoffes. Aussi longtemps qu'ils restent dans ce milieu, ils font en quelque sorte partie de la famille ; au point de vue matériel, ils partagent la vie de leurs maîtres, ils travaillent, mangent et boivent comme eux.

Aussi serait-il impossible à un individu de se débarrasser de ses esclaves en leur donnant la liberté : ceux-ci trouvent trop facilement le vivre, le couvert et le reste pour que l'idée d'un sort meil-

leur puisse leur venir à l'esprit. Celui qui naît esclave se contente de son sort; celui qui devient esclave par capture à la guerre se résigne facilement. Il est vrai que pendant quelques jours on lui mettra la fourche au cou, de même qu'à l'esclave qui change de maître par don ou par achat. Mais il est rare qu'au bout d'un temps très court il ne s'accommode pas de sa nouvelle position et qu'il cherche à reconquérir sa liberté. Il possède un moyen cependant de changer de maître, mais il n'y a recours que dans les cas extrêmes, car il préfère le mauvais maître auquel il est habitué à un changement très aléatoire : il s'endette, en cassant, par exemple, un objet appartenant à un autre individu; ou bien le maître doit payer cette dette, ou bien il est contraint d'abandonner son esclave au créancier.

L'esclavage n'apparaît d'ailleurs pas aux yeux des Nègres comme un état bien malheureux, puisqu'à Tabora on voit des hommes libres jouer entre eux leur liberté.

On se figure toujours quand on parle d'esclavage que le sort de l'esclave est quelque chose de hideux. Cela est peut-être vrai quand l'esclave se trouve entre les mains d'un individu qui trouve à l'exploiter. Cela est peut-être vrai aussi pour les esclaves conduits enchaînés à la côte après les razzias de quelques trafiquants arabes dans certaines contrées de l'intérieur. Mais quant à l'esclavage considéré comme une des faces de l'état social des Nègres, il y aurait peut-être lieu de modifier nos idées sur ce point. Dans les conditions où il existe, on comprendra, après ce que nous venons de dire, que l'abolition de l'esclavage est pour le moment une utopie absolument irréalisable, et nous serions tentés de partager l'opinion de l'illustre Gladstone qui, malgré ses vues larges, exprimait le doute sur l'opportunité de cette mesure, à l'époque où le Parlement votait nous ne savons combien de milliers de livres sterling pour le rachat immédiat de tous les esclaves des colonies anglaises. Que l'on mette entrave au trafic des esclaves, que l'on empêche ces razzias qui font en quelques jours un désert là où existait un pays florissant, fort bien! Mais là doit se borner le rôle des nations civilisées de l'Europe.

La guerre et les Ruga-Ruga. — Nous venons de dire qu'il ne saurait être question de castes dans l'Afrique centrale : il faudrait peut-être faire une exception pour les Ruga-Ruga que l'on peut en quelque sorte considérer comme formant, dans les états auto-cratiques, une caste militaire. Les Ruga-Ruga constituent l'armée permanente des grands chefs.

« Recrutés généralement parmi l'élite de la population, ils se refusent à tout autre travail que celui de la construction de la demeure des chefs. Ils ont le droit de vivre sur le pays. Seulement, dans le but d'épargner des vexations à ses sujets, le chef donne aux Ruga-Ruga des femmes qui cultivent pour eux. Leurs bandes comprennent toujours un grand nombre d'étrangers.

» Leur armement consiste en un fusil et une lance de main. Leur costume est en rapport avec les ressources des chefs. Il se compose habituellement d'un pagne et d'une étoffe rouge attachée au cou et flottant sur le dos; un turban de même couleur le complète souvent. Les ornements les plus appréciés sont de gros bracelets d'ivoire, des cercles en fer ou en cuivre qu'ils portent aux poignets et aux chevilles, et des plumes et des crinières de zèbres dont ils s'ornent la tête; les sonnettes sont aussi fort recherchées. Leur chevelure longue et finement tressée descend jusqu'aux épaules. Ceux qui ont les cheveux courts portent habituellement une perruque faite avec des ficelles manipulées en forme de tresses.

» En temps de paix, ils passent leur temps à boire, fumer et danser. Je ne parle pas de manger, car ils se nourrissent presque exclusivement de la drêche que renferme la bière...

» Il ne suffit pas à ces mercenaires d'avoir à boire et à manger aux frais du pays. Il leur faut encore certaines richesses que les chefs ne peuvent leur procurer qu'en faisant la guerre et en leur accordant une part du butin enlevé à l'ennemi. La guerre est donc imposée aux chefs : si ceux-ci ne la faisaient pas, ils perdraient leurs Ruga-Ruga qui iraient se mettre au service d'un chef voisin plus belliqueux ⁽¹⁾. »

Sur la rive occidentale du lac les chefs n'ont généralement pas de Ruga-Ruga; en temps de guerre tous les gens valides sont soldats et les esclaves se battent à côté des hommes libres. Lusinga, qui s'efforçait d'imiter en tout les chefs autocratiques de l'autre rive, avait cependant des Ruga-Ruga à son service; mais c'était là une exception. Les ambitions sont en général moins grandes, les guerriers moins nombreux; les armes à feu sont plus rares. Aussi les guerres sont moins fréquentes et moins meurtrières.

L'existence des bandes de Ruga-Ruga est donc une des causes des guerres presque permanentes qui sévissent en Afrique. Les

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société royale belge de géographie*. Conférence du capitaine Storms donnée le 16 mars 1886.

motifs immédiats sur lesquels on s'appuie pour déclarer la guerre se trouvent toujours quand on veut en chercher, et s'il n'y en a pas de récents, on exhume quelque offense ancienne qui n'aurait pas été suffisamment vengée. Souvent ce sont les Ruga-Ruga eux-mêmes qui ont soin de soulever des difficultés en allant en excursion sur le territoire des chefs voisins ou en rapportant quelque prétendue insulte qui aurait été faite à l'un d'eux. Le chef est toujours prêt à les écouter et à épouser leurs querelles s'il entrevoit la possibilité de sortir vainqueur de la lutte et de faire un riche butin.

Quand un chef ne trouve pas l'occasion de faire la guerre pour son propre compte, il prête volontiers ses Ruga-Ruga, moyennant une juste indemnité, bien entendu, à ceux de ses alliés qui ont une guerre à soutenir. Pour un chef puissant la guerre dans les états voisins est une bonne aubaine; chaque parti tâche à force de cadeaux de s'assurer son concours. Il accepte les cadeaux d'où qu'ils viennent et reste souvent spectateur de la lutte. Depuis quelques années un aventurier, ancien chasseur d'éléphants, Kayumba, était parvenu à se créer un royaume dans le voisinage du lac Rikwa en s'emparant peu à peu de tous les villages de la contrée. Il y a deux ans il se préparait à attaquer le Fipa. Le chef Kapufi, craignant pour ses états, envoya un grand nombre de têtes de bétail et quantité de charges d'ivoire à Sikhé pour obtenir le secours de ses Ruga-Ruga. « J'ai rencontré cette caravane, écrit M. Storms, et, arrivé à Tabora, j'ai expliqué moi-même à Sikhé le danger qu'il y aurait à voir tomber le Fipa aux mains de cet aventurier qui n'avait d'autre but que le vol et la rapine, tandis qu'actuellement toute cette contrée était en paix et que le commerce y était considérable. Sikhé m'a promis de soutenir Kapufi. Avant de quitter Tabora j'ai appris que le chasseur d'éléphants avait de son côté envoyé de grands cadeaux à Sikhé pour que celui-ci n'intervînt pas dans cette affaire, mais que le chef de l'Uniamwési, tout en acceptant ces cadeaux, restait fidèle à la promesse qu'il m'avait faite. »

Quand un chef veut déclarer la guerre à son voisin, il y met la forme, tout comme dans nos états civilisés. Tantôt un chef envoie à celui dont il prétend avoir à se plaindre un ambassadeur porteur d'une balle de plomb et d'une houe; si l'on choisit la balle de plomb, c'est la guerre; si c'est la houe, c'est que l'on consent à entrer en négociations pour le maintien de la paix. Tantôt le chef qui se prétend lésé profite de la première occasion pour faire capturer un individu appartenant au territoire convoité. Informé

qu'un des siens est prisonnier, l'autre chef envoie en ambassade l'un de ses courtisans avec une escorte pour demander la raison de cet acte. Le premier explique ses griefs et fait alors connaître ses prétentions, et, si l'on ne parvient pas à s'entendre sur l'indemnité réclamée, on se prépare, de part et d'autre, à la guerre. On brasse de la bière en quantité, ce qui demande une huitaine de jours. Pendant ce temps tout travail est suspendu, sauf la mise en état des armes. Par contre, les danses vont leur train. Les féticheurs consultent leurs dawa. Les alliés sont prévenus. Au bout de huit jours commencent les libations de pommbe, qui durent encore quelques jours. Si les féticheurs ont déclaré que les chances sont favorables, on part enfin. Mais il arrive très souvent que les dawa sont défavorables et on garde le *casus belli* pour une meilleure occasion.

Les Ruga-Ruga parcourent avec une rapidité étonnante les longues distances qui les séparent du théâtre de l'action.

Les guerres se font à la débâcle, car les troupes sont loin d'être disciplinées. Aussi ne se bat-on jamais en rase campagne : celui qui est attaqué attend derrière ses retranchements. Mais cela ne dure jamais fort longtemps ; ou bien l'assaillant se retire, ou bien les défenseurs qui ne tiennent nullement à mourir sur la brèche se décident bientôt à lever pied. Tous les hommes adultes qui tombent entre les mains du vainqueur sont massacrés et ont les parties sexuelles coupées, les chefs surtout. Les femmes et les enfants sont réduits en esclavage. Pour le partage du butin, l'ivoire, les peaux, les étoffes sont attribués au chef ; les esclaves appartiennent, par moitié, au chef et aux soldats. Quand un village est pris, tout est enlevé, puis les huttes sont livrées aux flammes. Parmi les trophées que l'on emporte avec soi, il ne faut pas oublier les têtes des chefs qui sont destinées à orner l'entrée du village du vainqueur.

Sur la rive occidentale du lac, tous les villages n'étant pas protégés par des palissades en pieux, les indigènes ont soin d'éloigner avant l'attaque les femmes et les enfants et de les cacher dans les bois.

Au lieu de la guerre ouverte, il arrive souvent qu'une hostilité sourde règne entre deux peuples voisins, et qu'au lieu d'en venir aux mains, ils se contentent de se faire le plus de mal possible. Il faut alors se tenir constamment sur le qui-vive et renoncer même à s'éloigner du village, parce que l'on est toujours exposé à tomber dans une embuscade : les travaux des champs sont devenus impossibles et la famine règne bientôt dans la contrée. Il est dangereux pour les caravanes de traverser ces pays, d'abord parce qu'elles

peuvent être pillées par l'un ou l'autre parti, ensuite parce qu'elles sont exposées elles-mêmes à manquer de vivres.

Souvent aussi des chefs moins puissants ou des chefs de villages dépendants entreprennent de petites expéditions pour faire preuve de bravoure. Il n'ont pas besoin alors d'invoquer un motif quelconque pour déclarer la guerre. Mais il leur arrive assez souvent de ne pas avoir rencontré d'ennemi. Gare alors à qui sera sur leur route, car il leur faut absolument un trophée de guerre, et pour avoir la tête d'un malheureux ils trouveront toujours moyen d'expliquer pourquoi il devait être tué comme un traître ou comme un ennemi.

Un traité de paix plus ou moins respecté met quelquefois fin à une guerre; mais le plus souvent elle ne se termine que par l'anéantissement de l'un des deux adversaires.

Armes. — L'armement primitif de toutes les tribus nègres qui habitent l'Afrique équatoriale était composé de lances, d'une hache, d'un arc et de flèches, souvent d'un casse-tête, d'un couteau et d'un bouclier. Un objet qui ne fait pas, à proprement parler, partie de l'armement, mais qui est très commun dans la plupart des contrées, c'est le chasse-mouches : c'est ou bien une queue de zèbre ou de buffle, ou bien une lanière découpée dans la crinière d'un de ces animaux et enroulée autour d'un manche, lequel est tantôt une simple branche d'arbre, tantôt un morceau de bois plus ou moins sculpté ou orné de fils de cuivre ou de fer. La composition de cet armement, qui n'est d'ailleurs pas aussi complet partout, s'est modifiée dans certaines contrées; ainsi, nous avons vu que les Ruga-Ruga ont remplacé l'arc et les flèches par le fusil, mais qu'ils ont conservé leurs lances. Le bouclier a disparu dans maint endroit; ailleurs, à la lance se trouve jointe la zagaie. Nous pensons que l'on pourrait rencontrer dans cette question de l'armement des éléments précieux au point de vue de l'ethnologie; aussi croyons-nous devoir la traiter avec quelques détails.

Sur la route des caravanes et dans les grands centres tels que Tabora et Ujiji, on rencontre nécessairement des armes des formes les plus variées et des provenances les plus diverses, et surtout beaucoup de fusils. Ainsi, dans l'Uniamwési, par exemple, où l'on recrute tous les ans de 10,000 à 15,000 porteurs qui descendent jusqu'à la côte et qui, pour la plupart, stipulent que dans le paiement de leurs gages sera compris un fusil, l'armement primitif tend à disparaître. On rencontre cependant encore beaucoup d'individus

armés d'arcs et de flèches, d'une lance et d'un casse-tête (nommé *rungu*) formé d'une pièce de bois renflée en sphère à l'une de ses extrémités. Il n'y a pas de bouclier. Cet armement est à peu près le même dans l'Unianyembé, dans l'Uvinza, dans le Kawendé ⁽¹⁾ et dans le Fipa. Dans le Kawendé et l'Uvinza les indigènes portent habituellement une sorte de poignard engainé attaché au bras (figures 5 et 7).

Dans l'Ugogo, la lance a un fer très long, grossièrement travaillé, ressemblant à une plaque en fer-blanc; la hache, qui est aussi très répandue, est un coin en fer enfoncé dans le renflement d'une racine. Les Wagogo sont armés de plus d'un arc, de flèches, d'un bouclier et souvent d'un couteau. Le bouclier est bombé, de forme ovale et fait d'une peau de buffle soutenue par une branche d'arbre servant de poignée et fixée par des cordes. Le couteau nommé *simé* a 50 à 60 centimètres de long : on le trouve çà et là dans l'Ugogo, mais c'est surtout une arme spéciale à l'Useguha, l'Usagara et aux contrées vers la côte.

Au sud de l'Ugogo, les Wahéhé ont un bouclier de 1^m,50 de hauteur, également en peau et soutenu par un bâton, mais il est en forme d'amande et plat, non bombé; dans le grand axe une double lanière de peau est tressée de part en part de manière à figurer un ornement du côté extérieur; vers le bas, on passe dans ces lanières cinq ou six zagaies. L'armement est complété par une lance de main. Les zagaies se retrouvent aussi dans l'Uvira, au nord du Tanganika, mais elles sont remplacées partout ailleurs, dans le voisinage du lac, par l'arc et la flèche.

Sur toute la rive occidentale, on trouve à peu près les mêmes armes : la lance de main, la hache de guerre, le chasse-mouches, parfois une massue à tête sculptée (fig. 56), parfois un bouclier ⁽²⁾; en outre, l'arc et les flèches serrées dans un carquois. Dans le Marungu, les flèches employées à la guerre sont empoisonnées avec le suc extrait des feuilles d'un arbre de l'Uruha, tandis que les flèches des Waruha ne sont généralement pas empoisonnées. Nous avons essayé d'étudier les effets de ce poison sur des lapins et des grenouilles. Nous n'avons guère obtenu de résultat, cette

⁽¹⁾ La figure 53 représente une massue du Kawendé. — Cameron dit avoir vu dans le Kawendé des boucliers très longs et très étroits, 5 pieds sur 10 pouces de large, faits en bois de palmier.

⁽²⁾ Les Watuta (Ulungu) ont un bouclier ovale en peau, de 4 pieds sur 2 pieds 6 pouces (Cameron).

substance étant probablement altérée. D'après ce que nous avons vu, cependant, il nous a paru que son action était plutôt stupéfiante que tétanisante.

Les Waruha ont un bouclier carré à côtés latéraux rentrants, formé de lamelles de bois réunies par un treillis de joncs et soutenu par une traverse de bois coudée servant de poignée; il est bombé dans le sens de la hauteur.

Dans toutes ces contrées, la hache est un coin en fer aplati, enfoncé dans un manche (fig. 50). Dans l'Uguha (fig. 51) et surtout dans le Maniéma (fig. 52), elle prend la forme classique du fer de hache, mais elle est toujours très plate; les bords en sont plus ou moins relevés et le tranchant est large et très arrondi. Elle se fixe au moyen d'une soie dans le renflement terminal d'un manche qui est quelquefois surmonté d'une tête sculptée (fig. 56). Dans le Maniéma, on rencontre de nouveau des couteaux de guerre, mais leurs formes, bien que très variées, ne rappellent en rien le *simé* de l'Usegua. Ceci nous amène à dire quelques mots des différents types d'armes, car ces différences sont au moins aussi importantes que les différences dans la composition de l'armement.

Parmi les couteaux du Maniéma, les uns sont beaucoup plus larges à leur extrémité, qui est arrondie, qu'au niveau des bords latéraux (fig. 1), d'autres ont une lame lancéolée (fig. 2, 3 et 4), d'autres encore une lame en fer de hallebarde (fig. 6). La poignée et la lame sont d'un travail souvent très curieux: une poignée formée d'un simple morceau de bois (fig. 3) est rare; généralement elle est garnie de fils, de lames, de clous ou de perles de cuivre rouge et terminée par un cône ou un cylindre de fer ou de cuivre. La partie du manche qui est prise en main est assez petite: de 54 millimètres (fig. 6) à 80 millimètres (fig. 3). La lame est ordinairement très ornée: la côte médiane est ou bien plate, couverte de traits gravés, ou bien elle est très saillante; les parties latérales sont également gravées, ou encore tout le pourtour de la lame offre des lignes martelées dont l'exécution sur un fer aussi mince ne doit pas laisser d'être des plus difficiles. Tous ces couteaux se portent dans un fourreau formé de deux plaques de bois recouvertes de cuir cousu et orné de lanières de peau de civette retenues par des anneaux de fer et terminées par des houppes de crins de zèbre ou de singe et par des plumes rouges (quand le propriétaire a tué un homme). Cette gaine affecte tantôt une forme triangulaire, tantôt une forme rectangulaire à base inférieure plus large.

Un autre type de couteau est celui qui se porte fixé au bras gauche sur la rive orientale du lac, surtout dans le Kawendé (figures 5 et 7). La lame de ce couteau-poignard varie en longueur de 13 à 25 centimètres; elle porte une côte médiane rendue plus saillante par l'existence de deux gouttières latérales quelquefois très profondes : la section de cette lame est alors la même que celle du fer de lance représenté figure 10. On trouve cependant aussi pour les couteaux la forme représentée dans la section du fer de lance de la figure 17. C'est le cas dans l'Uvinza (figure 7). Le manche et la gaine de ce couteau-poignard sont toujours très ornés et sont quelquefois de véritables chefs-d'œuvre de sculpture sur bois, comme on peut le voir dans les figures 5 et 7. Au milieu de la gaine, l'artiste ménage une saillie dont la base est percée d'un trou par lequel passe le lien destiné à fixer l'arme au bras. La saillie du couteau figure 5 est surmontée de deux petites cornes d'antilope, qui jouent un rôle important parmi les fétiches.

En dehors des couteaux que nous venons de décrire et qui sont spéciaux à certaines contrées, chaque Nègre possède un petit couteau, nous n'oserions dire un couteau de poche, bien que cette expression rende le mieux notre pensée. Ce petit couteau, renfermé dans une gaine de bois recouverte de peau de lézard, n'est le plus souvent qu'un morceau de fer quelconque, une pointe de lance usée, par exemple (figure 9), fiché dans un morceau de bois servant de manche. Quelquefois cependant la lame a été façonnée expressément et porte quelques ornements gravés (figure 8). Les deux couteaux que nous représentons proviennent du Marungu.

Les fers de lances offrent trois types caractéristiques qui comportent chacun un certain nombre de variétés. Dans le premier type se rangent les fers de lance plats, sans saillie (figure 12); dans le deuxième, les fers à côte médiane saillante (figure 13); dans le troisième, les fers, souvent décrits et donnés comme particuliers à l'Afrique équatoriale, dont la caractéristique est d'être plissés dans le sens de leur longueur (figure 17).

Forger un fer de lance de manière à lui donner une épaisseur qui le rende suffisamment résistant sans que son poids devienne trop considérable et surtout forger un fer de lance de manière à ménager une côte médiane saillante, sont vraisemblablement le fait d'ouvriers plus expérimentés que ceux qui ont imaginé de renforcer une platine de fer en y faisant un pli. Il est donc probable que le troisième type est plus ancien et a suivi de près la platine

non plissée. De même, il est évident que pour fixer le fer au bois on s'est primitivement contenté de l'enfoncer dans une branche fendue, puis de ménager au fer une soie ou une queue avant d'inventer la douille. Dans les trois types on trouve des fers de lance avec une douille et des fers de lance avec une soie. Enfin, la forme du fer varie : on trouve des fers en forme de feuille de saule, de feuille de laurier ou de formes plus ou moins fantaisistes.

Enfin, la hampe de la lance, après avoir été une simple branche d'arbre, a été coupée en plein bois et a été parfois ornée de dessins ou de sculptures, et la pointe de la hampe a été munie d'un talon en fer, simple tigelle de fer d'abord, puis fer plus ou moins façonné ou fer à douille. Examinons maintenant quels sont les types provenant des diverses contrées et qui figurent dans la collection.

Dans l'Ugogo l'art du forgeron est relativement encore arriéré : aussi les fers de lance y sont-ils le plus souvent assez primitifs. Comme nous l'avons dit, le fer est grossièrement travaillé et ressemble à une plaque de fer-blanc ; la queue est enfoncée dans une branche d'arbre écorcée. On trouve cependant déjà un fer mieux façonné (figure 12) dont le tranchant est assez élégamment rabattu au marteau du côté de la soie et un fer légèrement plissé. La hampe est munie d'un talon en fer dont la fixité dans le bois est assurée, de même que celle du fer de lance, par une lamelle de fer enroulée en spirale. Le fer de lance est quelquefois fixé au moyen d'une peau cousue quand elle était encore à l'état frais : par la dessiccation de cette peau, le bois se resserre fortement sur la soie du fer.

Le fer de la lance de jet des Wahehe (figure 14) est muni d'une soie très longue ; la lame est plissée. Le fer est fixé dans le bois au moyen de la peau de la queue d'un chien, appliquée à l'état frais. Le bois en ébène poli est orné de plaques de laiton et de fil mince de laiton enroulé en spirale et même tressé à certains endroits avec beaucoup d'habileté. Le talon est terminé par des boules de laiton. Mais ce sont probablement là des armes de luxe ; au moins accusent-elles un certain goût artistique chez ce peuple.

La zagaie des Walungu (figure 13) a un fer légèrement plissé et une douille très allongée. Le talon est terminé par une boule de bois dans laquelle est enchâssé un clou.

Sur toute la rive orientale du lac le type le plus commun est le fer de lance à lame plissée, enfoncé dans une branche d'arbre écorcée et polie et fixé soit au moyen d'une peau cousue, soit au

moyen de jonc tressé (figures 17 et 18). La hampe sans ornement est simplement taillée en pointe du côté du talon. Un point à remarquer c'est que le pli du fer de lance est fait de telle façon que quand on regarde l'arme la pointe en haut, c'est la partie gauche de la lame qui se trouve dans un plan postérieur. Les lames plissées en sens inverse sont très rares, non seulement sur le lac, mais dans toutes les parties de l'Afrique centrale où ce type a été adopté : il en existe cependant quelques spécimens dans la collection (figure 18). Y aurait-il là une raison tirée d'une plus grande facilité dans la fabrication ?

A Ujiji on rencontre beaucoup d'armes fabriquées dans l'Uvira : les Wavira sont, en effet, d'habiles forgerons et leurs fers de lance notamment sont très bien faits. Le type est le fer de lance à côte saillante et à douille (figures 10, 11, 15 et 16); mais la forme et la dimension sont très variables. Ce qui peut passer pour caractéristique, bien que cela se rencontre dans beaucoup d'autres parties de l'Afrique centrale, c'est la gouttière qui déprime le fer de chaque côté de la côte médiane, de telle façon que le bord du tranchant fait une saillie bien marquée sur le fond : c'est ce que montre la coupe transversale de la figure 10. Tout le fond de cette gouttière est noirci par un procédé spécial, tandis que le bord du tranchant et la nervure médiane sont polis et brillants. Il y a des fers de lance qui n'ont cependant pas cette gouttière : la figure 15, par exemple, représente l'un de ces derniers; la côte médiane offre de plus une section carrée au lieu de la section triangulaire habituelle. La hampe des lances de l'Uvira, faite d'une branche d'arbre ou taillée en plein bois, est souvent enroulée de fil de fer mince et munie d'un talon à douille en fer (figures 10 et 16). Le fer de l'Uvira est d'excellente qualité : il est connu sous le nom de fer d'Ujiji. Il est susceptible de prendre le fil comme un acier de bonne qualité; aussi les fers de lance servent-ils de couteau dans mainte circonstance.

Comme nous l'avons vu à propos des couteaux, le travail du fer est également parvenu à un haut degré dans le Maniéma. Les fers de lance sont analogues à ceux de l'Uvira (fig. 22); mais ils accusent peut-être de la part de l'ouvrier encore plus d'habileté et ils montrent, pourrions-nous dire, plus de goût artistique. La hampe de ces lances est aussi très souvent ornée de sculptures. Le talon est tantôt une douille ronde, tantôt une espèce de fer de houlette.

Les Warungu sont aussi de bons travailleurs de métaux. Leurs lances (fig. 19, 20, 21 et 24) sont armées d'un fer à soie ou à douille

du type à nervure médiane ou du type plissé, souvent orné de traits gravés. Une variété spéciale est celle de la figure 24 : le pli est renforcé par une gouttière unilatérale, toujours à gauche. Les variétés avec soie enfoncée dans le bois présentent une saillie qui forme en quelque sorte arrêt contre le bois (fig. 20). La fixité du fer est assurée par l'enroulement d'une lamelle de fer. Une autre variété, toute de fantaisie, celle-ci, comprend des fers de forme lancéolée dont la base est munie d'un long éperon analogue à celui de certaines pointes de flèche (fig. 36, par exemple). La hampe des lances du Marungu présente assez généralement une série de renforcements parfois ornés de dessins entaillés au couteau, et des touffes de poils de chèvre (fig. 24). Les ornements sont souvent teints en rouge et en noir. Le talon en fer porte quelquefois lui-même des traits gravés ou des points et des encoches.

Parmi les pointes de flèche nous pouvons également établir plusieurs types et plusieurs variétés dans chaque type. Deux formes principales s'observent sur la rive orientale du lac : la première est la forme lancéolée et comprend des lances en feuille de laurier ou en feuille de saule, plates ou plissées, à pédoncule très court ou à pédoncule allongé, nu ou armé de barbelures plus ou moins longues (fig. 27 à 31, 45 et 46); la seconde variété comprend les pointes faites d'un long clou pointu à section carrée (fig. 39). Ces pointes sont fixées directement dans un roseau au moyen de liens en fibres ou en paille, ou dans un morceau de bois plein qui lui-même est enserré dans un roseau (fig. 45 et 46) quelquefois orné de dessins au trait (fig. 41 à 44). Les roseaux sont rarement munis de plumes. Rarement aussi le bois de la flèche est fait d'une mince branche d'arbre.

Sur la rive occidentale du lac, la forme caractéristique est la pointe de flèche à ailerons, à lame plissée (fig. 25, 26, 32, 33 et 34). Le pédoncule est court ou très long, nu ou armé de barbelures, ou encore tordu en spirale dans toute sa longueur ou dans une partie de sa longueur. A côté de cette pointe typique, il y en a d'autres plus ou moins fantaisistes (fig. 35 à 38 et 40). Le bois est fait d'un roseau ou d'une branche mince suivant les localités. Ces dernières sont plus souvent empennées que les flèches en roseau; il n'y a cependant rien de fixe à cet égard, pas plus que sous le rapport du nombre des plumes.

Un type remarquable est celui qui est figuré sous le n° 47 : la pointe est en bois dur à trois barbelures, emmanchée dans un roseau. Ce type paraît devoir être assez rare.

Sur la rive occidentale on fait usage d'un carquois, tandis que sur la rive orientale, où chaque homme ne porte que quatre ou cinq flèches, le carquois est inconnu. Dans le Marungu, le carquois est fait d'une courge cylindrique attachée à une lanière de cuir : il renferme une vingtaine de flèches.

Des différences aussi caractéristiques existent entre les deux rives du lac dans la confection de l'arc. Sur la rive orientale la corde est attachée aux deux extrémités par un nœud (fig. 49); sur la rive occidentale, la corde passe dans un trou traversant le bois près de chaque extrémité (fig. 48). Dans l'Uniamwési la corde est en miombo; dans la plupart des autres contrées elle est en boyau. Le bois est aussi diversement orné; sur la rive orientale il est enroulé en partie de fil de cuivre ou de laiton, quelquefois aussi de minces lamelles de plomb, qui sont un article d'échange courant, ou de douilles de cartouches. Sur la rive occidentale, c'est le plus souvent une garniture de peau de lézard ou de peau de chèvre avec ou sans poils. De ce côté du lac la forme du bois de l'arc présente certaines différences au nord et au sud du Marungu : au nord c'est la forme arquée ordinaire; mais dans le sud, on ne donne la forme arquée que vers chaque extrémité (fig. 48). Il existe à cet effet dans chaque village un bloc de bois creusé d'une gouttière sur laquelle on fixe et on laisse sécher la branche dont on veut faire un arc. Aux arcs on suspend souvent des fétiches : celui qui est représenté figure 48 porte deux petits morceaux de branche retenus par une ficelle.

Fortifications. — Dans les états autocratiques en général, plus particulièrement donc dans toutes les contrées situées entre la côte et le lac, tous les villages sont fortifiés. Les moyens de mettre les villages en état de défense sont d'ailleurs assez variés. Dans l'Usagara et dans d'autres pays très boisés, les villages sont construits au milieu de fourrés inextricables; un petit sentier frayé au milieu de la forêt est le seul moyen de communication avec ces villages dont la défense est par conséquent relativement facile. Les villages de la plaine sont généralement entourés d'une forte palissade plantée assez irrégulièrement, mais faite d'essences qui reprennent par bouture : les habitations sont ainsi dissimulées derrière un massif de verdure. Dans l'Uniamwési et dans l'Ujiji, en dehors de cet enclos on plante des euphorbes à aiguillons; ailleurs ce sont des bananiers. Les palissades sont en outre souvent précédées d'un fossé. L'enceinte est quelquefois formée par une double rangée de

pieux entre lesquels on accumule des quartiers de roche. Dans les grands villages il y a toujours plusieurs enceintes : on en compte quelquefois jusqu'à cinq avant d'arriver à la demeure du chef.

Les ouvertures qui donnent accès dans les villages sont fermées par des portes qui tournent sur des charnières latérales ou bien par des sortes de herses que l'on relève et que l'on soutient sur des fourches de bois pour livrer passage. Devant la porte sont alignés des pieux surmontés des crânes blanchis des chefs ennemis tués à la guerre.

Dans le Mpwapwa, l'Ugogo et même dans certaines parties de l'Unianymbé existe une construction particulière, le tembé : à une grande enceinte en torchis soutenue par des pieux s'appuient toutes les cases du village ; les toits sont plats et recouverts de terre battue et cette sorte de chemin de ronde est protégée par un parapet. Ce parapet, de même que la muraille extérieure, est crénelé.

Sur la rive occidentale du lac les villages des chefs importants sont protégés de la même façon que sur l'autre rive par une enceinte de pieux et quelquefois un fossé ; mais en général les petits villages entourés d'un rideau de bananiers ou de maniocs n'ont aucune défense. Si quelquefois on rencontre une haie vive, c'est plutôt pour se protéger contre les fauves qui sont cependant moins communs que de l'autre côté du lac. Aussi en cas de guerre, les habitants n'attendent-ils pas l'ennemi : ils se réfugient dans les bois et, si leur village est brûlé, ils en reconstruisent un autre à côté des ruines du premier. Ils ont d'ailleurs beaucoup plus de confiance dans leurs fétiches et chaque village en possède qui sont spécialement chargés d'éloigner l'ennemi, les fauves, les crocodiles, en un mot les surprises de toutes sortes.

V. — VIE INTELLECTUELLE.

§ 1. — Facultés intellectuelles.

Les facultés intellectuelles des Nègres des contrées que nous décrivons sont les mêmes que celles que nous connaissons comme propres à la race, les mêmes que celles de tous les peuples non civilisés. Nous ne pouvons donc nous arrêter longtemps à les décrire, sauf pour ce qui concerne la religion et les rites funéraires. Faut-il répéter une fois de plus que, comme tous les sauvages, les

Nègres en général possèdent une mémoire merveilleuse des lieux et des personnes? Tous les endroits par lesquels ils ont passé leur demeurent familiers; ils ont des points de repère qui échappent à l'attention des Européens; ils suivent le gibier à la piste et savent démêler au milieu des herbes des indices qui leur font connaître jusqu'à l'instant précis de son passage.

Ils ont aussi la mémoire des événements, mais en même temps une imagination vive qui les porte toujours à exagérer et à dénaturer les faits. Le soir autour des feux ils se racontent leurs exploits; le héros est comme de juste le narrateur lui-même. Dans les caravanes, le récit se rapporte à des faits dont ils ont été les témoins, mais grandis hors de toute proportion; c'est à qui aura été le plus loin, à qui aura le plus souvent été attaqué en route. Ce qu'ils retiennent avec une remarquable exactitude, c'est le nom de tous les campements successifs d'une longue route, et cela sans interversion; il est vrai de dire que cette litanie de noms revient souvent dans les sujets de conversation.

Au village le soir le récit des événements est devenu rapidement une légende, car chaque conteur brode à son gré sur le thème primitif. Il fait cela avec conviction, car il croit lui-même à ce qu'il raconte. Aussi est-il souvent très difficile d'obtenir de ces esprits inventifs des renseignements précis: ils vous affirmeront de bonne foi avoir assisté à des événements qui ne sont arrivés que dans leur imagination.

Les Nègres savent parfaitement à quoi s'en tenir sous ce rapport et malgré cela ils écoutent avidement toutes les histoires que débitent les beaux parleurs. Certains individus font même profession de conteur, comme d'autres font profession de danseur, et leur langage imaginé a toujours le plus grand succès le soir à la veillée. Le Nègre aime d'ailleurs à orner même ses discours les plus simples d'images et de comparaisons. M. Storms demandait à un individu qui était venu habiter Mpala après la mort de Lusinga, pourquoi il n'était pas venu plus tôt, lui qui connaissait les Blancs puisqu'il avait fait un voyage à la côte: « Maître, répondit-il, j'étais à » Lusinga qui était puissant et je n'osais pas venir chez vous qui étiez » puissant aussi: *j'étais comme la langue entre les deux mâchoires.* »

Les enfants et les jeunes gens, naturellement plus curieux, apprennent facilement tout ce qu'on veut leur enseigner. Plus âgés, ils retiennent beaucoup moins bien ce qui est nouveau pour eux. Quand on les interroge, ils comprennent très bien ce qu'on leur demande; mais quand ils croient avoir intérêt à ne pas com-

prendre, il est impossible d'obtenir la moindre réponse. Quand un Européen, par exemple, entre pour la première fois en relation avec les gens d'un village, la méfiance est extrême, et à toutes les questions on lui répond invariablement que l'on ne sait pas et que le chef, qui seul sait tout, est absent : il est impossible alors d'obtenir le moindre renseignement, quelque patience que l'on y mette.

Un interrogatoire prolongé est du reste difficile, car au bout de peu de temps les Nègres avouent qu'ils sont fatigués et qu'ils ne savent plus répondre. Quand ils veulent raconter des faits compliqués ou quand ils ont à faire une narration un peu longue, ils s'aident d'un singulier moyen mnémotechnique : ils placent devant eux un certain nombre de petits morceaux de bois et ils en enlèvent un chaque fois qu'ils en ont fini avec un point de leur discours. Ils s'aident du même moyen dans leurs marchés : tel petit morceau de bois représente le fil de cuivre, tel autre les étoffes ou telle et telle espèce d'étoffe. Tous leurs discours sont d'ailleurs ordinairement accompagnés de gestes explicatifs.

Il est facile d'attirer leur attention sur des objets nouveaux, mais ils ne veulent pas toujours en convenir ; ceux qui ont été en caravane feront toujours semblant de dédaigner ce qui est nouveau pour en imposer à leurs camarades. « J'ai vu cela depuis longtemps », diront-ils. Ce qu'ils ne comprennent pas, ils n'en cherchent pas longtemps l'explication. « C'est le travail des Blancs, disent-ils ; le Blanc est plus malin que nous. » Observateurs comme ils le sont, ils comprennent cependant en général assez vite ; ainsi après avoir démonté devant eux un fusil, on peut le leur confier ; ils sauront fort bien le démonter et le remonter sans se tromper. Peut-être ne faut-il voir là que l'esprit d'imitation, qui est poussé chez eux à un haut degré. Rien d'amusant comme un individu qui en contrefait un autre : les gestes, les tics, la manière de parler sont saisis sur le vif et reproduits avec une exagération comique. Aussi, chacun a-t-il un sobriquet qui rappelle quelque habitude ou quelque particularité caractéristique : M. Storms était surnommé le « mauvais chapeau » depuis qu'il avait remplacé sa coiffure hors d'usage par un couvre-chef de sa façon.

Il se peut que ce soit aussi plutôt par esprit d'imitation qu'ils s'assimilent facilement les langues étrangères ; à la côte il n'est pas rare de trouver des individus parlant assez couramment l'arabe, le français, l'anglais et plusieurs langues de l'intérieur. Les idiomes sont très variés entre la côte et le lac ; ils diffèrent non seulement d'une contrée à une autre, mais même d'un village à un village

voisin. Les indigènes se comprennent cependant entre eux. Le kiswahéli est la langue commerciale courante. Les Nègres ne la parlent pas dans le voisinage du lac, mais ils la comprennent. C'est du reste une langue très difficile et très souvent mal parlée.

L'intelligence du Nègre est beaucoup moins ouverte à la numération et au calcul. Les opérations simples sont un mystère pour lui. Il sait cependant compter sur ses doigts et il emploie à cet effet des combinaisons et des signes spéciaux. Les quatre premiers nombres sont représentés par un, deux, trois ou quatre doigts écartés; 5, c'est le poing fermé. De 6 à 9 on emploie les deux mains; on touche les doigts de la main gauche avec les quatre doigts tendus de la main droite; 10, ce sont les deux poings fermés; on indique plusieurs dizaines en frappant le nombre voulu de fois les deux poings fermés l'un contre l'autre.

On comprend qu'avec un système de numération aussi borné les Nègres ne soient pas très avancés dans la supputation du temps. Ils ne divisent pas la journée en temps égaux, mais ils indiquent le moment de la journée par la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Le temps se rapporte à une durée de marche à partir du lever du soleil; avant midi l'heure d'arrivée est indiquée en se tournant vers l'orient et en montrant la hauteur du soleil avec la main ouverte la paume en dessous; à midi, ils lèvent le bras verticalement; dans l'après-midi, tournés vers l'occident, ils montrent la hauteur du soleil avec la main étendue la paume vers le haut.

Ils connaissent les lunaisons, le retour de la *massika*, saison des pluies, qui coïncide avec l'apparition de la Pléiade, *kilimia* ⁽¹⁾, au-dessus de l'horizon, et l'arrivée de la saison sèche, *kaskasi* ⁽²⁾, vers le moment où la Pléiade disparaît de l'horizon. Mais là se bornent leurs connaissances astronomiques. La date d'un événement passé n'est jamais déterminée d'une manière exacte; c'est *zamani*, autrefois, ou *zamâni*, il y a très longtemps.

Rien d'étonnant donc à ce qu'ils ne savent pas leur âge. « Il m'arrivait souvent, raconte M. Storms, de demander à un individu son âge. Il me répondait en riant qu'il ne le savait pas. Je lui expliquais alors combien il me paraissait avoir, en employant le mot *massika*, tant de *massika* pour tant d'années. J'étais alors assailli par dix, quinze individus des deux sexes qui venaient aussi me demander

(¹) Le mot *kilimia* est une forme passive d'un verbe et signifie *être monté*. Il se rapproche étymologiquement de *kilima* qui signifie *montagne*.

(²) La saison sèche est aussi nommée *kipoï*.

leur âge. Je leur répondais de mon mieux; mais quand je posais de nouveau la même question à l'un d'eux, il me répondait 100 ou 150 ans! »

§ 2. — Religion et rites funéraires.

Animisme et fétichisme. — Dans le système religieux de ces peuples, les phénomènes atmosphériques ne remplissent guère de rôle; il faut cependant faire une exception pour la nouvelle lune, qui n'est pas, il est vrai, l'objet d'un culte proprement dit, mais dont le retour est ordinairement marqué par des coups de fusil, des libations de pommé et des danses. On a signalé depuis longtemps l'importance de ce phénomène au point de vue de la religion des peuples primitifs : l'obscurité des nuits pour ces imaginations enfantines est peuplée d'esprits malfaisants; le retour de la lune au-dessus de l'horizon est donc attendu avec impatience et salué avec joie. Il n'est pas douteux pour nous que ces idées superstitieuses ont pris naissance en Afrique même : on les a observées chez les peuples les plus divers et qui certainement n'avaient jamais été en contact. Chez les Arabes de la côte, la réapparition de la lune est, il est vrai, aussi l'occasion de grandes fêtes, et il est certain que plus on s'écarte de la côte, moins ces fêtes sont solennelles; mais, d'un autre côté, outre que ces fêtes sont encore en honneur sur les deux rives du lac, certaines coutumes semblent donner aux idées superstitieuses qui les provoquent un caractère bien local : ainsi, on choisit de préférence ce moment pour entreprendre un voyage sur le lac, pour faire de grandes pêches.

Les Nègres au service des Arabes ou ceux qui sont en contact avec eux ont des tendances à adopter leur religion; mais le plus souvent ils n'en gardent pas moins leurs croyances aux esprits : les uns pratiquent l'islamisme par imitation, les autres par vanité, pour faire croire qu'ils sont supérieurs à ceux qui les entourent et qu'ils traitent même de *wachenzi*, sauvages. La croyance aux esprits fait le fond de la religion des Nègres. Les esprits anthropomorphisés, les *wazimu*, résident, comme on le sait, dans les objets les plus variés, et bien souvent ce sont les sorciers qui, par leurs incantations, les forcent à y demeurer : ces esprits sont les fétiches. Mais à côté des fétiches il y en a une foule d'autres créés par l'animisme : les montagnes, les rochers, les bois, les rivières, les lacs, les différents endroits dangereux du lac ont leurs

esprits, et l'on montre la pierre ou l'arbre où ils ont établi leur domicile. Ces esprits sont généralement mauvais; aussi, pour se les rendre propices, leur fait-on des offrandes dans toutes les circonstances difficiles. Sur le lac notamment, une barque n'affrontera pas la tempête ou ne passera pas auprès d'un récif dangereux sans que ceux qui la montent jettent dans l'eau des perles blanches, de la farine ou des pièces d'étoffe (*).

Voici une légende du Fipa relative au génie du lac, le *mzimu* Musamvira.

Musamvira habitait autrefois Somboa, à une lieue et demie au nord de Karéma. Un jour, voulant changer de résidence, il alla s'établir à l'embouchure du Mfumé. C'est depuis ce temps que beaucoup d'indigènes donnent à cette rivière le nom de Mzimu. Katawi, qui était alors le génie du Tanganika, vit le changement de résidence de son collègue d'un mauvais œil et lui déclara la guerre, appelant à son aide son père Mzruwi, génie du lac Rikwa. Katawi fut battu et Musamvira, pour le punir, le chassa du lac, coupa les montagnes qui séparent le Tanganika du Rikwa et fit déverser les eaux de ce dernier lac dans le Tanganika. Katawi, craignant une vengeance encore plus grande, fit sa soumission et donna sa fille Kivumbu en mariage à Musamvira; celui-ci lui donna en échange sa fille Maweru. Actuellement Katawi habite la plaine qui porte son nom au nord-est de Karéma (*).

Le conteur de cette légende ajoute qu'avant l'époque où les eaux de Katawi se déversaient dans le lac Tanganika, les indigènes buvaient les eaux de ce dernier, tandis qu'actuellement ils n'en font plus usage que quand les sources et les rivières sont taries, parce qu'elles sont devenues salées. Quoi qu'il en soit, les eaux du Rikwa contiennent vraisemblablement une assez forte proportion de carbonate de soude, car, d'après des gens du Marungu qui

(*) Le pilote debout à l'avant tient une pagaie sur laquelle il a mis quelques perles; puis il s'adresse au génie en ces termes : « O vous grand homme, ô vous grand esprit, ô vous grand roi, vous qui prenez tous les hommes, vous qui retenez tous les hommes, maintenant laissez-nous aller en paix. » Il fait suivre ces paroles de quelques saluts et jette les perles dans l'eau. (D'après Cameron.)

Voici l'invocation qui précède le départ d'une barque : « O esprit, donne-nous un bon lac, peu de vent, peu de pluie; laisse aller notre pirogue, laisse-la aller tranquille. » (Idem.)

(*) Stanley (*A travers le continent mystérieux*, t. II, p. 15) a rapporté d'autres légendes relatives au lac.

avaient accompagné un voyageur dans cette contrée, elles ne sont pas potables et elles moussent quand on y lave son linge.

Nous avons vu que dans les contrées de la côte occidentale, il y avait des fétiches chargés de la protection des villages contre les ennemis et contre les animaux malfaisants. Ces fétiches sont des objets quelconques auxquels les féticheurs ont attribué ces vertus particulières. Voici, par exemple, le fétiche que l'on trouve suspendu presque partout au Marungu pour éloigner les crocodiles : une corne de buffle percée de quatre trous carrés du côté de la concavité et bourrée de terre pétrie avec de la graisse empâtant des morceaux de bois et des bouts de flèches.

Mais à côté de ces fétiches, il y en a d'autres qui ont aussi pour mission de protéger le village et surtout son chef : ce sont les fétiches des anciens chefs ou quelquefois même les crânes de ceux-ci devenus fétiches, comme dans l'Ugunda, où ils sont généralement renfermés dans une hutte ou un local spécial. Dans beaucoup de villages, surtout sur la rive occidentale, une hutte de la même forme que les autres, mais beaucoup plus petite, contient des statuettes en bois qui ont la prétention de représenter les anciens chefs ; cette hutte est garnie d'un lit en natte et de tout le mobilier ordinaire du ménage, plus une calebasse dans laquelle on verse du pommbe chaque fois qu'on en brasse. Ces statuettes ont chacune leur nom : le n° 1 de la planche XII est Lusinga, un ancêtre du Lusinga dont notre collègue M. Houzé a décrit le crâne dans une communication faite à la Société ⁽¹⁾ ; le n° 2 est la femme de ce Lusinga ; le n° 3 représente Monda, un chef du Marungu ; enfin, les n° 4 et 5 sont Kansawara et sa femme qui régnaient autrefois sur le village du même nom dans le Marungu. Ces statuettes ne sont pas elles-mêmes des fétiches, mais elles sont garnies de fétiches, elles servent de porte-fétiches. Le fétiche proprement dit, le *dawa* consacré par les incantations du féticheur, c'est la corne renfermant un peu de terre mêlée à de la graisse, qui est fichée dans la tête de la statuette, ce sont les fruits à coque dure qui lui pendent au cou ou au bras, enfilés dans un cordon de cuir (planches XIII et XIV).

A côté de chaque demeure on construit également une petite hutte de 50 centimètres de haut, en mémoire des membres décédés de la famille. Ces esprits boivent volontiers du pommbe, car on leur en sert aussi une calebasse à chaque brassin. On trouve également de ces huttes en miniature sur la route des caravanes ; mais

(1) Voir p. 43.

ce qu'on rencontre le plus souvent, ce sont des pots renversés sur lesquels on a placé des herbes et des racines, *dawa*, c'est-à-dire fétiches ou médicaments, dont pourraient avoir besoin les voyageurs.

Dans l'Usagara, sous un toit de paille soutenu par quelques piquets, on plante une tige d'euphorbe candélabre. Nous ignorons la signification de cette coutume toute spéciale à cette contrée : il se peut que cet hommage s'adresse à un mauvais esprit, car cette plante est très vénéneuse.

Viennent ensuite les nombreux fétiches qui sont déposés dans l'habitation, que l'on porte sur soi, par exemple les fétiches qui permettent de devenir invisible et de se sauver à la barbe de ses ennemis, et les fétiches pour se changer en crocodile, en lion : les chefs ont ainsi autour du corps dix ou douze cordes à chacune desquelles pend un fétiche doué de propriétés spéciales. Il y a encore les fétiches qui sont attachés aux armes (fig. 48), aux objets mobiliers (fig. 59), ou qui sont même sculptés sur ces derniers (fig. 54, 62 et 63), sans compter les *dawa* variés qui font partie du bagage ordinaire du féticheur.

Féticheurs. — Tout le monde peut faire des *dawa* et s'en servir, mais c'est au féticheur surtout qu'appartient la puissance d'attribuer des vertus ou des qualités spéciales aux fétiches. Le féticheur porte le nom de *nganga* ou de *mfumu* ⁽¹⁾. Avant tout il s'agit pour lui de frapper les imaginations : il a le corps bariolé de blanc et de rouge, et les vêtements couverts de plumes ou de fétiches pendus à des ficelles ; l'entre-choquement des sonnettes et des morceaux de calebasse produit un bruit étrange quand il marche. Et de fait son apparition produit un effet des plus bizarres. Voici encore quelques-uns des objets qu'il transporte avec lui : une corne d'antilope (*Cervicapra isabellina* ⁽²⁾) dans la base de laquelle sont fichées deux cornes d'une espèce d'antilope très petite (*Cephalopus* sp.) ; autour de cette base un collier de poils de chèvre et un filet en cordes tressées ; à la pointe sont pendus une vingtaine de fragments de maxillaires inférieurs d'antilopes (collection Storms, n° 19) ; puis des cornes de buffle ou d'antilope aux pointes desquelles

(1) D'après Schweinfurth, *nganga* est le nom donné chez les Niam-Niam aux prostituées et aux chanteurs et aux danseurs de profession.

(2) Nous devons la détermination de ces cornes d'antilopes à l'obligeance de M. Dubois, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle.

sont attachées des sonnettes et qui contiennent de la poussière mêlée à de la graisse (collection Storms, n° 21, 22 et 23). Les cornes d'antilopes (*Cervicapra isabellina*, *Tragelaphus sylvaticus*, *Ægocerus leucophicus*) renfermant de la terre et de la graisse sont souvent fermées par un morceau d'étoffe maintenu par une bande de cuir clouée autour de la base, ou encore toute la base est entourée de résine et de caoutchouc dans lesquels sont enfoncés des clous à tête. Voici un collier de féticheur (collection Storms, n° 29) auquel pendent trois cornes d'antilope, un coquillage, une noix à coque dure et un morceau d'os sculpté en forme de corne d'antilope. Voici un bâton de féticheur (collection Storms, n° 26) dont l'une des extrémités est terminée en fer de lance, l'autre en spatule et dont le milieu garni de plumes brillantes est orné d'une corne de bouc, d'une corne d'antilope, de deux griffes de léopard et d'une coque de fruit contenant du rouge de faux santal.

Le féticheur a souvent avec lui une statuette et un panier renfermant ses dawa. Voici le contenu de l'un de ces paniers : une valve d'une grande moule d'eau douce, dans laquelle il triture ses médicaments; une petite enclume, deux fers de flèche servant de spatule, divers morceaux de fer battu et une scorie de fer; des branches, des morceaux d'écorces, des racines dont plusieurs ont été raclées, des fruits et des graines; quatre ventouses (voir plus loin), deux bouts de courges, un champignon desséché; une boule de cire et une boule de caoutchouc; trois boules de ficelle; une corne d'antilope; divers paquets de poils bien ficelés (les poils qui se trouvent dans l'estomac des carnassiers ont les mêmes propriétés que notre corde de pendu); un paquet de morceaux de cuivre ficelés dans du coton; une arête de poisson emballée dans un morceau de peau; un champignon entouré d'un morceau d'étoffe d'écorce; une feuille de maïs bien ficelée renfermant du plomb de chasse; deux morceaux d'os attachés ensemble, et un certain nombre d'arêtes de poissons et de morceaux d'os séparés; une boucle de tente; trois morceaux de verre de bouteille; trois cristaux de quartz hyalin; des fragments d'une roche tendre; des morceaux de cuir dont quelques-uns sont attachés avec des ficelles; une perle songomasi cassée en deux et un petit collier de perles, méricani (blanches) et samé-samé (rouges). C'est tout.

De ces dawa, il y en a pour faire tomber la pluie, comme il y en a pour guérir les maladies; mais l'effet des médicaments est attribué avant tout à la puissance du féticheur et à l'esprit qu'il y a renfermé par ses incantations. L'inefficacité du remède ne suffit pas pour

jeter du discrédit sur le féticheur : si une chose ne réussit pas, c'est qu'un individu malintentionné possède des dawa plus forts.

Faire fétiche, c'est l'expression consacrée, ne se fait pas toujours de la même façon. Pour savoir si une entreprise réussira le sorcier projette sur une *tungi* une grande jarre en terre, remplie d'eau, des cendres, puis des petites cornes d'antilope (*Cephalopus*) : suivant que celles-ci vont à fond ou surnagent, il en résulte certaines présomptions en faveur du succès ou de l'insuccès. Mais ce que le sorcier ne dira pas, c'est qu'elles ne surnagent que s'il les jette doucement. Voici une scène décrite par M. Storms dans une de ses lettres, qui en dit long sur les pratiques des wafumu (sorciers) et sur la crédulité des Nègres.

« Il s'agissait de faire déloger un mauvais esprit d'une hutte. Le mfumu s'enferme seul dans la case, étale sa boutique infernale et se met à siffler et à chanter. Les esprits répondent bientôt par des ou-ou-ou.

• En ce moment j'entrais brusquement dans la case : le mfumu interdit voulut cesser sa manœuvre, mais je lui donnais l'ordre de continuer d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Il obtenait ses ou-ou-ou à l'aide de calebasses trouées dont l'une avait été transformée, au moyen d'une peau de civette, en un soufflet analogue à celui du chien aboyant de nos jouets d'enfants. Les calebasses étaient cachées sous la jupe en coton de la statuette et le soufflet était mis en mouvement au moyen d'une flèche que son pied poussait contre la peau de civette. Ayant surpris ses manœuvres, je fis entrer mes Askaris (soldats) et je leur expliquais la cause du bruit qu'ils avaient entendu. J'agitais moi-même le soufflet dont les ou-ou-ou firent rire mes gens aux éclats. Je croyais les avoir mis du même coup en garde contre la puissance des wafumu ; mais je m'aperçus un instant après que je n'avais rien obtenu du tout.

• Je fis ouvrir le panier du féticheur et je me fis expliquer la puissance de chaque dawa. Il contenait deux crânes de *warosi* (pluriel de *mrosi*, jeteur de sorts), l'un blanc, l'autre noirci avec un mélange de suie et de graisse ; un paquet des racines dont ces warosi s'étaient servis pour exécuter leurs opérations criminelles ; un paquet de racines pour se prémunir contre les cannibales ; quelques os d'oiseaux pour être heureux à la chasse ; un morceau de bois et quelques poils de gibier pour donner la fécondité aux femmes stériles ; quelques racines pour donner du courage ; d'autres pour faire pleuvoir ; des os de hibou pour reconnaître et tuer

un mrosi ; un débris de crâne de buffle pour être heureux à la chasse aux éléphants ; quelques poils de lion pour rendre le féticheur furieux et tuer un malfaiteur, enfin plus de cent paquets de dawa ayant tous des usages différents.

» Immédiatement après cette exhibition, nos hommes me demandèrent de défendre au sorcier de faire dawa contre eux : c'était bien la preuve que je n'avais rien obtenu en leur dévoilant la manœuvre de ses ou-ou-ou ! »

Le mganga ou mfumu tient de son père tous les secrets de son art, car cette profession est le plus souvent héréditaire dans quelques familles. Comme chaque village n'a pas toujours son féticheur, beaucoup de ces individus vont de place en place rendre leurs oracles et partout leur arrivée donne lieu à des réjouissances. Leur influence est très considérable sur les populations ; ils jouissent de certains privilèges qui sont réservés aux chefs : ainsi, par exemple, ils peuvent se vêtir de la peau des lions et des léopards. Leur personne est respectée par les Nègres, qui craindraient de s'exposer à leurs maléfices. Mais dans leurs voyages ils prennent cependant leurs précautions et font dawa pour ne pas être attaqués : aux environs de Tabora, quand ils traversent un bois, ils se noircissent un œil.

Ceux qui viennent de très loin sont naturellement les plus renommés et, dans les circonstances graves, un chef n'hésite pas à envoyer dans une contrée voisine chercher quelque mganga qui réussira là où les siens ont échoué. C'est ainsi que Kafupi, chef du Fipa, ne parvenant pas à faire protéger ses sujets contre la dent des lions par le sorcier local, n'avait pas hésité à envoyer au delà du lac demander au féticheur de Manda de venir faire dawa chez lui.

Cause de la mort. — Nous avons vu que le féticheur était souvent consulté quand le chef avait à rendre la justice. Où son intervention exerce également une action considérable, c'est à la mort du chef, quand il s'agit d'écarter quelque prétendant au trône, sous prétexte de rechercher quel est le mrosi qui a causé la maladie et la mort du chef défunt.

Il est admis qu'un homme ne peut mourir, si ce n'est à la guerre, que par les maléfices d'un sorcier ; de même s'il tombe malade, c'est qu'on lui a jeté un sort. Le grand âge n'est pas plus reconnu comme une cause de mort naturelle : Munié Msagara (Usagara) se mourait de vieillesse ; le féticheur fut néanmoins appelé et il

annonça, après avoir fait dawa, que le chef était malade et que sa maladie était due aux maléfices de parents qui habitaient dans les montagnes de Mpwapwa. Ceux-ci furent massacrés jusqu'au dernier, ce qui n'empêcha pas de sacrifier de nouvelles victimes à la mort de ce chef. A peine Katakî, le frère de Mpala, était-il mort de la variole que le féticheur déclara que celui qui avait provoqué sa mort était un parent de son successeur. « Informé du fait au moment où ce pauvre diable venait d'être garrotté, raconte M. Storms, j'intervins à temps pour le délivrer, mais trop tard pour m'emparer du féticheur qui avait prudemment détalé. Mais j'eus toutes les peines du monde à faire comprendre à l'assemblée que je convoquais immédiatement, que le seul crime de l'accusé était d'être parent du nouvel élu et qu'il n'avait été désigné que parce que l'on craignait des compétitions et des difficultés ultérieures. Mpala, que je parvins à convaincre en l'assurant d'ailleurs que je ne tolérerais plus des faits semblables, se contenta de me répondre : « Votre raisonnement est juste, maître ; mais si vous nous ôtez le droit de disposer de la vie de nos sujets, comment voulez-vous que nous gardions notre autorité ? »

Les Nègres sont d'ailleurs absolument convaincus qu'ils peuvent jeter des sorts et causer la mort d'un ennemi, et ce n'est pas toujours à tort que le féticheur, très au courant des amitiés et des inimitiés qui règnent entre les gens du village, désigne tel individu comme ayant fait dawa. Un jour, dans l'Uganda, un homme meurt et le féticheur dénonce celui qui l'a fait mourir. Celui-ci, saisi, garrotté, roué de coups, finit par avouer qu'il a fait fétiche et qu'il a enterré le pot contenant les dawa sous le seuil de sa hutte. Un fait pareil suffit pour ancrer à tout jamais dans l'esprit des Nègres la croyance au pouvoir des dawa. Avant l'incendie qui détruisit la station de Mpala on avait aussi fait un fétiche et la tentative criminelle avait en grande partie réussi : c'était un manche de hache auquel étaient attachées une noix et deux perles bleues. Si le chef de la station avait échappé à l'incendie, c'est qu'il possédait probablement des fétiches plus puissants.

Vie future. — La croyance aux esprits, chez les Nègres, implique évidemment la croyance à une vie future. Mais cette dernière croyance est mal définie et il n'y a là en tout cas aucune idée de punition ou de récompense pour les actes qu'un homme a posés pendant sa vie. Les ancêtres peuvent encore intervenir dans les affaires de ce monde ; mais, même quand il s'agit d'un ennemi,

cette intervention ne doit pas nécessairement être hostile : à la vue du crâne de Lusinga, Mpala, qui avait eu beaucoup à souffrir des attaques de ce tyran, s'écriait cependant : « Maintenant c'est notre ami ! »

Le pouvoir des esprits est vraisemblablement proportionnel au pouvoir qu'ils ont eu pendant leur vie. Plusieurs faits nous le donnent à supposer : en premier lieu les légendes sur les esprits se rapportent de préférence à d'anciens chefs ; en second lieu les statuettes que l'on se donne la peine de sculpter sont censées représenter des chefs et non des individus quelconques ; enfin, ce qui est beaucoup plus important, ce sont les différences que l'on constate dans les rites funéraires pour les chefs et pour les simples particuliers.

Rites funéraires. — Dans toute cette partie de l'Afrique équatoriale que nous étudions, la plupart du temps les cadavres des gens libres et ceux des esclaves sont jetés à la porte des villages et les hyènes les enlèvent la nuit : le lendemain il n'en reste plus de traces. Dans quelques endroits ce sont les rapaces qui se chargent de la besogne ; mais alors on rencontre à chaque pas des ossements épars. Les environs d'Ujiji, par exemple, sont un véritable charnier. On n'abandonne pas toujours le corps aussitôt après la mort : à Ujiji, quand un homme vient à mourir, ses femmes et leurs amies se réunissent pendant deux ou trois jours au coucher du soleil et passent la nuit à pleurer et à se lamenter. Ailleurs on attend avant de jeter le cadavre, on tient à ce que les parents soient venus constater la mort ; mais comme ils ne demeurent pas toujours dans le même village, on attend quelquefois très longtemps et le corps reste abandonné dans sa hutte. Les femmes, en signe de deuil, ont assez généralement l'habitude de se couvrir le visage et le corps de farine. Quand une femme meurt on y met encore moins de façons : le mari manifeste quelques regrets, il est vrai ; mais ce qu'il regrette surtout c'est la dot qu'il a dû payer à ses beaux-parents, quand il n'est pas assez fort pour en exiger le remboursement, ou les doti d'étoffes que lui a coûtés une esclave.

Pour les chefs seulement on observe un certain rituel. Sur la rive orientale, tantôt le chef défunt reste dans sa hutte jusqu'à complète putréfaction, tantôt l'enterrement se fait au bout de quelques jours. Dans l'Ugogo les restes des chefs sont déposés dans les creux des arbres. Au dire des Ruga-Ruga, dans certaines parties du Kawendé, le corps serait enterré sans la tête et les crânes seraient

soigneusement conservés et cachés dans les bois : c'est en présence de ces crânes que le nouvel élu serait en quelque sorte consacré chef. Dans beaucoup de pays le lieu de la sépulture des chefs est tenu secret : on rapporte que le corps du prédécesseur de Ndisia, la reine de l'Ugunda, aurait été porté en terre nuitamment par deux esclaves accompagnés du Niampara et qu'au retour les deux esclaves auraient été massacrés. Il est vraisemblable cependant ou bien que cette coutume est relativement récente, ou bien que l'on va rechercher plus tard les ossements, car on montre dans l'enclos royal à Igonda, capitale de Ndisia, une hutte où sont renfermés les restes des anciens chefs de la contrée. On fait, d'ailleurs, le plus grand cas de ces reliques ; en voici la preuve.

Autrefois les chefs de l'Ugunda demeuraient dans un village situé plus au sud. Un jour, pour des raisons politiques, ils voulurent avoir leur résidence le plus près possible de la frontière de l'Unianyembé, mais ne trouvant pas un emplacement convenable sur leur territoire, ils dépassèrent les limites et fondèrent Igonda. Les chefs de l'Unianyembé, moins puissants qu'eux, s'abstinrent de protester à cette époque ; mais, sous le règne de la reine actuelle, on crut opportun d'exhumer cet ancien motif de querelle. L'affaire fut toutefois soumise à l'arbitrage de Sikhé, qui confirma à Ndisia la possession d'Igonda, parce que cette ville renfermait les restes et les fétiches des anciens chefs.

Sur la rive occidentale, l'enterrement se fait en général longtemps après la mort. Voici, par exemple, une coutume de Roanda, au nord du Marungu. Le cadavre du chef est maintenu assis sur sa couchette, revêtu de ses plus beaux vêtements, jusqu'à ce que la putréfaction soit complète et que la tête se détache d'elle-même. On détache alors les ongles et on les cache avec la tête ; puis on va rechercher la tête et les ongles du chef précédent, on les joint aux restes du défunt et on place le tout dans une fosse tapissée des cadavres d'un certain nombre d'esclaves.

Dans le Marungu proprement dit, on attend pour l'enterrement que tous les parents du chef défunt soient arrivés : l'enterrement se fait donc tantôt au bout de quelques jours, tantôt au bout d'un temps très long : le corps est conservé dans la hutte et on a soin de réunir dans un vase, une *tungi*, tout ce que la putréfaction détache du corps. L'enterrement donne aussi lieu à des massacres d'esclaves : le nombre des victimes dépend de la puissance du chef. A l'enterrement de Zongwé, qui demeurait à quatre journées de marche au sud de Mpala, on avait sacrifié vingt hommes et vingt femmes. Au

fond de la fosse on avait placé les cadavres des hommes ; au-dessus, le cadavre du chef couché en travers ; enfin, parallèlement, à ses côtés, les cadavres des femmes ; puis la fosse avait été comblée. Souvent on jette encore au-dessus de la fosse un ou deux cadavres de femmes qui, la nuit suivante, sont enlevés par les hyènes.

Pour terminer ce qui concerne les rites funéraires, nous citerons ce passage de la conférence donnée par M. Storms à la Société de géographie : « Je me suis souvent informé du mobile qui présidait à ces sacrifices. La plupart du temps il me fut répondu qu'il n'était que juste qu'un propriétaire s'en allât avec une partie de son bien. »

§ 3. — Industrie, métiers et professions.

Comme chez tous les peuples sauvages, tout le monde pourrait à la rigueur pourvoir à ses besoins et se tirer d'affaire dans les circonstances ordinaires de la vie. Les Nègres de ces contrées en sont cependant déjà arrivés à la division du travail et on voit partout aujourd'hui un certain nombre de métiers exercés plus particulièrement par quelques individus. Tout artisan est un *fundi*. Fundi est un titre dont on se glorifie, car tous les métiers sont ce que l'on pourrait appeler des métiers nobles. Ainsi, on trouve le fundi-forgeron : l'art du forgeron est peut-être le plus noble de tous ; le fundi-sorcier, qui est en même temps médecin ; le fundi-chasseur et le fundi-pêcheur, le fundi-potier et le fundi-vannier, et beaucoup d'autres encore. Il n'y a qu'une chose que tout Nègre fait toujours lui-même ou à laquelle il met la main : c'est la construction de sa hutte. Nous allons passer successivement en revue les principaux métiers et nous dirons, pour terminer, quelques mots des habitations.

Médecine. — Nous avons vu dans le panier du mganga tout ce qui peut entrer dans la thérapeutique nègre. Parmi les moyens auxquels il a recours, il y en a cependant que ne désavoueraient pas ses confrères d'Europe : de ce nombre sont, par exemple, les ventouses, dont il fait grand usage. La ventouse dont il se sert est une queue de courge ou une corne creuse dont l'extrémité est percée d'un petit trou : le fundi-médecin y fait le vide en aspirant l'air après l'avoir appliquée sur la peau du malade, puis, pour maintenir le vide, il ferme le petit trou au moyen d'une boulette de caoutchouc qu'il avait préalablement introduite dans sa bouche.

Sans avoir la prétention de traiter à fond le sujet, nous pouvons cependant donner ici quelques renseignements sur les maladies que l'on observe le plus souvent. En tout premier lieu, il faut mentionner les affections de poitrine qui, depuis longtemps, ont été signalées comme très fréquentes chez les Nègres en général. Les épidémies de variole font également de grands ravages dans ces contrées. Voici le traitement qui est en usage dans cette maladie au Marungu : on fait coucher le malade dans du sable fin et, suivant les cas, on entretient un grand feu dans la hutte, c'est le traitement par le chaud, ou bien on ne fait pas de feu, traitement par le froid ; on administre au malade du thé de curcuma. Pour préserver la figure, on la couvre avec des sachets de sable chaud, et, pour préserver les yeux, on les lave avec de l'urine, moyennant quoi on n'observe jamais la perte de la vue. Les traces de la variole sont toujours très profondes, car au bout de quelques jours on a l'habitude d'ouvrir les pustules et d'y appliquer un pansement au suc de feuilles de bananes. Les Nègres distinguent plusieurs formes de variole qu'ils désignent, suivant la grosseur des pustules, sous les noms de variole de maïs, variole d'uellé et variole d'ulési. Cette dernière forme est réputée très grave.

Les ophtalmies purulentes sont, aussi très fréquentes et durent très longtemps, bien que la cécité n'en soit jamais la suite : les aveugles sont excessivement rares, et nous ajouterons que les sourds ne se rencontrent jamais. Les dysenteries sont communes et, quant à la fièvre, lorsque dans une caravane le chef européen en est atteint, on en compte toujours un certain nombre de cas parmi les porteurs waguana ou waniamwési : les indigènes n'opposent aucun traitement à cette dernière maladie. Les varices ne sont pas rares, quoi qu'en dise Bordier dans sa *Géographie médicale*, et elles se compliquent souvent d'ulcères que l'on traite en y appliquant un mélange de terre et de limaille de cuivre. Les rhumatismes n'épargnent pas plus les Nègres que les Européens. Une affection toute spéciale que l'on rencontre çà et là est celle dans laquelle les malades sont portés à manger de la terre, ou plutôt une certaine terre : il est possible que cette terre, renfermant beaucoup de matières organiques, soit effectivement nutritive ; mais il est un fait certain, c'est que la géophagie est une maladie et non pas une coutume propre à tout un peuple.

Les Nègres souffrent très souvent de céphalalgies violentes, et le remède ordinairement employé consiste dans une application de ventouses aux tempes. La folie se voit rarement, mais elle est par-

faitement connue : le fou est appelé *anasimu*, mot à mot : il fait des folies, et l'on dit de lui : « *Ana pepo kitchwani* », il a du vent dans la tête.

Il y a toute une catégorie d'affections qui sont particulièrement communes dans l'Afrique équatoriale, ce sont les affections de la peau. Nous citerons plus spécialement dans l'intérieur l'éléphantiasis des testicules et dans les pays où croît le cocotier, vers la côte donc, l'éléphantiasis des jambes : on attribue cette dernière maladie à l'usage de noix de coco. Une autre affection très spéciale est la dépigmentation de la peau, dont les Nègres sont très honteux et qu'ils tâchent de cacher par tous les moyens possibles ; ils opposent à cette affection les frictions avec la sueur de cheval ou d'âne, mais, semble-t-il, sans succès.

Industrie du fer et du cuivre. — Comme procédés, l'industrie du fer est tout ce qu'il y a de plus primitif. Le fundi construit une sorte de fourneau en argile ; le feu est activé par le soufflet bien connu des Nègres (fig. 87) : deux tambours en bois fermés par une peau de chèvre très lâche et prolongés par deux tubes en bois ; l'abaissement et le relèvement alternatifs des peaux produisent un courant d'air continu. Quand le fundi estime que la fusion est suffisante, il perce le fourneau et recueille dans un trou la fonte mêlée à beaucoup de scories. Ce produit, fer ou cuivre, doit être traité deux ou trois fois de la même manière avant de pouvoir être forgé. Le fer est cependant de bonne qualité et les armes en fer battu, pointes de lance et couteaux, coupent comme de bon acier. Le cuivre arrive des pays de production, surtout de l'Uruha, en masses de 2 à 3 livres ayant la forme d'une croix de Saint-André. Ces masses, nommées *handa*, font l'objet d'un commerce considérable. Le minerai de fer est beaucoup plus commun et il est exploité partout où l'on en trouve.

Si l'art du fondeur est absolument primitif, le forgeron, bien qu'il ne dispose en fait d'outils que d'une pierre ou d'une masse de fer comme marteau et d'une petite enclume (fig. 86 et 88), le forgeron arrive à des résultats surprenants : nous n'en voulons donner comme preuve que les armes et les bijoux que nous avons décrits, et surtout ceux de l'Uvira et du Maniéma. Comme habiles forgerons, il faut également citer les Wasukuma, au nord de l'Unianyembé, qui ont pour spécialité la fabrication des houes.

Chasse. — Les chasseurs qui ne sont pas armés de fusils se servent le plus souvent de pièges pour prendre le gibier. Ces pièges varient suivant l'animal que l'on cherche à capturer et quelquefois aussi suivant les contrées.

Un piège employé un peu partout pour les buffles consiste à maintenir courbé un jeune arbre au moyen d'une corde solide et d'un morceau de bois convenablement disposés, le long du sentier suivi par ces animaux pour aller boire. La bête est prise par le pied, l'arbre faisant ressort dès qu'elle touche la corde, et on la tue à coups de lance.

Dans l'Ugunda et dans l'Unianyembé on clôture, au moyen de branchages, de longues lisières de bois, en ménageant cà et là un passage à côté d'un grand arbre. Un lourd bloc de bois dans lequel est enfoncé une sorte de grand fer de lance est suspendu à une corde qui passe au-dessus d'une branche de l'arbre et dont l'extrémité est attachée à quelque menue branche dans le sentier. L'animal détache la corde en passant et le bloc vient le frapper. On prend de cette façon des buffles, des zèbres et des antilopes. Un autre piège fréquemment employé est la fosse dissimulée sous des branches au milieu du chemin suivi par les animaux ou à l'intérieur des clôtures qui entourent les champs pour les préserver des hippopotames et des sangliers.

Il arrive aussi que les chasseurs traquent le gibier et le forcent à passer sous un arbre dans lequel se trouvent embusqués des hommes armés de longues lances dont la hampe très lourde est terminée par un renflement qui en augmente encore le poids (fig. 23) : on laisse tomber cette arme du haut de l'arbre sur l'animal qui passe au-dessous. C'est surtout sur la rive orientale du lac, dans le Fipa et le Kawendé, que ce procédé est en usage.

Pour prendre les fauves, voici le piège qui est employé : on construit au moyen de fortes pièces de bois une hutte conique assez étroite pour paralyser les mouvements de l'animal une fois qu'il s'y est engagé ; cette hutte est fermée par une espèce de porte à guillotine glissant entre des montants doubles formant rainure ; au centre de la hutte on attache une jeune chèvre de telle façon que quand le fauve cherche à l'emporter, le levier qui retient la porte se détache et celle-ci retombe. On tue à coups de lance l'animal enfermé dans cette souricière.

On attrape les loutres en plaçant le long des rivières des paniers coniques à grande ouverture et à mailles très larges entre lesquelles l'animal tombe en manquant des quatre pattes à la fois. Un procédé

analogue sert pour les rats et les souris; mais le panier est plus petit et on place au fond un appât. Enfin les lacets à prendre les petits singes et les oiseaux font une dernière catégorie de pièges : ce sont surtout les enfants qui chassent aux oiseaux; ils disposent un certain nombre de lacets en crin sur une branche courbée en cercle et amorcent avec quelques graines.

Les Nègres armés de lances poursuivent aussi le gibier à la course; mais il est à supposer que c'est par la ruse qu'ils parviennent à abattre les antilopes. La seule chasse où ils se font aider de chiens est la chasse au *ndési*, ce rongeur dont nous avons parlé dans la première partie de ce travail : les chiens traquent l'animal, surtout dans les rizières, et les chasseurs l'abattent avec leurs flèches.

C'est à coup de flèches également que l'on attaque l'éléphant quand on n'a pas de fusil; mais ces flèches sont empoisonnées lors même que l'on ne se sert pas de ces armes à la guerre : c'est le cas, par exemple, dans l'Ugogo et le Munda-Mkali.

Il est généralement admis que le gibier appartient au chasseur qui l'a abattu : il fait boucaner la viande et l'échange contre les divers objets dont il peut avoir besoin; ainsi sur la route des caravanes il demande de la poudre, et il ne s'agit pas de le tromper sur la qualité, car il reconnaît fort bien au goût la poudre qu'on lui donne. Le chef sur le territoire duquel le gibier a été tué exige cependant toujours une part dans le profit. Pour la chasse à l'éléphant, la coutume est que l'une des dents devient la propriété du chef et que l'autre appartient au chasseur et, afin d'éviter toute contestation, les deux défenses étant rarement de la même valeur, celle qui est par terre est au chasseur. Le chef fait un cadeau au chasseur quand celui-ci vient lui apporter la queue de l'animal. Tout le village se transporte alors à l'endroit où l'éléphant est tombé et pendant un ou deux jours chacun se gave de viande. Le chasseur reçoit un second cadeau quand il apporte au chef la dent à laquelle celui-ci a droit. Bien que cette coutume soit suivie partout, la chasse à l'éléphant donne cependant lieu à nombre de conflits et devient même une cause de guerre. Un éléphant blessé est poursuivi par les chasseurs qui ne parviennent à l'abattre que sur le territoire d'un chef voisin. Chaque chef veut avoir sa dent, celui sur le territoire duquel l'animal a été blessé et celui sur le territoire duquel il est tombé; de là des querelles aboutissant à un arbitrage et, si l'on ne se met pas d'accord, la guerre est déclarée. Les limites de territoires sont bien connues des chasseurs : c'est la lisière d'un bois, c'est une rivière ou quelque autre obstacle naturel; entre

l'Ugunda et l'Unianyembé quand rien n'indique la frontière, on fiche une corne d'antilope dans un arbre.

Il va sans dire qu'avant de partir pour la chasse on consulte les fétiches. Les chasseurs d'éléphants se préparent en outre à leurs expéditions par des libations de pommbe et s'abstiennent de tout commerce avec les femmes pendant huit jours.

Pêche. — Nous avons dit que le poisson entre pour une large part dans l'alimentation des Nègres, non seulement parmi les riverains du lac, mais même dans l'intérieur du pays : les poissons fumés font donc l'objet d'un commerce important. La pêche industrielle est faite par des gens du métier. Il y a même dans le Fipa et dans le Nord des tribus entières qui s'adonnent exclusivement à la pêche et qui ne cultivent pas la terre ; elles échangent leur poisson contre le grain dont elles ont besoin. Une petite peuplade surtout remarquable sous ce rapport, ce sont les Watanganika (hommes du Tanganika), lesquels habitent une petite île sableuse dépassant à peine le niveau du lac, qui est absolument stérile et est située vis-à-vis de Kirando (4 jours au sud de Karéma). Ces gens cherchent à avoir le moins de rapports possible avec leurs voisins de la rive et limitent strictement leurs relations à l'échange de leur poisson.

Le poisson le plus estimé pour l'exportation est le *dagara* ou *dagala*, qui se pêche sur les côtes sableuses où les eaux sont tranquilles et peu profondes. Ces endroits sont rares, mais les bandes de ces poissons sont innombrables et on en prend des quantités énormes en faisant glisser sur le sable un petit filet à la main, le soir vers le coucher du soleil : cette pêche ne dure pas même une heure.

Le *zinga* est le poisson dont les Nègres sont le plus friands : c'est un poisson très gras dont la taille atteint souvent 1 mètre. On le prend partout, mais, sauf chez les peuples pêcheurs dont nous venons de parler, la pêche s'en fait pour le compte du chef. On emploie pour cette pêche une nasse spéciale : trois paniers à fond large et plat et à ouverture étroite sont placés l'un à côté de l'autre et on tresse une ouverture unique pour les trois ; l'ensemble a environ 2 mètres de diamètre. On porte cette nasse au large et on l'immerge de façon que l'ouverture soit tournée vers le fond ; une bouée faite avec des morceaux d'*ambatch* ⁽¹⁾ en marque la place

(¹) *Ambatch* est le nom que l'on donne à un bois très léger dont l'aspect rappelle assez bien l'écorce du liège, mais d'un liège qui serait blanchâtre.

et on relève la nasse tous les jours. La plupart du temps on ne met aucune amorce dans les paniers, quelquefois cependant on y met un peu de foin. Cette pêche ne se fait qu'à certaines époques : quand on demande aux indigènes pourquoi on n'en prend pas en dehors de ces époques, ils répondent qu'il n'y en a pas.

Dans le nord du lac principalement, on pêche en barque au filet : le filet a une dizaine de mètres de longueur sur 40 centimètres de large ; il est soutenu par des flotteurs en ambatch et lesté au moyen de morceaux de fer ou simplement de pierres. Le nœud de filet est identiquement le même que le nôtre ; la ficelle qui sert à le fabriquer est ou bien une ficelle d'aloès, ou bien une ficelle d'écorce de mauve. C'est le soir et la nuit que la pêche au filet est le plus fructueuse, car le poisson est alors attiré par la lueur d'un falot ou d'un feu que l'on entretient au devant de la pirogue. On pratique cependant aussi cette pêche pendant le jour, mais les pirogues ne s'éloignent cependant jamais de la côte.

Nous rappelons ici le procédé employé par les enfants pour prendre des petits poissons dans les eaux peu profondes : une botte de lianes d'une vingtaine de mètres de longueur est jetée au large et ramenée doucement à la rive ; on prend à la main les poissons qui se sont engagés entre les brindilles de lianes.

Les Nègres connaissent aussi la pêche à la ligne : un hameçon fait d'un crochet de fer assez grossièrement forgé est attaché à une longue corde sans flotteur. On amorce avec des boyaux de poulet et on jette la ligne le plus loin possible. On place aussi des lignes dormantes montées de la même façon.

Dans les rivières, après la saison des pluies, les indigènes établissent des barrages en roseaux dans lesquels ils ménagent des passes fermées par des nasses et des paniers : ces paniers ont habituellement la forme d'un double cône. Plus tard, dans la saison sèche, quand les eaux diminuent et qu'il ne reste plus que des mares plus ou moins étendues à la place des rivières, on empoisonne les eaux au moyen d'une petite pomme vénéneuse qui croît sur un arbrisseau de 2 à 3 mètres de haut, mais dont nous ignorons le nom. On emploie d'ailleurs encore d'autres substances pour empoisonner les rivières.

On pourrait ranger aussi bien sous la rubrique pêche que sous la rubrique chasse la capture de l'hippopotame sur le lac. On attaque l'animal avec un harpon à fer mobile, retenu par une corde enroulée autour de la hampe ; celle-ci se termine par un morceau d'ambatch. Les chasseurs, montés dans une pirogue, le poursui-

vent et le frappent de leurs lances chaque fois qu'ils arrivent à sa portée. L'hippopotame, outre son ivoire, fournit une chair dont les Nègres sont friands.

Sauf la pêche pratiquée par les enfants au moyen de leurs bottes de lianes, il n'y a jamais que les hommes qui se livrent à cette occupation. Parmi les populations riveraines du lac on voit cependant des villages entiers, hommes, femmes et enfants, qui se déplacent pendant toute une saison pour se fixer à proximité d'un endroit favorable à la pêche : ils y construisent des huttes et à côté ils dressent leurs grilles à fumer le poisson ; les femmes y cultivent des champs. La saison terminée, la place est abandonnée.

Navigation. — Il y a sur le lac quelques bateaux construits par les Arabes sur le modèle des dauws de Zanzibar, mais ces bateaux sont d'un emploi peu pratique : leur tirant d'eau est trop fort pour aborder et la manœuvre de leur voilure, qui est très difficile et très longue, est parfois dangereuse à cause de l'inconstance du vent. Les Arabes transforment quelquefois les grandes pirogues indigènes en bateaux en en exhaussant les bords avec des planches et en y ajoutant un gouvernail, un deck, un mât et une voile arabe. Ils leur donnent quelquefois une plus grande largeur en fendant les parois au point de la plus grande courbure et en écartant les bords au moyen de pièces de bois. Ces grandes pirogues monoxyles ont jusqu'à 15 mètres de longueur sur 1,50 mètre de large et 1 mètre de profondeur. On peut les élargir jusqu'à 2 mètres. Mais ces grandes pirogues, qui peuvent porter jusqu'à vingt payeurs, sont assez rares.

Les meilleurs bois pour la construction des pirogues sont ceux du Marungu et ceux de l'Ugoma. Les Wagoma sont les plus habiles constructeurs, mais chez eux le bois se trouve à une assez grande distance dans l'intérieur des terres et, pour traîner une grande pirogue jusqu'au lac, il leur faut quelquefois un mois de travail. Aussi vont-ils de préférence construire dans le Marungu, nous avons dit ailleurs à quelles conditions. Mais là se présente une autre difficulté : le bois se trouve au sommet de hautes montagnes. En quatre ou cinq jours ils parviennent cependant à mettre une pirogue à flot.

Les petites pirogues, montées par un ou deux payeurs, sont très communes et se taillent presque partout. Les plus petites sont celles des habitants des îles du sud-est du lac, 2,50 mètres sur 50 centimètres : elles sont employées par ces gens pour passer des

iles où ils ont leurs huttes, à la rive du lac où ils ont leurs champs. Les pirogues ont ordinairement 4 mètres sur 70 centimètres de large et 50 centimètres de profondeur.

Toutes les pirogues, grandes et petites, ont la même forme, sont dépourvues de quille et arrondies à leurs deux extrémités : dans le Sud cependant elles sont plus carrées. Les sculptures sont rares ; M. Storms n'a vu qu'une pirogue portant un crocodile sculpté sur son plat-bord d'avant. On en exhausse quelquefois les bords en fixant au moyen de joncs, sur tout le pourtour, des planchettes d'ambatch. Comme les pirogues se fendillent facilement à l'arrière et à l'avant à cause de la direction des fibres, on les raccommode au moyen d'agrafes en fer et on calfaté les fentes avec des débris d'étoffe d'écorce. Vers l'arrière on ménage dans le fond deux mamelons qui servent de point d'appui au barreur pour lui permettre d'augmenter son effort.

Les rameurs et les barreurs sont extrêmement adroits : un seul individu debout à l'arrière d'une grande pirogue suffit pour franchir la barre du lac. Pour les expéditions lointaines, il y a d'ordinaire deux barreurs.

La pagaie est en bois très léger et faite d'une seule pièce, manche et palette la palette est une rondelle de 15 centimètres de diamètre, le manche a 1 mètre à 1^m,20 de longueur. Le barreur, qui manœuvre debout, a une pagaie de même forme, mais dont le manche mesure 1^m,50. Les pagaies sont souvent bariolées et sur la palette on fait des dessins au feu. Une pagaie perdue ou brisée se remplace facilement : dans un long roseau fendu à l'un des bouts, on place transversalement quelques morceaux de roseau qu'on lie avec une ficelle ou avec des joncs.

Agriculture. — Nous avons encore à ajouter quelques mots à ce que nous avons dit de l'agriculture à propos de l'alimentation et à propos des occupations des hommes et des femmes.

Pour défricher un pays neuf, on coupe pendant la saison sèche les arbres et les taillis à 1 mètre du sol et on éparpille le bois sur toute l'étendue du terrain que l'on se propose de cultiver. Ce bois devient rapidement sec et on y met alors le feu ; aussi, même dans les pays boisés, on ne voit pas un seul arbre à une grande distance de la plupart des villages. Quand le champ a déjà été cultivé, il n'y a qu'à couper les mauvaises herbes et à y mettre le feu vers la fin de la saison sèche. Aux premières pluies commence le travail à la houe, puis viennent les semailles. Quand le terrain ne présente pas

de pente naturelle suffisante, on le dispose en mamelons afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Les cultures, généralement bien soignées, varient suivant la nature du sol. Il faut ajouter toutefois que l'on éprouve la plus grande difficulté à faire sortir les Nègres de leur routine et à introduire des cultures nouvelles. Avant l'arrivée du capitaine Cambier à Karéma, on n'y cultivait pas la patate douce, et cependant le terrain argilo-sablonneux de cette contrée est très favorable à cette culture, puisqu'actuellement elle a pris une extension énorme. Mais il a fallu plusieurs années pour obtenir ce résultat. La patate douce commence aussi à s'introduire dans les environs de Mpwapwa et le manioc dans les terrains sablonneux du sud de l'Ugogo; mais il faudra encore longtemps avant que ces cultures se généralisent.

Toute la culture se fait, à de rares exceptions près, pendant la saison des pluies; mais tous les produits ne demandent pas le même temps avant d'arriver à maturité. Le riz et le sorgho, semés dès le début de la massika, ne sont récoltés qu'à la fin, c'est-à-dire au bout de cinq mois. Les patates sont déjà enlevées au bout de deux mois et demi : on recueille d'abord les plus gros tubercules et les autres se retrouvent à l'occasion; c'est d'ailleurs une culture facile, il suffit de repiquer une branche en terre pour obtenir un nouveau plant. Le manioc exige un temps beaucoup plus long, car ce n'est qu'un an et demi après qu'on l'a planté que l'on peut faire la première récolte. Le maïs se cueille frais au bout de deux mois et demi et il est tout à fait mûr quinze jours plus tard. On en fait presque partout deux récoltes par an; dans certains endroits même on en resème constamment, mais moins cependant pendant la saison sèche. Au milieu des champs de maïs, on sème les pois et les fèves qu'on ne rame d'ailleurs pas. Les autres cultures importantes sont l'uellé (dans l'Ugogo), l'ulési, les arachides, le sésame et la canne à sucre; cette dernière demande deux ans pour arriver à maturité. Nous avons déjà parlé du figuier, du bananier et du coton; nous n'y reviendrons pas.

Comme plante médicinale, on ne cultive que le curcuma et, comme condiment, le pili-pili.

Le chanvre n'est guère employé que pour la pipe. Le tabac se sème après la saison des pluies, mais la culture est très peu soignée et on ne connaît pas le pincement; on le trouve souvent à l'intérieur des villages autour des huttes. A la récolte, ou bien on laisse simplement sécher les feuilles que l'on fume telles quelles, on les cueille même le matin pour la consommation de la journée, ou bien

on en fait une sorte de pain qui entre plus ou moins en fermentation. Fumer est cependant un grand plaisir pour les Nègres : il n'y a pas d'assemblée sans que l'on commence par *avaler* quelques bouffées de fumée pour s'éclaircir les idées. Les pipes sont de formes variables : l'une des plus intéressantes (figure 66) est une sorte de narghilé fait d'une courge ornée de dessins gravés au trait, dans laquelle plonge un roseau que surmonte un fourneau en terre noirâtre. La courge d'une autre pipe est ornée de dessins accusés par des fils de laiton.

Les champs sont toujours entourés d'un abatis de branches d'arbres nommé *boma*, pour les préserver de la visite des hippopotames et des sangliers, et de plus on s'efforce, comme nous l'avons vu, de se débarrasser de ces dangereux voisins en plaçant çà et là des pièges. L'entretien du *boma* à l'époque de la récolte constitue l'un des travaux les plus importants, car une nuit suffit pour que tout soit piétiné, et alors c'est la famine. Dans certaines régions, dans le Fipa, par exemple, les champs sont même gardés pendant la nuit par des individus logés sur des claies élevées à quelques mètres au-dessus du sol.

Chacun plante, sème et récolte comme il l'entend. Les terres cultivées sont ordinairement très fortes et on peut ensemercer un champ pendant trois ou quatre années consécutives ; il est d'usage alors de l'abandonner pendant un an. Le seul engrais que l'on emploie est formé par les cendres des herbes qui envahissent chaque année la surface des champs. La fumure des terres doit être rare : M. Storms dit ne l'avoir vu pratiquer qu'une seule fois, dans l'Ugogo.

Les instruments aratoires ne sont pas nombreux : une hache et quelquefois une serpette (dans le Massansé, figure 106) pour couper les herbes, et une houe pour remuer le sol, ce qui ne se fait jamais bien profondément. La forme et la solidité de la houe varient suivant la dureté du sol : sur la rive orientale, dans le Kawendé et l'Ugala, la houe, qui a la forme d'un secteur de cercle, dénote un terrain relativement meuble (figure 100) ; au nord, dans le Massansé, le sol doit être plus dur, car on a renforcé le fer par un plissement, on lui a donné la forme d'un pique de carte à jouer (figure 99) et le fer fait un angle avec la queue ; le fer fait également un angle avec la queue dans la houe du Marungu (figure 98), mais ici l'instrument a la forme d'une bêche légèrement recourbée dans le sens transversal ; enfin la houe de l'Unianyembé (*) qui se donne en paiement

(*) *Unianyembé* signifie à la lettre *pays des houes*.

pour le hongo dans l'Ugogo a la forme d'un cœur de carte à jouer (figure 101). La houe s'emmanche dans une branche noueuse assez courte (figures 102 et 103).

Habitations et greniers. — Nous avons dit plus haut quelle part l'homme et la femme prennent dans la construction des habitations. Leur forme est, en général, bien caractéristique et diffère beaucoup suivant les pays. Les types principaux sont le *tembé*, la *banda* et le *songé*; le tembé a un toit plat ou à une seule pente, la banda un toit à deux pentes et le songé un toit conique.

Les trois types se rencontrent dans la plupart des contrées situées entre la côte et le lac.

L'habitation des grands chefs de l'Uniamwési et des Arabes est un tembé dont la disposition varie suivant l'importance. Le tembé arabe le plus simple est une construction rectangulaire divisée en deux parties : la partie antérieure est occupée par une véranda et une petite chambre qui sert à l'habitation du maître, le reste est occupé par des magasins. Les murs sont en torchis ou en maçonnerie; le toit à faible pente est soutenu par des soliveaux et recouvert de roseaux et de terre. Une cour clôturée par une muraille en torchis renferme quelques réduits pour le sérail et pour les esclaves. Les grandes habitations forment une construction rectangulaire dont le milieu est occupé par une cour sur laquelle s'ouvrent toutes les chambres, une seule porte donne accès à l'intérieur du tembé.

Dans l'Ugogo, l'Uniamwési, l'Unianyembé et l'Ugunda, tout le village n'est composé que d'un immense tembé et les diverses habitations sont adossées les unes à la suite des autres à la muraille qui sert d'enceinte. Mais dans l'espace central, où se trouvent des parcs pour le gros bétail, des *boma*, on élève également des songé et des greniers. Les tembé de l'Ugogo sont très bas et enfoncés en terre à une profondeur de 50 centimètres; le peu d'élévation du toit ne permet pas de se tenir debout à l'intérieur des chambres. La raison d'être de ces constructions bizarres tient à l'absence de matériaux : il n'y a pas dans la contrée d'arbres assez grands pour fournir des grosses poutres suffisamment longues pour soutenir le toit à une hauteur convenable.

Avant Mpwapwa on ne rencontre pas de ces tembé; l'habitation indigène à la côte, dans l'Useguha et dans une partie de l'Usagara est la banda, construction rectangulaire qui se compose de deux places et d'une petite véranda. Les murs sont en pisé et le toit

assez incliné est recouvert de paille. Les banda se rencontrent aussi à Tabora. Dans beaucoup de villages de l'Uguha et du Maniéma, c'est le seul type que l'on trouve : elles forment alors généralement des rues bien alignées, tandis que dans la plupart des villages des autres contrées chacun construit sa hutte où bon lui semble ; si elle empiète sur le chemin, le chemin sera reporté un peu plus loin.

Dans presque toutes les contrées entre la côte et le lac, le songé, quand il n'est pas bâti au milieu d'un tembé, se compose d'une muraille double en torchis surmontée d'un toit conique assez élevé. La galerie extérieure est réservée aux chèvres et aux poules et le centre habité par la famille ne forme qu'une chambre ; les provisions se placent à la partie supérieure sur un plancher. L'habitation n'a qu'une seule issue, une porte très basse, fermée par une claie en paille que l'on fait glisser du côté de l'intérieur. Dans les tembé, la muraille est simple et la galerie n'existe pas.

Dans le nord de l'Unianymbé, chez les Watusi, le toit du songé a une forme spéciale : il est très élevé et est plutôt hémisphérique que conique ; la paille dont il est fait est disposée en plusieurs étages. La muraille est simple et l'habitation ne se compose que d'une seule chambre à laquelle on a accès par une porte très basse. A Ujiji, le toit du songé est conique, mais peu élevé ; la muraille est simple ou double, mais l'unique chambre est quelquefois précédée par une petite véranda.

Dans le Marungu, le songé a la même forme, c'est-à-dire qu'il est circulaire, avec un toit bas et de faible inclinaison, mais il y a en plus au-dessus de la porte un petit toit en auvent. Chez les Waholoholo, la base du songé est carrée et le toit se continuant sans interruption avec la paroi finit par devenir cylindro-conique ; le tout est recouvert de paille.

Quand on construit un songé ordinaire, on commence par enfoncer en terre un certain nombre de pieux terminés par une fourche, puis entre les pieux des perches moins fortes ou des roseaux espacés de 10 à 15 centimètres. Au moyen de lianes ou de cordes en fibres de miombo, on lie transversalement des roseaux de chaque côté de ce premier appareil. Le toit s'établit sur les fourches le sommet vers le bas et ce n'est qu'après que l'on a assemblé les perches qui en forment la charpente qu'on le retourne et qu'on y attache le chaume. Enfin on enduit d'argile la paroi à l'intérieur et à l'extérieur. Cette dernière opération incombe aux femmes ; tout ce qui est bois et roseau est le travail de l'homme.

Les tembé se construisent de la même façon. Dans l'Unianyembé, les pieux qui soutiennent les murs sont soigneusement équarris et le remplissage se fait en torchis ou en maçonnerie. Dans ce dernier cas les bois doivent rester apparents à l'extérieur, le grand chef Sikhé se réservant seul le droit de faire recouvrir d'argile les murailles de son habitation : il lui est plus facile de cette façon de mettre le feu aux habitations des autres et de se garantir contre les intentions malveillantes de ses voisins.

Dans les grands tembé de l'Unianyembé, on construit au milieu de la cour centrale un certain nombre de réduits servant de greniers : ce sont de petites huttes élevées sur des pilotis de manière à pouvoir faire du feu au-dessous pour écarter les insectes. Dans l'Ugunda, le grenier de la reine est un immense cylindre en torchis surmonté d'un toit conique en paille et élevé sur des pieds sculptés. Dans l'Usagara, comme nous venons de le dire, le grenier occupe la partie supérieure du songé; mais dans les tembé particuliers, on ne garde en général dans l'intérieur que les petites graines, tandis que les autres provisions, le maïs, par exemple, sont laissées sans abri sur le toit : les épis sont accrochés en grosses bottes à des branches plantées sur le tembé. Dans le Fipa on place le maïs sur des claies plus ou moins élevées à côté des huttes; dans les parties basses de cette contrée, les habitants eux-mêmes passent la nuit sur des claies semblables, après avoir allumé du feu au-dessous pour se soustraire aux moustiques.

Sur la rive occidentale, les petites huttes qui servent de greniers sont aussi généralement élevées au-dessus du sol. Enfin une dernière construction que l'on rencontre à peu près dans tous les villages, ce sont les colombiers.

Il n'existe guère de cavernes dans toute cette région : sur le lac cependant les pêcheurs s'abritent dans quelques trous qu'ils connaissent çà et là; mais ils n'y pénètrent jamais sans précaution, car ces *panga* servent souvent de refuge aux serpents, aux hyènes et aux léopards.

Mobilier. — L'étude du mobilier d'un peuple est un excellent critérium de son état de civilisation. Les armes primitives, la massue et le caillou ramassé dans le torrent, ont déjà fait place à des armes plus perfectionnées, telles que l'arc et la lance, que l'homme n'a pas encore éprouvé le besoin d'introduire dans sa hutte autre chose que la pierre où il reposera la tête pendant la nuit. Mais dès qu'il a commencé à faire usage d'objets mobiliers,

il s'est plu à les orner. C'est cet art plus ou moins rudimentaire, aussi bien que l'appropriation, la forme et le nombre de ses objets mobiliers qui donnent la mesure de son intelligence.

Dans la zone équatoriale du continent africain, tout individu a au moins une natte pour dormir : c'est le lit le plus simple après le monceau de feuilles sèches et la botte de paille ou d'herbe, et c'est aussi celui que l'on rencontre le plus fréquemment. Mais cette natte révèle déjà un certain raffinement et le goût du décor apparaît dans la façon dont les Nègres assemblent les joncs et les roseaux dont elle se compose : les roseaux sont fendus longitudinalement et enfilés dans des ficelles de manière à présenter d'un même côté leur face brillante, tandis que leurs nœuds forment une espèce de dessin; les joncs sont tissés et forment également un dessin régulier. Les nattes en joncs se trouvent partout; les nattes en roseaux se voient plus particulièrement sur la rive orientale du lac, dans le Fipa et le Kawendé.

Dans le Marungu et l'Uguha, les coiffures monumentales des indigènes s'accommoderaient mal du contact de la natte, les perles se briseraient, les cornes se déformeraient. Comme on ne peut pas recommencer tous les jours l'édification de ces coiffures, leurs propriétaires les préservent en dormant la nuque appuyée sur un petit support en bois. Il y a de ces oreillers qui sont très simples, une planchette transversale montée sur un seul pied, le tout taillé assez grossièrement dans le même bloc. D'autres au contraire sont très bien sculptés (fig. 57 à 60). Le dawa attaché à l'oreiller représenté sous le n° 59 doit sans doute procurer des songes agréables à celui qui s'y repose.

Dans l'Unianyembé, beaucoup de Nègres font usage d'un véritable lit : sur un cadre en bois soutenu par quatre pieds est tendu un lacs de cordes sur lequel on pose soit la natte, soit des peaux.

Nous avons vu, à propos des repas, que la table est inconnue chez les Nègres et que le tabouret est loin d'être d'un usage général. On s'assied par terre ou sur ses talons, ou encore on s'accroupit à la façon de nos ouvriers houilleurs. Le tabouret que l'on rencontre le plus souvent est une espèce de trépied taillé d'un seul bloc (fig. 64). On voit quelquefois un Nègre transporter son siège avec lui, attaché de façon à n'avoir qu'à se baisser pour s'asseoir; c'est très commode quand on ne tient pas à s'asseoir par terre et que l'on sait que les amis que l'on va visiter ne possèdent pas de meuble de ce genre. L'art du sculpteur s'est naturellement exercé sur cet objet mobilier : la figure 65 représente un tabouret à quatre pieds sculptés.

De véritables objets d'art, ce sont les fauteuils à dossier sculpté extérieurement provenant du Marungu, qui sont reproduits dans les figures 61, 62 et 63. Sur le premier, l'artiste a représenté un homme à mi-corps montrant une hernie ombilicale et, dans le haut, une tête coiffée d'une espèce de chignon retombant dans le cou. (Voir plus haut ce que nous en disons dans le paragraphe consacré à la coiffure.) Sur le deuxième, l'artiste a sculpté un lézard, deux insectes qui servent souvent de dawa et quatre petites cornes d'antilope porte-fétiche; sur le troisième, un lézard et également les quatre petites cornes d'antilope. Les pieds de ces fauteuils ne sont pas moins remarquables, surtout ceux du deuxième, formés de douze lattes obliques irrégulièrement disposées. Dossier, siège et pieds, le tout est taillé dans le même tronc d'arbre. Mais, comme à cause de la disposition des fibres il arrive souvent que le bois en se desséchant se fendille ou se casse, on répare l'accident en rapprochant et en maintenant les morceaux au moyen de tenons en fer.

Pour ce qui concerne la vaisselle en bois et en terre, nous n'avons pas grand'chose à ajouter à ce que nous en avons dit dans le premier chapitre à propos de la préparation des aliments. Nous mentionnerons seulement les courges de toutes les formes et de toutes les dimensions et les calebasses. Tous ces objets sont plus ou moins ornés et sculptés : c'est un point sur lequel nous aurons à revenir dans un instant. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le tour du potier et le tour du tourneur en bois sont absolument inconnus et que toute la vaisselle est faite à la main.

Les paniers et, sur la rive orientale, les *lindo* forment le complément du mobilier.

Dans l'Uniamwési, l'Unianyembé et l'Ugunda, le *lindo* est un meuble précieux : c'est une boîte faite de l'aubier du *miombo* qui présente cette particularité d'être l'une des rares substances qui ne deviennent pas la proie des fourmis blanches. Ces fourmis sont un fléau terrible : si on laisse, dans certaines contrées, une natte sur le sol, au bout de quelques heures il n'en reste plus rien, ou plutôt on trouve à la place une mince couche d'argile imbibée des sucs que sécrète la fourmi. Cette argile des termitières est excellente, mélangée à de l'argile ordinaire, pour enduire les murs des habitations : elle est très fine et devient, à la suite de ce mélange, très dure par la dessiccation. D'ailleurs, la fourmi elle-même se charge en quelque sorte de la consolidation des murs des habitations. Nous avons dit que sur le clayonnage en roseaux on fait un

revêtement d'argile; or, quelques jours plus tard le clayonnage a été mangé, mais, en revanche, la paroi est devenue plus épaisse et plus solide, grâce au mastic fabriqué par la fourmi. Ce serait parfait si le rôle de cet insecte se bornait là : malheureusement il continue souvent sa termitière dans le mur qu'il a consolidé, et l'on voit alors des excroissances bizarres et inexplicables à première vue s'élever sur une paroi jusque-là parfaitement plane.

Dans l'intérieur des habitations, tous les objets qui sont exposés à être dévorés par les fourmis sont placés sur des étagères soutenues par des piquets. Mais il est nécessaire de nettoyer plusieurs fois par jour ces supports et les murs intérieurs.

Les grands *lindo* servent surtout à la conservation des grains. Il y en a parmi ces derniers qui mesurent jusqu'à 1 mètre de diamètre sur 1^m,25 de hauteur. Ceux qui ne sont pas entamés sont soigneusement recouverts d'argile, car les fourmis auraient vite fait d'y pénétrer. Les *lindo* ordinaires, destinés à la conservation des menus objets et des petites graines, sont beaucoup moins grands : l'un de ceux de la collection mesure 35 centimètres de diamètre sur 25 de hauteur; un autre, rempli de dawa, n'a que 15 centimètres de haut sur 10 de base. Les *lindo* ont exactement la forme de nos cartons à chapeaux, une boîte ronde munie d'un couvercle à rebord. Les bases et la paroi sont cousues avec de la ficelle faite de la même écorce. Sur le fond brun clair qui est la couleur naturelle de l'aubier du *miombo*, on dessine en noir quelques ornements avec de la vase de rivière.

Vanneries. — Les Nègres, surtout ceux de l'Uemba, sont des maîtres vanniers capables de lutter avec nos plus habiles ouvriers, aussi bien au point de vue du fini du travail qu'au point de vue de l'élégance et du décor. Nous avons déjà parlé des paniers imperméables du Massansé (voir chapitre I^{er}, Préparation des repas). Dans le Kawendé, la forme des corbeilles est celle représentée dans la figure 74 : ces corbeilles sont en jonc ou en paille, très finement et très régulièrement tressées (fig. 77) et assez petites, 25 à 30 centimètres de diamètre sur 12 à 15 de profondeur. Les Wakawendé tressent aussi une espèce de large panier plat de 40 à 50 centimètres de diamètre, dont ils se servent entre autres pour vanner.

Sur la rive occidentale du lac, nous retrouvons ce même panier plat, mais en roseau, et, par conséquent, un peu moins régulièrement fait. Ce qui est surtout spécial aux contrées situées de ce

côté du lac, au Marungu et à l'Uemba, ce sont les paniers à couvercles de la forme représentée figure 75. Le fond du panier et du couvercle est quadrangulaire et l'ouverture est ronde, grâce à un cercle en bois. Ce panier est tressé en jonc, mais la partie qui entoure l'ouverture est recouverte d'une bande tressée en pailles noires et blanches. Les figures 78 à 85 donnent une idée de la variété des dessins formés par ces pailles. Les Wawemba font aussi une corbeille très élégante montée sur quatre pieds, dont les Européennes ne dédaigneraient pas de faire une corbeille à ouvrage (fig. 76).

En fait d'objets de vannerie, mentionnons encore, dans le Marungu, une sorte de poche plate en jonc dans laquelle on transporte en voyage ses provisions de bouche. A Ujiji on fabrique pour le même usage une espèce de gibecière en cordes.

Du feu. — Pour terminer ce qui concerne le mobilier, nous avons à dire un mot du foyer et des ustensiles que l'on emploie pour se procurer du feu. Le foyer est formé par trois cônes d'argile qui, dans certaines contrées, comme nous l'avons dit, sont renouvelés à l'avènement d'un nouveau chef. Nous avons vu également qu'à cette occasion tous les feux étaient éteints et que l'on envoyait dans toutes les directions des brandons enflammés, allumés au feu du chef. Cette coutume est incontestablement une survivance d'une époque où, comme en Australie de nos jours encore, l'art de faire le feu était peu répandu et où il était très difficile de s'en procurer une fois qu'on l'avait laissé éteindre. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi; on connaît le moyen de faire du feu par giration, et dans toutes les huttes on trouve la baguette de bois dur et la baguette de bois tendre facilement inflammable, nécessaires à l'emploi de ce procédé.

Mbwa. — Les Nègres aiment passionnément le jeu, et le jeu qu'ils préfèrent et qui est aussi le plus répandu est le *mbwa*. Dans chaque village on rencontre plusieurs *mbwa*. C'est une planche plus ou moins massive, généralement montée sur pieds et creusée de quatre rangées de fossettes. Le jeu tient le milieu entre notre jeu de dames et le jeu de jaquet dit revertier : on joue à deux et chaque joueur place dans les fossettes qui sont devant lui un certain nombre de petits fruits à coque dure analogues à nos noisettes. Il s'agit de changer ces noisettes de case de manière que celles qui occupent la rangée médiane soient toujours défendues par celles de la rangée

externe sous peine d'être prises par l'adversaire; on doit toujours avancer au moins un jeton et, finalement, les ramener tous dans la même case ou prendre tous ceux de l'adversaire ⁽¹⁾.

Beaux-arts. — Nous avons vu à plusieurs reprises combien les Nègres aiment à orner tous les objets dont ils se servent, armes, instruments de musique, mobilier, bijoux, et nous avons dit que l'art du graveur et du sculpteur était plus particulièrement cultivé par certains individus. Il y a, en effet, dans les grands centres surtout, des fundi dont la spécialité est de tailler les statuettes portefétiches et les objets mobiliers en général, des fundi qui se font graveurs sur métaux et qui décorent les armes et les bijoux en fer et d'autres encore. Mais le sentiment de l'art est très répandu et chacun est très capable d'ornez lui-même ses armes et son mobilier : on voit souvent, dans les caravanes, par exemple, un individu armé d'un mauvais couteau tailler ou gratter la hampe de sa lance ou la caisse de son tambour.

Certains peuples cependant sont plus artistes que les autres : ainsi les Waguha, les Warungu et les Waholoholo se distinguent par leur amour de la sculpture. « Les villages sont ornés de statues de bois », dit Stanley en parlant des Waguha et de leurs voisins les Wabudjé. « Souvent les portes de leurs demeures ont un ornement sculpté qui ressemble à une face humaine et les arbres des forêts qui séparent les deux pays présentent fréquemment des spécimens de leur ingéniosité comme sculpteurs. »

L'art est naïf : il n'y a là rien de hideux et de monstrueux comme dans les sculptures de certains peuples, mais le souci d'imiter la nature aussi complètement que possible. Cela prête à rire, sans doute, de voir ces figurines grotesques aux jambes trop courtes, aux pieds trop plats, au torse trop long, à la tête trop grosse; mais l'artiste n'a omis aucun détail : les lèvres sont épaisses, le sexe est bien accusé et la hernie ombilicale même n'a pas été oubliée; quant à la coiffure, quelque imparfaitement qu'elle soit rendue, elle n'en constitue pas moins un document d'une haute importance.

La représentation de la figure humaine est fréquente : outre les statuettes, nous la retrouvons sur des meubles, sur des armes et

⁽¹⁾ Schweinfurth dit que ce jeu est appelé *abangah* chez les Niam-Niam, *mungalah* sur le Nil en Nubie, et qu'il est connu dans la moitié septentrionale de l'Afrique. (*Artes africanæ*, tab. XIV.)

sur un peigne ; dans l'Ugogo, on voit quelquefois barbouillé sur la muraille des huttes une figure humaine ou un animal. La représentation des animaux est assez rare, sur les objets de la collection au moins : nous rappellerons le lézard et le serpent des fauteuils, les insectes-fétiches sculptés sur l'un d'eux et les petites cornes d'antilope qui sont fréquemment sculptées sur les meubles et sur quelques instruments de musique.

L'imitation des objets est plus rare encore dans les motifs décoratifs : nous ne pouvons mentionner qu'une gaine de couteau figurant un carquois rempli de flèches et une serpette gravée sur une épingle à cheveux. C'est la combinaison des lignes géométriques qui forme la partie purement décorative : tantôt ces lignes sont simplement gravées à la pointe du couteau, c'est le mode d'ornementation le plus répandu ; tantôt c'est un dessin sculpté en relief qui demande plus d'habileté et plus d'imagination, et que l'on ne le rencontre guère que sur la rive occidentale. On comprendra que nous ne pouvons pas détailler ici tous les motifs d'ornementation ; nous nous sommes efforcés d'en reproduire les plus intéressants dans nos planches et un coup d'œil sur celles-ci vaudra beaucoup mieux que la meilleure description.

Nous voici arrivés au terme de notre tâche. Ce travail, quelque développé qu'il soit, présente sans doute encore bien des lacunes. Mais nous espérons avoir contribué, dans une certaine mesure, à faire connaître l'ethnographie de quelques populations du grand continent mystérieux.

PLANCHE III (1).

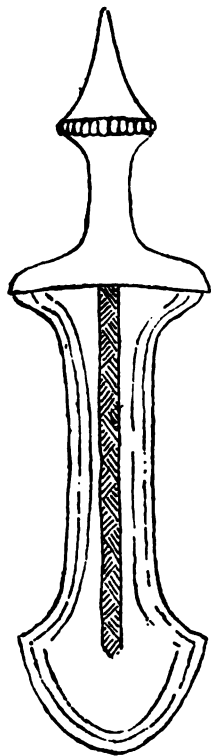
EXPLICATION DE LA PLANCHE III (1).

COUTEAUX.

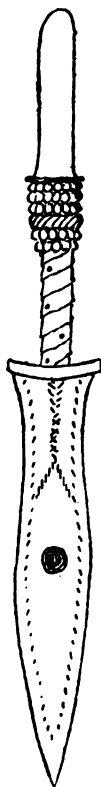
(Toutes les figures de cette planche sont au 1/3.)

N^{os}
des figures.

1. Grand couteau du Maniéma.
 2. — — — —
 3. — — — —
 4. — — — —
 5. Couteau du Kawendé avec gaine sculptée.
 6. Couteau du Maniéma.
 7. Couteau du Kawendé avec gaine sculptée.
 - 8 et 9. Petits couteaux du Marungu.
-



1



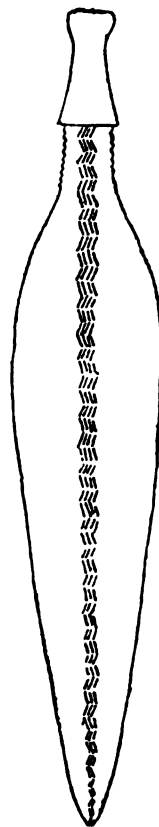
2



3



4



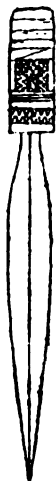
5



6



7



9



10



11

PLANCHE IV (2).

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV (2).

LANCES ET FERS DE LANCE.

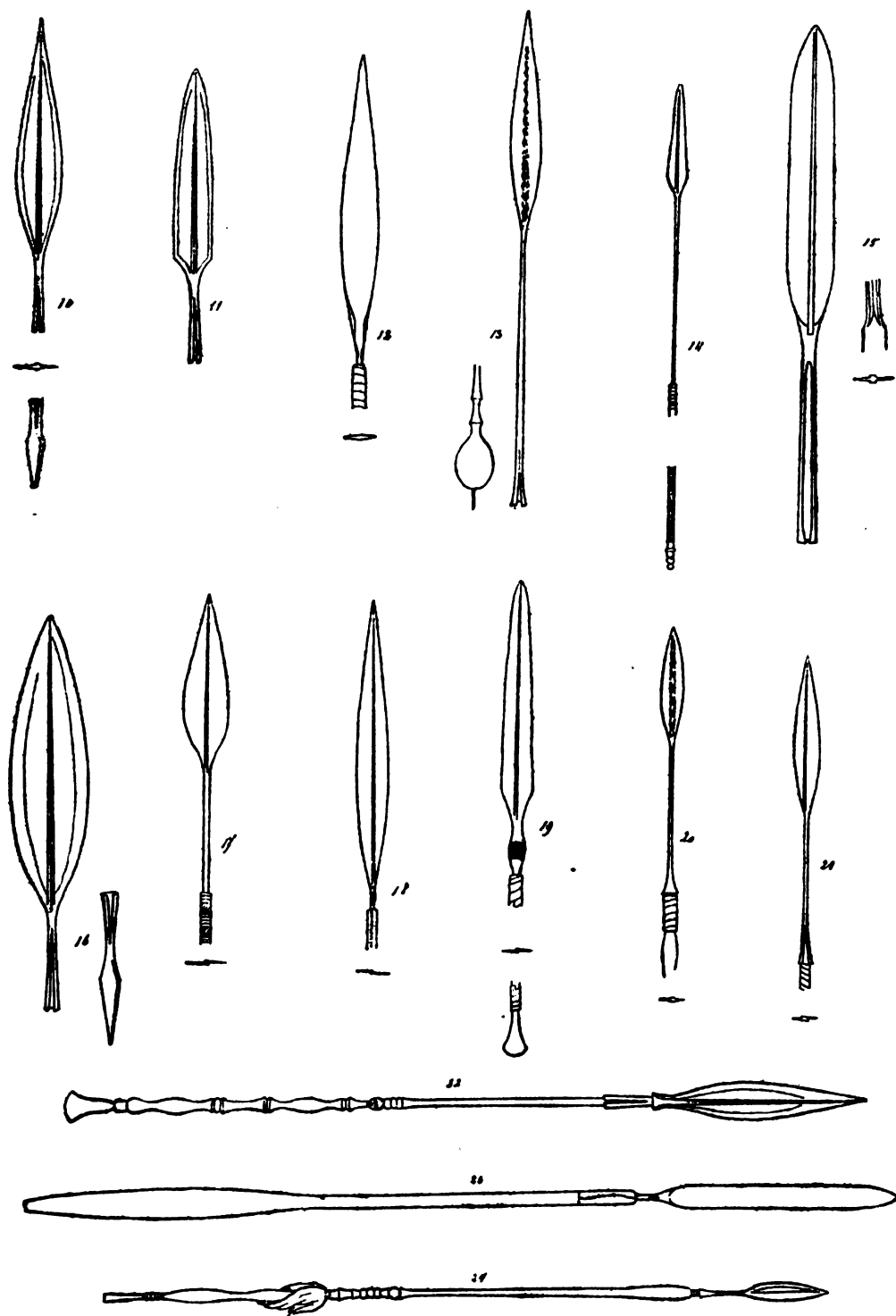
(La coupe transversale du fer accompagne la plupart des figures.)

N^{os}
des figures.

10. Fer de lance de l'Uvira. Longueur totale, fer, hampe et talon, 1^m,60 à 1^m,96.
11. — — — 1^m,96.
12. — de l'Ugogo. — 1^m,52.
13. Fer et talon d'une lance de jet de l'Ulungu. Longueur totale 1^m,43.
14. — — de l'Uhéhé. — 1^m,29.
15. Fer de lance de l'Uvira : vue antérieure, vue latérale et coupe. Longueur totale 2^m,08.
16. Fer de lance et talon de l'Uvira. Longueur totale 2^m,09.
17. Fer de lance du Kawendé. Longueur totale 1^m,81.
18. — — — 1^m,58.
19. Fer de lance et talon du Marungu. Longueur totale 1^m,54.
20. Fer de lance du Marungu. Longueur totale 1^m,64.
21. — — — 1^m,71.

Toutes ces figures sont reproduites environ au 1/7.

22. Lance du Maniéma. Longueur 1^m,75.
 23. Lance de chasse du Fipa. Longueur 2 mètres.
 24. Lance du Marungu. Longueur totale 1^m,58.
-



Dr V. Jacques ad nat. del.

PLANCHE V (3).

EXPLICATION DE LA PLANCHE V (3).

POINTES DE FLÈCHES.

(Toutes les figures sont au $\frac{1}{3}$, excepté 41 à 44. — La coupe transversale indiquant la forme du fer accompagne la plupart des figures.)

N^{os}
des figures.

- 25-26. Watembwé (mélange de Waruha et de Warungu). Bois poli, plumes nombreuses, empoisonnées. Longueur totale 0^m,72 à 0^m,80.
27. Uniamwési. Bois poli, 3 plumes. Longueur totale 0^m,76.
- 28-30. Kawendé. Roseau, pas de plumes. Longueur totale 0^m,78 à 0^m,80.
31. — — plumes nombreuses. Longueur totale 0^m,75.
- 32-34. Marungu. Roseau, pas de plumes. Longueur totale 0^m,76 à 0^m,83.
35. Rive occidentale du lac. Branche, plumes nomb. Long. totale 0^m,75.
- 36-38. — — Roseau, — — 0^m,75 à 0^m,83.
39. Kawendé. Roseau, pas de plumes ou plumes nomb. Long. 0^m,72 à 0^m,87.
40. Rive occidentale. Roseau, 4 plumes. Longueur totale 0^m,80.
- 41-46. Kawendé. Bois (voir le texte), pas de plumes. Long. totale 0^m,73 à 0^m,84.
La plupart de ces bois de flèche sont ornés de dessins gravés (figures 41 à 44).
47. Rive occidentale. Pointe en bois dur, roseau, 6 plumes. Long. totale 0^m,78.
-

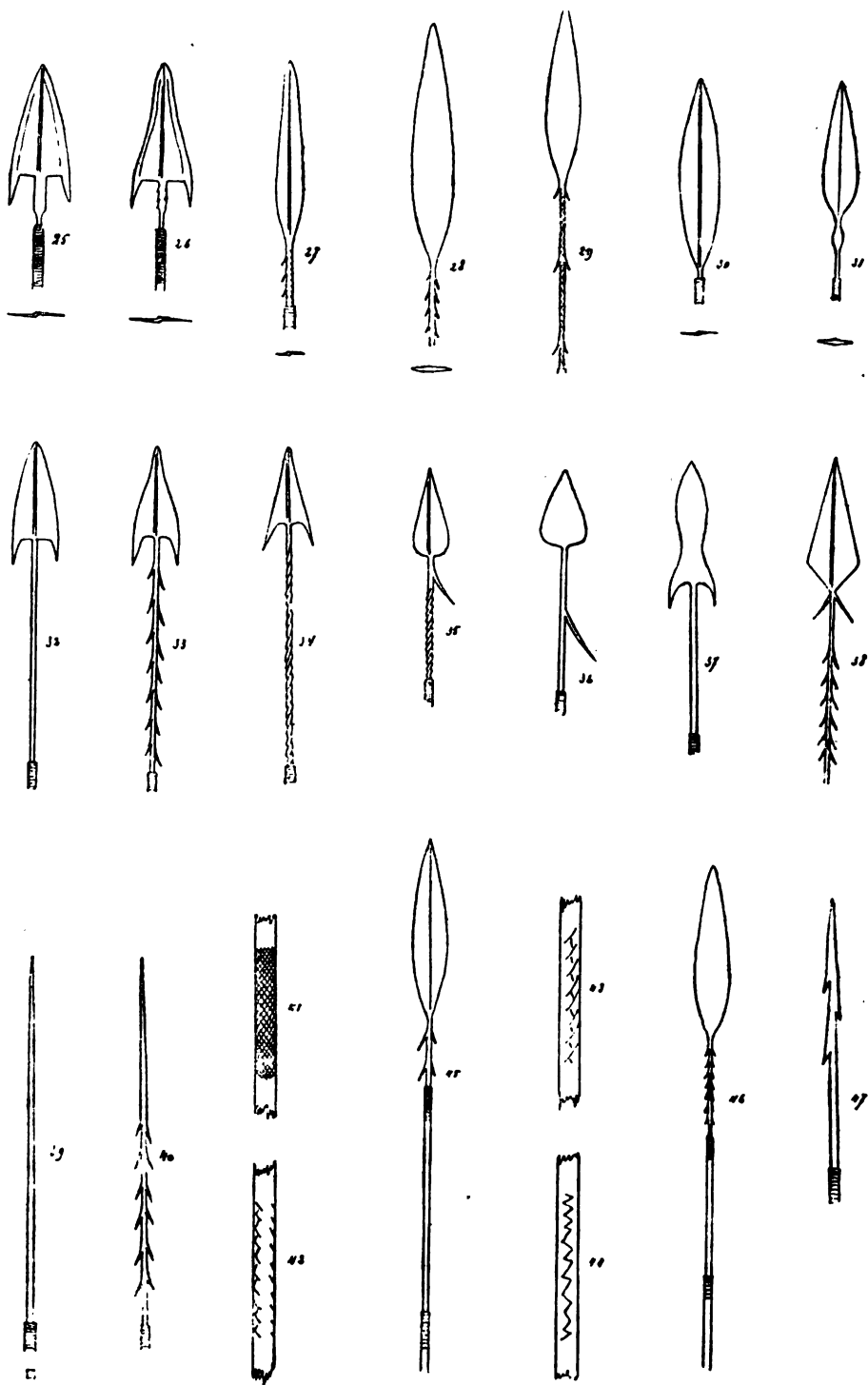


PLANCHE VII (5).

EXPLICATION DE LA PLANCHE VII (5).

MOBILIER, USTENSILES, ETC.

N^{os}
des figures.

57 et 60. Oreillers du Marungu. $\frac{1}{8}$.

58 et 59. — de l'Uguha. $\frac{1}{8}$.

61-63. Fauteuils du Marungu, base et face externe du dossier. $\frac{1}{14}$.

64. Tabouret (passim).

65. Tabouret de l'Uguha. $\frac{1}{14}$.

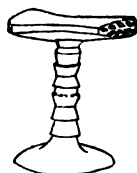
66. Pipe-narghilé du Marungu. Fourneau en terre noire. $\frac{1}{7}$.

67. Courge servant de cuiller. Rive orientale. $\frac{1}{7}$.

68. Vase en terre noire. Incrustation de petites perles *samé-samé*. Marungu. $\frac{1}{5}$.

69. Vase en terre grise. Ujiji et Urundi. $\frac{1}{7}$.

70. Vase en bois. Uruha. $\frac{1}{7}$.



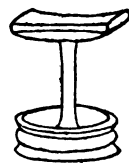
57



58



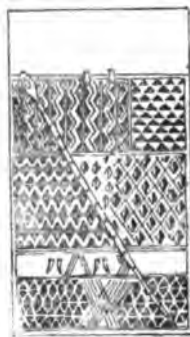
59



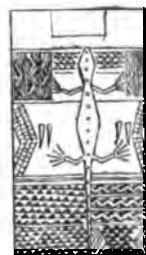
60



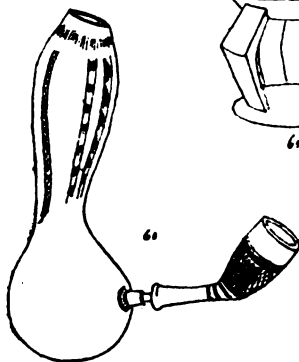
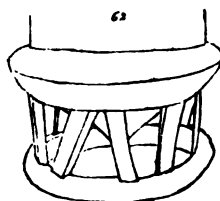
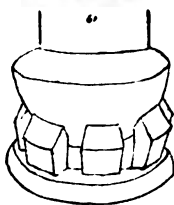
61



62



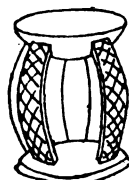
63



64



66



65



67



68



69



70

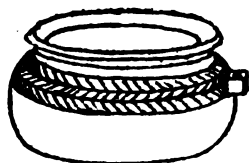
PLANCHE VIII (6).

EXPLICATION DE LA PLANCHE VIII (6).

USTENSILES, VANNERIE.

N°
des figures.

- 71. Vase en bois. Uguha. $\frac{1}{6}$.
 - 72. — Uruha. $\frac{1}{7}$
 - 73. — Ugoma. $\frac{1}{10}$.
 - 74. Forme des corbeilles tressées du Kawendé.
 - 75. Panier avec couvercle. Marungu. $\frac{1}{15}$.
 - 76. Corbeille. Marungu. $\frac{1}{9}$.
 - 77-85. Dessins des vanneries faites par les Wawemba établis dans le Marungu.
-



11



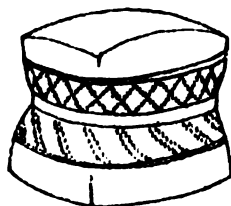
12



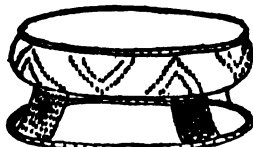
13



14



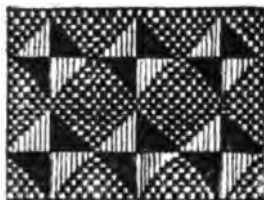
15



16



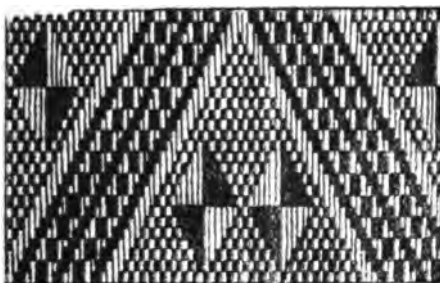
17



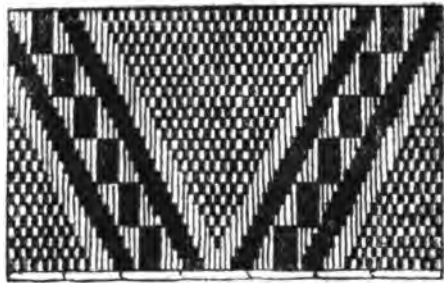
18



19



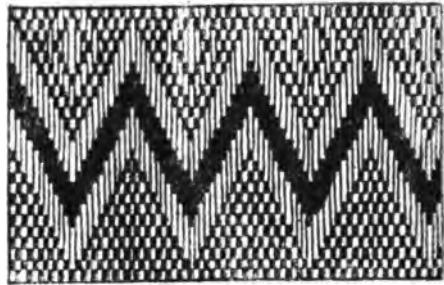
20



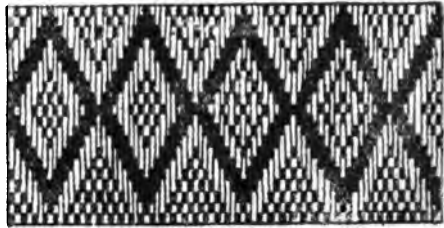
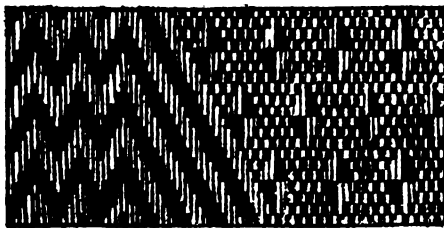
21



22



23



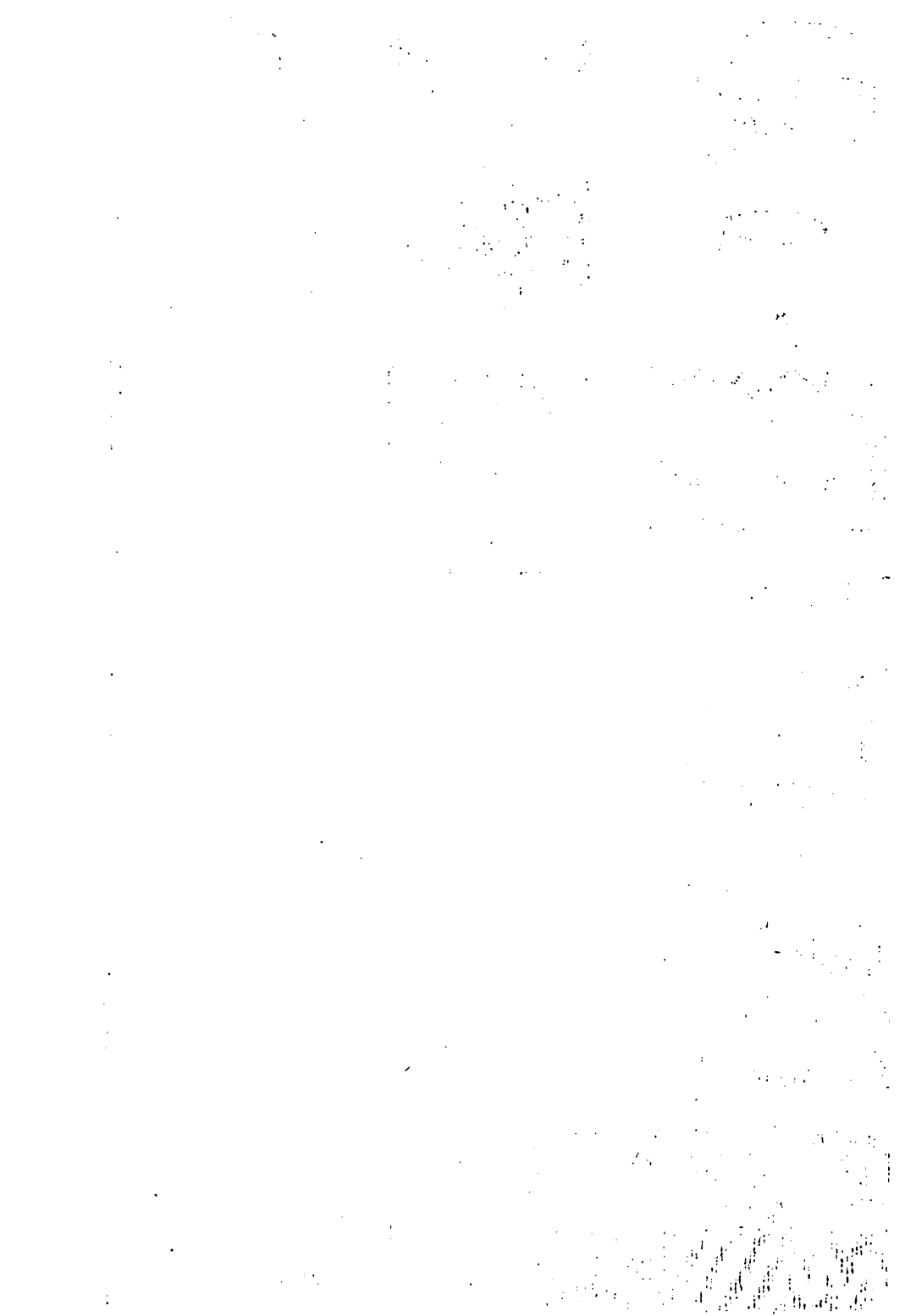


PLANCHE IX (7).

EXPLICATION DE LA PLANCHE IX (7).

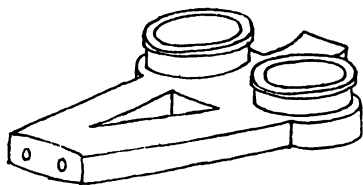
FORGE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

N°
des figures.

- 86. Enclume en fer du Marungu. $\frac{1}{7}$.
 - 87. Soufflet de forge provenant du Marungu. $\frac{1}{15}$.
 - 88. Enclume en fer du Marungu. $\frac{1}{7}$.
 - 89. Instrument autophone pincé, nommé *zansa* au Congo. Marungu. $\frac{1}{7}$.
 - 90. Cithare. Fipa. $\frac{1}{8}$.
 - 91. — Marungu. $\frac{1}{7}$.
 - 92. Tambour (*ngoma*). Marungu. $\frac{1}{13}$.
 - 93. Tambour de caravane. Rive orientale. $\frac{1}{14}$.
 - 94. Instrument à membrane non percutée : cri de l'hippopotame. Marungu. $\frac{1}{14}$.
 - 95. Double cloche (*luembo*). Rive occidentale. $\frac{1}{12}$.
 - 96. Gong en bois (*kikomfi*). Maniéma. $\frac{1}{14}$.
 - 97. — — Passim. $\frac{1}{14}$.
 - 97^{bis}. Hochet avec figurine porte-fétiche. Marungu. $\frac{1}{8}$.
-



86



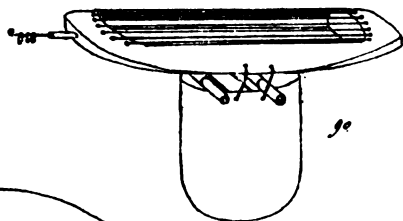
87



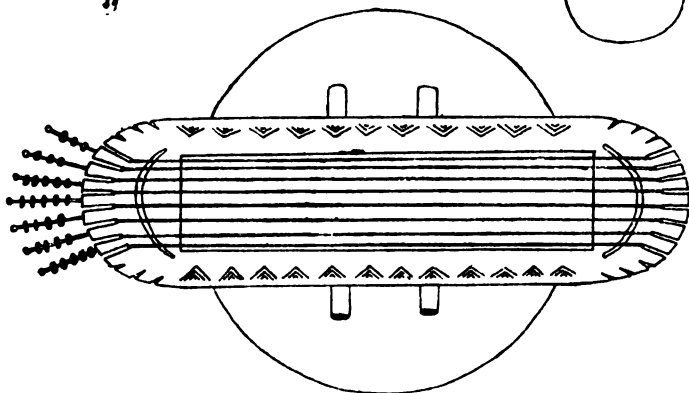
88



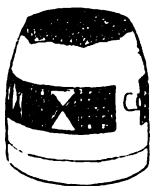
89



90



91



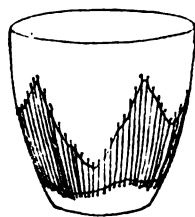
92



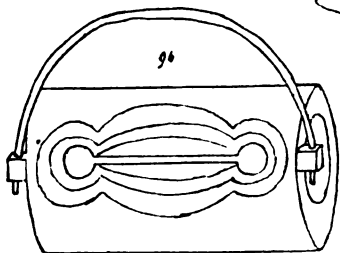
94



95



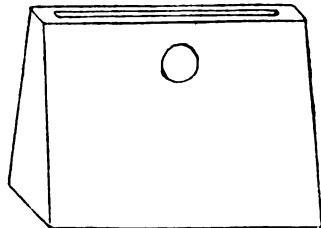
93



96



97



97

PLANCHE X (8).

EXPLICATION DE LA PLANCHE X (8).

INSTRUMENTS DIVERS, VÊTEMENTS, OBJETS DE PARURE.

- N^{os}
des figures.
98. Houe en fer. Marungu. $\frac{1}{14}$.
99. — Massansé. $\frac{1}{14}$.
100. — Ugala. $\frac{1}{4}$.
101. — Unianyembé et Ugogo, servant à payer le droit de passage. $\frac{1}{14}$.
- 102 et 103. Houes du Marungu emmanchées.
104. Houe de luxe en fer. Marungu. $\frac{1}{14}$.
105. Houe de luxe en cuivre. Marungu. $\frac{1}{14}$.
106. Serpe. Massansé. $\frac{1}{14}$.
- 106bis. Étoffe en fibres de palme ornée de dessins noirs et rouges, servant de tablier.
Nord du Marungu. $\frac{1}{14}$.
107. Broche à filer le coton. Rive occidentale. $\frac{1}{4}$.
108. Étoffe en écorce d'*Urostigma kotschyana* (figuier), ornée de dessins en jonc.
Rive occidentale. $\frac{1}{4}$.
- 109 et 110. Battoirs à écorces. Marungu. $\frac{1}{14}$.
111. Tranchant du battoir. $\frac{1}{5}$.
112. Fragments de roseau enfilés provenant d'un vêtement de danseur du
Marungu. $\frac{1}{10}$.
113. Bracelet en fer de l'Unianyembé.
- 114 et 115. Bracelets en lait. Ujiji.
116. Sambos réunis par une plaque de cuivre enroulée. Ujiji.
- 117 à 124. Ornements gravés sur les bracelets de l'Unianyembé, de l'Uniamwési et
de l'Ugunda.
125. Dessin du bracelet d'Ujiji représenté figure 115.
- 126 à 131. Bracelets du Marungu.
132. Collier du Marungu.
133. Ornement formé de deux défenses de sanglier. Marungu.
134. Le même ornement en ivoire d'hippopotame. Kawendé.
-

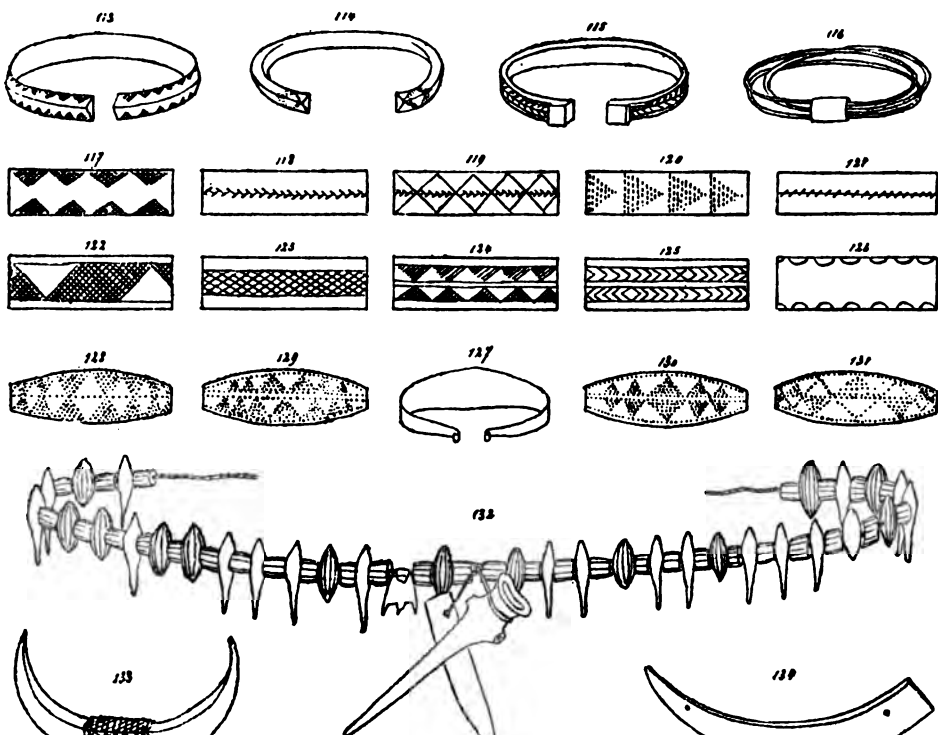
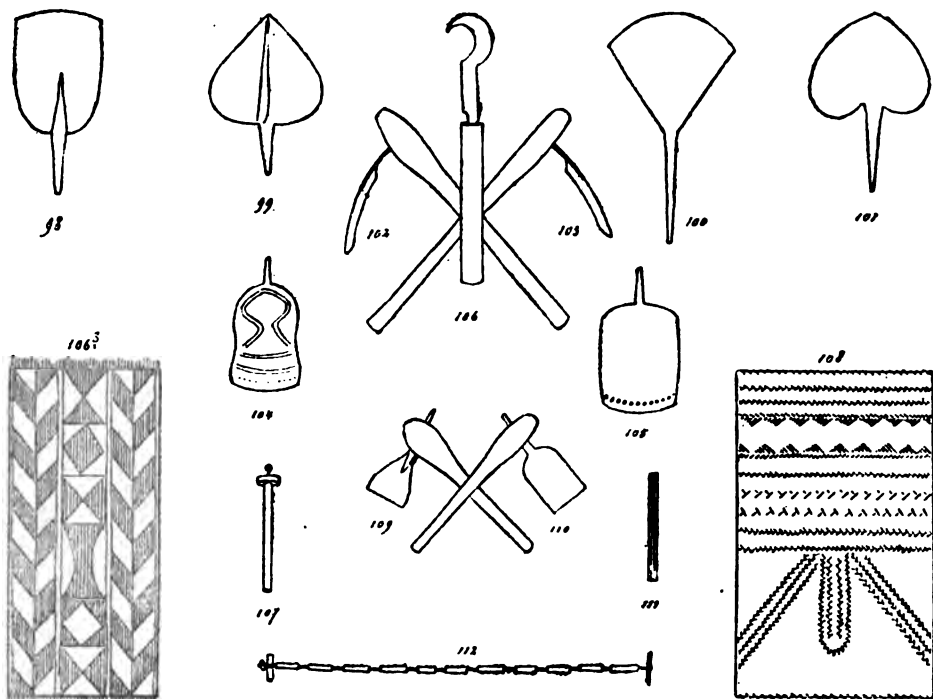




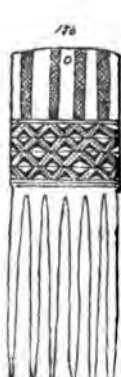
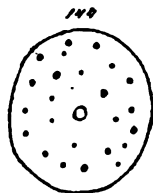
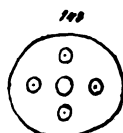
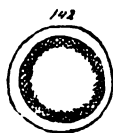
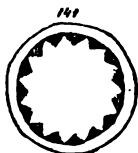
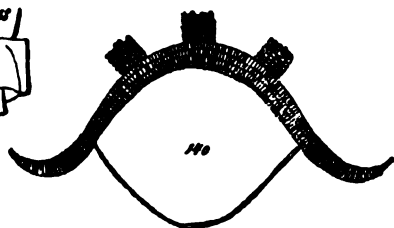
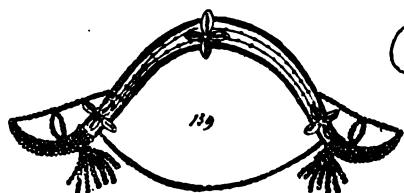
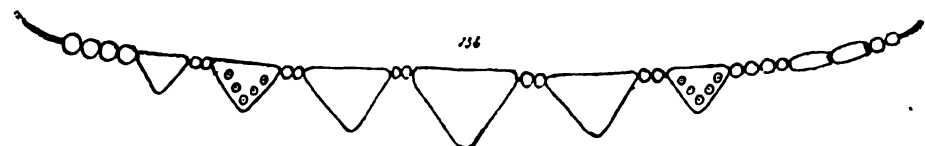
PLANCHE XI (9).

EXPLICATION DE LA PLANCHE XI (9).

OBJETS DE PARURE.

N^{os}
des figures.

- 135. Sifflet.
 - 136. Collier du Kawendé. $\frac{1}{6}$.
 - 137. Grelot en laiton, importation étrangère.
 - 138. Sonnette en fer.
 - 139 et 140. Parure de tête, en jonc et ficelle, ornée de perles Uguha (Waholoholo). $\frac{1}{7}$.
 - 141 et 142. Épingles à cheveux en fer poli. Waholoholo. $\frac{1}{3}$.
 - 143 et 144. — en ivoire. — $\frac{1}{3}$.
 - 145. Rasoir. Marungu. $\frac{2}{5}$.
 - 146 à 148. Lames en bois ou en ivoire servant à repousser les cheveux sous la coiffure.
Waholoholo. $\frac{1}{3}$.
 - 149. Lamelle en fer fixée dans la coiffure devant le front. Marungu. $\frac{1}{3}$.
 - 150. Rasoir. Waholoholo. $\frac{1}{3}$.
 - 151. — Marungu. $\frac{1}{3}$.
 - 152 à 156. Peignes en bois. Marungu, Uguha, Kawendé, Fipa. $\frac{1}{3}$.
-



PLANCHES XII (10) & XIII (11).

EXPLICATION DES PLANCHES XII (10) & XIII (11).

STATUETTES PORTE-FÉTICHES.

N^{os}
des figures.

1. Statuette représentant Lusinga, ancien chef d'un village du nord du Marungu.
 3. — — Monda, ancien chef d'un village du Marungu.
 4. — — Kansawara, — — —
 5. — — la femme de Kansawara.
- 6, 7, 9 et 12. Statuettes porte-fétiches. Marungu.
2. *Caret.*
-



PLANCHE XIV (12).

PLANCHE XIV (12).

STATUETTES PORTE-FÉTICHES

DU MARUNGU.



